



0 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

18

REGISTRE DES NAISSANCES

A

POUR LES NAISSANCES

de l'arrondissement d'état civil de *Jayerne*.

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux* cents pages.

Lausanne, le *14 août* 1888.

Pour le Département :

L. Favre



Ce Volume fait suite à un Volume précédent dont les inscriptions vont
du n° 56 de l'année 1885 au n° 73 de l'année 1888.

Ce que nous certifions

Payerne le 14 Septembre 1888.

L'officier de l'état de l'arrondissement de Payerne

L. J. MATHIEU



N° 74
Bel Ivina

Le treize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-huit _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Deux Tours N° 94 _____

Bel Ivina _____ fille - légitime _____

de Bel Henri _____ Profession : facteur postal -

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Olympe née Frasse _____

de Brot (Venchatel) _____

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Bel

Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joakim Rapin.

Communiqué _____

N° 25
Joalan Gustave
Frédéric

Le quinze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-huit _____ à cinq heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, rue du Temple N° 104. _____

Joalan Gustave Frédéric _____ fils - légitime _____

de Joalan Auguste Étienne _____ Profession : ministre du 4^e Évangile

de ^{Forze Belline, province de Turin (Italie)} ~~Joalan Auguste Étienne~~ _____ domicilié à Payerne _____

et de Octavie Linda née Falmon _____

de Turin _____

Inscrit au présent registre le dix sept Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Joalan

Auguste Étienne. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Étienne Malan, pasteur.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joakim Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'État
à Lausanne.

approuvé la radiation de trois mots à la sixième ligne de l'acte ci-contre, lesquels sont remplacés par " Forze Belline province de Turin. (Italie) L. Joakim Rapin

D'une lettre de bourgeoisie notariée Girard Fornerod à Avenches, le vingt deux Décembre mil huit cent quatre-vingt seize, il résulte que Gustave Frédéric Malan inscrit ci-contre, a été admis au nombre des bourgeois de la Commune d'Oleyres district d'Avenches.

Inscrit le 6 Septembre 1910 par ordre du Département de Justice et Police à Lausanne. L'officier de l'état civil L. Joakim Rapin

Communiqué au Département de Justice et Police à Lausanne

+ n° 76
Schneuwly Victor
Joseph.

approuve la radiation du mot
"Jean" à la 4^e ligne ci contre. -
Sr. Jean-Baptiste Rapin

+

Le dix huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____

est né - à Payerne, Vers la Trilerie N° 40 _____

Schneuwly Jean Joseph Victor _____ fils - légitime _____

de Schneuwly Jean Joseph _____ Profession : terressier _____

de Triboung et Wimmeyl _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Geneviève née Glendon _____

de Cugy _____

Inscrit au présent registre le vingt Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Schneuwly

Jean Joseph _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Joseph Schneuwly

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état civil

de Triboung et Wimmeyl _____

Sr. Jean-Baptiste Rapin

n° 77
Plumettaz Jean

Le vingt deux Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est né - à Payerne, en Quay N° 56 _____

Plumettaz Jean _____ fils - légitime _____

de Plumettaz Daniel Frédéric _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Coigny _____

de Champtauraz _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père

Plumettaz Daniel Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Plumettaz Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

Sr. Jean-Baptiste Rapin

N° 78
 Bruner Lina
 Elisabeth

Le vingt deux Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue du Chemin Neuf N° 11 _____
 Bruner Lina Elisabeth _____ fille-illegitime _____

de Bruner Lina ne Fasnacht _____ Profession : cigareuse _____
 de Forel, cercle de Cully _____ domicilié à Payerne _____
 et de laquelle est venue de Charles Paul Bruner _____
 de _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration de Comte Elisa
 sage femme de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Forel ex en Juge de Paix de Payerne.

S. J. Rapin

N° 79
 Monney Berthe

Le vingt six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à minuit _____ heures _____ minutes du _____
 est _____ née à Payerne, en Vnary N° 22 _____
 Monney Berthe _____ fille - légitime _____

de Monney Jules _____ Profession : journalier _____
 de Villars le Grand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Thémiette Joaie ne Plumettaz _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Monney
 Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Monney Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Constantine

S. J. Rapin

N° 80.

Comte Amélie

Le vingt six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Corges rière Payerne N° 86 _____
Comte Amélie _____ fille _____ légitime _____

de Comte Eugène Daniel _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Corges rière Payerne _____
et de Bertha nie Aigroz _____
de Combremont le Petit _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Comte
Eugène Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Eugène Comte

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jorcher Rapin

N° 81

Clot Jules

Le vingt huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à six heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N° 77 _____
Clot Jules _____ fils _____ légitime _____

de Clot Jules _____ Profession : comptable _____
de Villers le Comte _____ domicilié à Payerne _____
et de Adèle nie Perin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration de Cornuz _____
Marie sage femme de Lully domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à
l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

M^{me} Cornuz sage femCommuniqué à l'officier de l'état civil
de Denezy à Nevez. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jorcher Rapin

N° 82
 Jozz Hermann

Le vingt neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Chemin de la Gare n° 55 _____

Jozz Hermann _____ fils _____ légitime _____
 de Jozz Hermann _____ Profession : cigareur _____
 de Beinwyl (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emma née Bally _____
 de Buchholzerberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le premier Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Jozz
 Hermann. _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann Jozz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner Lepin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Beinwyl

N° 83
 Schmidt Bertha
 Louise

Le trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à huit heures _____ minutes du _____
 est _____ née _____ à Payerne, au Foyer n° 48 _____

Schmidt Bertha Louise _____ fille _____ légitime _____
 de Schmidt Gottfried _____ Profession : journalier _____
 de Wahlen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Willommet _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le premier Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père
Schmidt Gottfried . _____

Confirmé après lecture faite :

Schmidt Gottfried

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner Lepin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Wahlen à Schwarzenburg

Berne le 9. 10.

N^o 84
Böpple Wilhelm

Le deux Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à dix heures quarante-cinq _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, _____
Böpple Wilhelm _____ fils - légitime _____
de Böpple Jean Emmanuel _____ Profession : pasteur _____
de Bâle _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Barbara née Beck _____
de Schaffhouse _____

Inscrit au présent registre le trois Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Böpple
Jean Emmanuel.

Confirmé après lecture faite :

E. Böpple

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bâle

J. Jaucher Rapin

N^o 85
Key Jeanne

Le trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ né - à Etretz, rière Payerne N^o 88 _____
Key Jeanne _____ fille - légitime _____
de Key Daniel _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Etretz rière Payerne _____
et de Senny née Estoppey _____
de Frey _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Key
Daniel.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Key Estoppey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

J. Jaucher Rapin

N° 86
Morgenegg Emile

Le six Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue à Thomas N° 16 _____

Morgenegg Emile _____ fils _____ légitime _____

de Morgenegg Gottlieb _____ Profession : journalier _____

de Höniz (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Pauline née Berger _____

de Ober-Langeneck (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père _____

Morgenegg Gottlieb _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Morgenegg

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Höniz.

S. J. J. Repin

N° 87
Jann Jaques
Louis

Le sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à dix _____ heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 92 _____

Jann Jaques Louis _____ fils _____ légitime _____

de Jann Jaques _____ Profession : employé au chemin de fer _____

de Eggivyl (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Françoise née Blanc _____

de Sausanne _____

Inscrit au présent registre le huit Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Jann _____

Jaques _____

Confirmé après lecture faite :

Jann Jaques

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Eggivyl.

S. J. J. Repin

N° 88
 Détraz Auguste
 Louis

Le neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à Sept heures _____ quinze minutes du matin
 est _____ né à Payerne, Place du Verger N° 77
 Détraz Auguste Louis _____ fils — légitime _____
 de Détraz Paul _____ Profession : typographe —
 de Forel et Lutry _____ domicilié à Payerne _____
 et de Victorine nie Pasteur _____
 de Sainte-Croix _____

Inscrit au présent registre le dix Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père
 Détraz Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Détraz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Forel et Lutry

L. Jorcher Rapin

N° 89
 Donner Lia
 Héline

Le treize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à quatre heures _____ minutes du matin
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 32
 Donner Lia Héline _____ fille — légitime _____
 de Donner Henri _____ Profession : employé de Bureau
 de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Bertha Victorine dite Louise nie Groux _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le treize Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Donner
 Henri _____

Confirmé après lecture faite :

J. H. Jorcher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 à Yvonand.

L. Jorcher Rapin

N° 90
 Perrin Joarthe
 Henriette

Le quinze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à une _____ heure _____ quinze minutes du matin -
 est _____ née à la Foule rière Payerne _____

Perrin Joarthe Henriette _____ fille légitime _____
 de Perrin Armand _____ Profession : agriculteur
 de Payerne _____ domicilié à Payerne, à la Foule -
 et de Louise Adèle Jeannette née Debonpiere _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Perrin
 Armand. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Perrin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joarthe Rapin

N° 91
 Monney Ferdinand
 Henri

Le vingt Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à trois _____ heures _____ minutes du matin -
 est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 41 _____

Monney Ferdinand Henri _____ fils _____ légitime _____
 de Monney Henri Louis _____ Profession : boucher _____
 de Villars le Grand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Julie née Rothlisberg _____
 de Hochstetten (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Monney
 Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Monney

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Constantine à Bellevue.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joarthe Rapin

N° 92
Zbinden Elise
Marie

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à une heure _____ trente minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 16 _____

Zbinden Elise Marie _____ fil le - légitime _____

de Zbinden Christian _____ Profession : aiguilleur au chemin de fer

de Guggisberg (Berne) domicilié à Payerne _____

et de Louise Gabrielle née Keller _____

de Oberembrach (Zurich) _____

Inscrit au présent registre le trois Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père Zbinden

Christian . _____

Confirmé après lecture faite :

Christian Zbinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jorcher Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Guggisberg . _____

N° 93
Savary Jeanne

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue du Chemin Neuf N° 11. _____

Savary Jeanne _____ fil le - légitime _____

de Savary Emile _____ Profession : employé au chemin de fer

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Hermann _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Emile

(Hc) Savary Hermann . _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Savary Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jorcher Rapin

Communiqué _____

N° 94
Barmaverain Marie
Rosa

Le cinq novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N° 112 _____

Barmaverain Marie Rosa _____ fille _____ légitime _____
de Barmaverain Pierre Joseph _____ Profession : couvreur - ramoneur
de Mêmes Notre Dame, province de Turin, Italie domicilié à Payerne _____
et de Emma née Bigler _____
de Allmendingen Commune de Lubingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le six novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Barmaverain Pierre Joseph _____

Confirmé après lecture faite : Barmaverain Pierre

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lousanne.

S. J. Rapin

Suivant lettre de Bourgeoisie ins-

trumentée par le Notaire Bidoux, à Payerne, le 5 novembre 1897, et visée par le Conseil d'Etat, le 16 dit, Pierre Joseph Barmaverain, sa femme et ses enfants ont été admis au nombre des Bourgeois de Villars le Grand.

Inscrit le dix sept Décembre mil huit cent quatre vingt dix huit sur suite d'autorisation du Département de Justice et Police.

L'officier de l'état civil
S. J. Rapin

Communiqué au Département de Justice et Police.

N° 95
Dittoz Lion

Le six novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____

est _____ né à Payerne, rue de la Boverie N° 3 _____
Dittoz Lion _____ fils _____ légitime _____

de Victor Georges François _____ Profession : agriculteur
de Froideville _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Marianne née Comte _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Victor Georges François _____

Confirmé après lecture faite :

S. Dittoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bottens à Poliez le Grand

S. J. Rapin

N° 96
Baud Louise Eugénie
Emma.

Le onze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à cinq heures _____ quarante minutes du soir _____

est _____ née à la Colonie Agricole rière Payerne _____

Baud Louise Eugénie Emma _____ fille _____ légitime _____

de Baud Charles François _____ Profession : surveillant à la Colonie Agricole

de Apples _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma Marie née Brossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le douze novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du grand-père

Baud Henri Louis, d'Apples, domicilié à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite :

Baud

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Apples.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. J. Rapin

N° 97
Somini Louis

Le quinze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

huit _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, en Glatigny _____

Somini Louis _____ fils _____ légitime _____

de Somini Adolphe _____ Profession : employé au Chemin de fer

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marianne Adèle née Hirtzel _____

de Coinsins _____

Inscrit au présent registre le seize novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Somini

Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Somini Adolphe.

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. J. Rapin

N° 98
Plumettaz Camille

Le dix huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est né à Payerne, en Guillemanx N° 9 _____
Plumettaz Camille _____ fils _____ légitime _____

de Plumettaz François Paul _____ Profession : horloger _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Ernestine née Heinderling _____

de Schlatt (Zurich) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Plumettaz

François Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

F. Plumettaz horloger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joarher Rapin

Communiqué _____

N° 99
Hermann Ernest
Edouard

Le dix huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à sept heures _____ minutes du matin _____

est né à Payerne, rue du Portail N° 29 _____

Hermann Ernest Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Hermann Auguste François _____ Profession : écrivain _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie née Ochs _____

de Duillier _____

Inscrit au présent registre le dix neuf novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Hermann

Auguste François _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann Ochs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joarher Rapin

Communiqué _____

N° 100
Thiebaud Louis
Frédéric.

Le vingt trois Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à deux heures _____ minutes du matin

est _____ né à Strasbourg rière Payerne N° 82
Thiebaud Louis Frédéric _____ fils - légitime _____

de Thiebaud Fritz Emile _____ Profession : cocher _____

de Ponts de Martel et Brot. Sessous (Nouvant) domicilié à Payerne _____

et de Elise née Ranseyer _____

de Signau (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Thiebaud
Fritz Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Thiebaud

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Rochefort et des Ponts.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Rapin

N° 101
Besseaud Athanase

Le vingt quatre Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à dix heures _____ trente minutes du matin

est _____ né à Payerne, à la Place d'armes N° 9

Besseaud Athanase _____ fil s'il légitime _____

de Besseaud Rosa _____ Profession : femme de chambre

de Sargens _____ domiciliée à Payerne _____

et de fille eile. même de Jean Besseaud et de Marie Anne Juliette Saccoud

de _____

Inscrit au présent registre le vingt six Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens et au Juge de Paix de Payerne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Rapin

N° 102
Herman Edouard

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à trois - heures _____ quinze minutes du matin _____
 est _____ né à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 108 _____
Herman Edouard _____ fils _____ légitime _____
 de Herman Louis _____ Profession : journelier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise Ris _____
 de Staffelbach (Argovie) _____
 Inscrit au présent registre le cinq Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Herman
Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Hermann Riess

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquin Rapin

Communiqué _____

N° 103
Fivar Elisa

Le sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à six - heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née - à Payerne, aux Juvardes N° 30 _____
Fivar Elisa _____ fille _____ légitime _____
 de Fivar Samuel _____ Profession : ouvrier en tabac _____
 de Corcelles près Payerne domicilié à Payerne _____
 et de Rosalie Eugénie dite Jenny Rossier _____
 de Villargel _____
 Inscrit au présent registre le huit Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Fivar
Samuel . _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Fivar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquin Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Corcelles . _____

N° 104.
Kaenel Jeanne

Le huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à neuf heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N° 73 _____

Kaenel Jeanne _____ fil le - légitime _____

de Kaenel Jean _____ Profession : voiturier _____

de Bârgen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Kaenel
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

J. Haas _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaquer Rapin _____

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bârgen.

N° 105
Donner Jean
Philippe.
+

Le onze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Etrablon rière Payerne N° 89 _____

Donner Jean Philippe _____ fils - légitime _____

de Donner Henri Frédéric _____ Profession : agriculteur _____

de Yvonand _____ domicilié à Etrablon rière Payerne _____

et de Pauline Charlotte née Guiguer _____

de Villars sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le onze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Donner
Henri Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Donner Guiguer _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaquer Rapin _____

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Yvonand.

N° 106
 Bonnez Edouard
 Ernest

+

Le onze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à midi heure _____ minutes du _____
 est _____ né à Payenne, en Quary N° 44 _____
 Bonnez Edouard Ernest _____ fils _____ légitime _____
 de Bonnez Louis _____ Profession : agriculteur _____
 de Yvonand _____ domicilié à Payenne _____
 et de Marie née Savary _____
 de Payenne _____

Inscrit au présent registre le treize Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père Bonnez
 Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Bonnez Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Garther Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Yvonand.

N° 107
 Rossier Berthe

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à une heure _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payenne, rue des Granges N° 60 _____
 Rossier Berthe _____ fille _____ légitime _____
 de Rossier Henri _____ Profession : boulanger _____
 de Villazel _____ domicilié à Payenne _____
 et de Elise née Groux _____
 de Payenne _____

Inscrit au présent registre le quinze Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Rossier
 Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Garther Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Villazel

N° 108

Fischer Marguerite
EmilieLe dix huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à midi - heure _____ minutes du _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 51 _____

Fischer Marguerite Emilie — fille — légitime _____

de Fischer Frédéric _____ Profession : maître d'hôtel —

de Sempach (Berne) — domicilié à Payerne _____

et de Pauline Emilie née Sauger _____

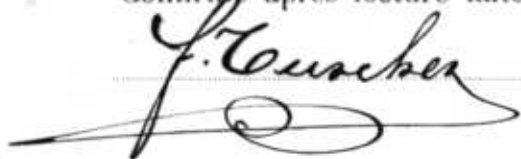
de La Bente _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Décembre _____

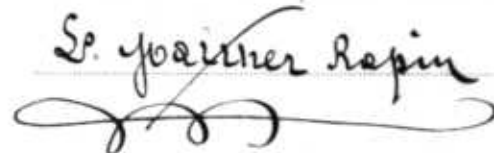
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Fis-

cher Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de SempachLe dix neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à six heures _____ trente minutes du Soir

est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 46 _____

Frimiger Oscar Jules _____ fils — légitime _____

de Frimiger Oscar _____ Profession : négociant —

de Menziken (argovè) — domicilié à Payerne _____

et de Emma née Comte _____

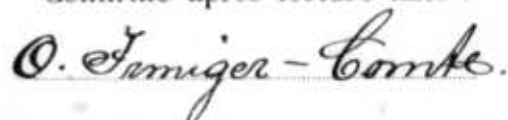
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____

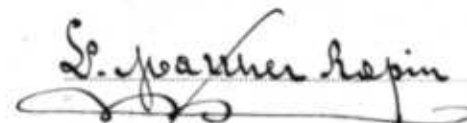
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Frimiger

Oscar. _____

Confirmé après lecture faite :



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Menziken

N° 110
Rittener Henri
Joseph.

+

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à sept _____ heures _____ quinze _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Place du marché n° 58 _____

Rittener Henri Joseph _____ fils _____ légitime _____

de Rittener Louis Jules _____ Profession : fabricant de cigares

de Vevey et Châtenay d'Oex domicilié à Payerne _____

et de Anna Marie née Hügi _____

de Oberwyl près Büren (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Rittener Louis Jules.

Confirmé après lecture faite :

J. Rittener

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jorner Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Vevey et Châtenay d'Oex.

N° 111
Doudin Julia
Marie

Le vingt trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, rue des Blanchisseuses n° 8,

Doudin Julia Marie _____ fille _____ légitime _____

de Doudin Emile _____ Profession : domestique de campagne

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Grandjean _____

de Bellerive _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Doudin Emile.

Confirmé après lecture faite :

Doudin Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jorner Rapin

Communiqué _____

N° 112
Roth Emma

Le vingt quatre Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à trois heures _____ trente minutes du matin

est _____ né e à Payerne, rue de Lausanne n° 112

Roth Emma _____ fille légitime _____

de Roth Emma _____ Profession : cigareuse _____

de Gross-Affoltern (Berne) domicilié à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Sophie Roth _____

de _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration de Comte Elisa

Sage femme de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement,

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de

Grossaffoltern et au département de Justice et Police
et au Juge de Paix de Payerne

S. Joaquin Rapin

N° 113
Hubler Jules
Ernest

Le vingt cinq Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
huit _____ à midi heure _____ minutes du _____

est _____ né _____ à Payerne, en Quary n° 33 _____

Hubler Jules Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Hubler Jules Henri _____ Profession : agriculteur _____

de Bätterkinden (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Jenny nie Givel _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- huit _____ sur la déclaration du père, Hubler

Jules Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Hubler Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Bätterkinden _____

S. Joaquin Rapin

N° 114
 Perrin François
 Emile

+

Le trente Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à neuf heures _____ quarante cinq minutes du matin

est _____ né à Payerne, rue de l'Hôpital n° 94 _____

Perrin François Emile _____ fils - légitime _____

de Perrin Henri Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Sophie née Rey _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Perrin

Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Louis Perrin.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Janner Rapin

N° 115
 Battaini Rosa

Le trente Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 huit _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 32 _____

Battaini Rosa _____ fille - légitime _____

de Battaini Joseph César _____ Profession : maçon _____

de Gurone, province de Côme, Italie domicilié à Payerne _____

et de Elise née Gaud _____

de Courgeand (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-huit _____ sur la déclaration du père, Battaini

Joseph César. _____

Confirmé après lecture faite :

César Battaini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie

d'Etat à Lensanne, _____

S. Janner Rapin

N° _____

Le ~~N°~~ 115 de la page 21 ci-devant est celui de la _____ mil huit cent quatre-vingt-
dernière inscription faite dans ~~l'année~~ l'année 1888. _____ minutes du Ses deux
~~est~~ doubles ~~se~~ du ~~à~~ présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Payerne le 31 Décembre 1888 _____ fil _____ légitime

Le ~~L'~~officier de l'état civil de Payerne Profession : _____

de ~~S.~~ Joachin. Repin _____ domicilié à _____

et de Un double a été remis le 3 Janvier 1889 à l'autorité cantonale
de exécution de l'article 2 de la Loi. _____

Inscrit au présent registre le ~~L'~~officier de l'état civil de Payerne

mil huit cent quatre-vingt ~~S.~~ Joachin Repin sur la déclaration d

Payerne le 3 Janvier 1889

Confirmé après lecture faite :



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

N° _____

Le _____ mil huit cent quatre-vingt-

_____ à _____ heure _____ minutes du

est _____ né à _____

_____ fil _____ légitime

de _____ Profession : _____

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent quatre-vingt- _____ sur la déclaration d

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

N° 1
Decorges Jeanne

Le premier Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Granges N° 61 _____

Decorges Jeanne _____ fille - légitime _____

de Decorges Jules _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie née Brossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Decorges
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Decorges

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaquin Rapin

N° 2
Leu Eugène

Le quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à neuf _____ heure(s) _____ minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, en Vuary N° 26 _____

Leu Eugène _____ fils - légitime _____

de Leu Frédéric _____ Profession : marinier _____

de Rohrbachgraben (Bene) domicilié à Payerne _____

et de Rosalie Buhlin _____

de Auggen (Baden) _____

Inscrit au présent registre le cinq Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Leu
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Leu

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Rohrbach. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaquin Rapin

N° 3
 Vorlet Armand
 Joseph Paul

Le trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à neuf- heures _____ minutes du matin
 est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne n° 78

Vorlet Armand Joseph Paul fils _____ légitime _____
 de Vorlet Louis Joseph _____ Profession : docteur médecin
 de Villeneuve (Fribourg) - domicilié à Payerne _____
 et de Marthe Marie Madeleine née Geffert _____
 de Prenzlan (Prusse) _____

Inscrit au présent registre le cinq Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Vorlet
 Louis Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

L. Vorlet

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Surpène. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joannet Rapin

N° 4
 Berquer Edouard

Le premier Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à deux- heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, aux moulins de Glatigny n° 32

Berquer Edouard _____ fils _____ légitime _____
 de Berquer Lion Samuel _____ Profession : confiseur _____
 de Wengi (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Jeanne née Riser _____
 de Dürrenroth (Berne) _____

Inscrit au présent registre le sept Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Berquer
 Lion Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Lion Berquer

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Wengi. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joannet Rapin

N° 5
Humbert Jules
Gaston.

Le huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 52 _____
Humbert Jules Gaston _____ fils _____ légitime _____
de Humbert Melchior _____ Profession : applicateur de ciment
de Shuis (Département de l'Ain, France) domicilié à Payerne _____
et de Louise née Rapin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le neuf Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Humbert
Melchior. _____

Confirmé après lecture faite :

Melchior Humbert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Jean Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lensanne.

N° 6
Gachet parcelle
Blanche

Le dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, Grande Rue N° 14 _____
Gachet parcelle Blanche _____ fille _____ légitime _____
de Gachet Eugène _____ Profession : employé de Bureau
de Grandcour _____ domicilié à Payerne _____
et de Bertha Emma née Givaz _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le onze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Gachet
Eugène. _____

Confirmé après lecture faite :

Eug. Gachet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Jean Rapin

Communiqué à l'officier de l'état de Grandcour

N° 7
Durussel Jules

Le onze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 10 _____
Durussel Jules _____ fils _____ légitime _____
de Durussel Charles Louis _____ Profession : journalier _____
de Seigneux _____ domicilié à Payerne _____
et de Suzette née Villommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le douze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration d'un père, Durussel
Charles Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Durussel

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Villenzel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Parthen Ropin

N° 8
Dessanges Gustave

Le quatorze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit _____ heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 98 _____
Dessanges Gustave _____ fils _____ légitime _____
de Dessanges Lisette Augustine _____ Profession : cigareuse, _____
de Naz _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Jacques Louis Dessanges
et de Henriette Louise née Duperré _____

Inscrit au présent registre le dix sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration de la grand'mère
du nouveau né Dessanges Henriette Louise née Duperré de Naz, domi-
ciliée à Payerne.

Confirmé après lecture faite :

Louise Dessanges

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Favezan Juge de Paix de Payerne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Parthen Ropin

N° 9
Gomini Louis

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin
est _____ né - à Vers. chez Perrin, ière Payerne N° 63 -
Gomini Louis _____ fils _____ légitime _____

de Gomini Henri François _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Vers. chez Perrin ière Payerne
et de Alicia nie Crausaz _____
de Frey _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Gomini
Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Gomini

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

N° 10
Rosset Isabelle
marie

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ minutes du Soir
est _____ née à Payerne, aux Joulins de Glatigny N° 31
Rosset Isabelle marie _____ fille _____ légitime _____

de Rosset Alexandre Jules François _____ Profession : employé au Chemin de fer
de Chigny _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise nie Gomini _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Rosset
Alexandre Jules François. _____

Confirmé après lecture faite :

Rosset

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Tuffens le Château.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Rapin

N° 11
Grüber Marie

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ trente minutes du soir _____

est née à Payerne, rue d'Yverdon N° 12 _____

Grüber Marie _____ fille - légitime _____

de Grüber Franz Gottlieb _____ Profession : agriculteur _____

de Bättelkinden (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marguerite dite Elise née Clot _____

de Villars-le-Comte _____

Inscrit au présent registre le trente Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Grüber

Franz Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Grüber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bättelkinden _____

L. J. J. Rabin

N° 12
Key Emile
Frédéric.

Le cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du soir _____

est né à Payerne, rue des Moulins N° 38 _____

Key Emile Frédéric _____ fils - légitime _____

de Key Emile Louis _____ Profession : charpentier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Sidie née Boenf _____

de Jarnand _____

Inscrit au présent registre le cinq Février _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Key

Emile Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Key Boenf Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. J. J. Rabin

N° 13
Gullimoz Rose

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne n° 70
Gullimoz Rose _____ fille légitime _____
de Gullimoz Henri Charles _____ Profession : *intendant du matériel de guerre*
de Vuarrens _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Hofer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Gullimoz
Henri Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Gullimoz
intendant

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Vuarrens.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Garret-Ropin

N° 14
Gullimoz Blanche

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne n° 70
Gullimoz Blanche _____ fille légitime _____
de Gullimoz Henri Charles _____ Profession : *intendant du matériel de guerre*
de Vuarrens _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Hofer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Gullimoz
Henri Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Gullimoz
intendant

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Vuarrens.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Garret-Ropin

N° 15
Heiz Rodolphe
Jaques

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Guillermaux N° 9 _____
Heiz Rodolphe Jaques _____ fils _____ légitime _____

de Heiz Rodolphe _____ Profession : comptable _____

de Reinach (argovie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Célestine nie Roulin _____

de Freyvaux (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le huit Février _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Heiz
Rodolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Heiz _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de (Payerne) Reinach. _____

S. Joaëth Rapin

N° 16
Comte Jules
Henri

Le quatorze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à neuf _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N° 84 _____

Comte Jules Henri _____ fils _____ légitime _____

de Comte François _____ Profession : cafetier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Albertine nie Sottaz _____

de Gurnefens (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le quinze Février _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Comte
François _____

Confirmé après lecture faite :

S. Sottaz _____

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëth Rapin

N° 17
 Joyoz Anna

Le vingt quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à cinq heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 62.

Joyoz Anna _____ fille _____ légitime _____
 de Joyoz Louis _____ Profession : galocher _____
 de Grandcour _____ domicilié à Payerne _____
 et de Anna née Cornuz _____
 de Jour _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Joyoz
 Louis.

Confirmé après lecture faite :

Joyoz Louis fils

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Grandcour.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joannes Rappin

N° 18
 Baudin Charles
 Henri
 +

Le vingt huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à midi _____ heure _____ minutes du _____
 est _____ né _____ à Payerne en Glatigny N° 4 _____

Baudin Charles Henri _____ fils _____ légitime _____
 de Baudin Marc François Louis _____ Profession : maréchal _____
 de Bellevaux _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Virginie née Jacquet _____
 de Vesin (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le deux mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Baudin
 Marc François Louis.

Confirmé après lecture faite :

M. Baudin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Bellevaux.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joannes Rappin

N° 19
Magnin Berthe

Le huit jours _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 10 _____

Magnin Berthe _____ fille _____ légitime _____

de Magnin Auguste Philippe _____ Profession : couvreur _____

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Caroline née Scannin _____

de Montagny (Yand) _____

Inscrit au présent registre le huit jours _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Magnin

Auguste Philippe. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin

S. J. Ropin

N° 20
Freyburghaus Ernest

Le seize jours _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, en Quay n° 57 _____

Freyburghaus Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Freyburghaus Gottlieb _____ Profession : agriculteur _____

de Kernenek (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Jenny née Brossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix huit jours _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père

Freyburghaus Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Ueophil Freyburghaus

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Kernenek.

S. J. Ropin

N° 21
Cherbuin Fernand
Edouard

Le dix huit jours _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin

est _____ né - à Payerne, chemin de la Gare N° 52 _____

Cherbuin Fernand Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Cherbuin Jules Daniel _____ Profession : charron _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Henriette née Descorges (Descorges) _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf jours _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Cherbuin

Jules Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner Repin

Communiqué _____

N° 22
Doudin Numa
Henri

Le dix neuf jours _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept _____ heures _____ trente minutes du matin

est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 63 _____

Doudin Numa Henri _____ fils _____ légitime _____

de Doudin Jean Louis _____ Profession : fabricant de balanciers d'horlogerie _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Ida Bertha née Rüttsche _____

de Hirschberg (St. Gall) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf jours _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Doudin

Jean Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Doudin Rüttsche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner Repin

Communiqué _____

N° 23

Grivaz Charles
MarcLe vingt un mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ quarante cinq minutes du soir

est né à Payerne Grande Rue N° 40 _____

Grivaz Charles Marc _____ fils _____ légitime _____

de Grivaz Louis François _____ Profession : tourneur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Berger _____

de Eclépens _____

Inscrit au présent registre le vingt trois mars _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Grivaz

Louis François _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Grivaz

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joarher Rapin

N° 24

Bossy Louisa

Le vingt deux mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois heures _____ minutes du soir

est née à Payerne, en Guillerimaux N° 10 _____

Bossy Louisa _____ fille _____ légitime _____

de Bossy François _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Françoise Berthe née Reber _____

de Eggivyl _____

Inscrit au présent registre le vingt trois mars _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Bossy

François _____

Confirmé après lecture faite :

François Bossy fist

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joarher Rapin

N° 25
 Chatton Robert
 Victor

Le vingt deux ans _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né - à Payerne, en Vuary N° 30 _____
Chatton Robert Victor _____ fils - légitime _____

de Chatton César Alexandre _____ Profession : chapelier _____

de Romont _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Bidiville _____

de Granges _____

Inscrit au présent registre le vingt trois ans _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration de Chatton _____
César Alexandre, père du nouveau-né. _____

Confirmé après lecture faite :

César Chatton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joannes Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Romont

N° 26
 Detrey Elise

Le vingt deux ans _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à deux heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 23 _____

Detrey Elise _____ fille - légitime _____

de Detrey Henri _____ Profession : employé au chemin de fer

de Corcelles près Payerne domicilié à Payerne _____

et de Marie née Guntlisberger _____

de Briderowyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt trois ans _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration d'un père, Detrey _____
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Detrey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joannes Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Corcelles

B. 1. 4. 84

N° 27
 Perrin Mathilde
 Sophie

Le quatre avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à dix _____ heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 13 _____

Perrin Mathilde Sophie _____ fille légitime _____

de Perrin César Benjamin _____ Profession : négociant _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Anna Sophie Marie née Givel _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Perrin
 César Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

B. Perrin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Janner Rapin

N° 28
 Jan. Duchêne
 Elisa Marie

Le cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Vers. chez Perrin Marie Payerne n° 97 _____

Jan. Duchêne Elisa Marie _____ fille légitime _____

de Jan. Duchêne Léonard _____ Profession : agriculteur _____

de Corcelles près Payerne _____ domicilié à Vers. chez Perrin Marie Payerne _____

et de Elise Marie née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Jan :
 Duchêne Léonard _____

Confirmé après lecture faite :

Léonard Jan Savary

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Corcelles. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Janner Rapin

N° 29

Wättinger Marie

Louise
Sourdan Marie Louise

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil soussigné, Sourdan Wilhelm Christian de Calw (district de la Forêt Noire, Wurtemberg) et son épouse Annelie Louise Wättinger dont le mariage a eu lieu le vingt avril mil huit cent quatre vingt neuf, ont reconnu, Wättinger Marie Louise, comme étant leur enfant, légitimé par leur mariage.

En conséquence l'enfant Wättinger Marie Louise, prend le nom de Sourdan Marie Louise fille légitime des sus mentionnés, domiciliés à Payerne.

Payerne le vingt avril mil huit cent quatre vingt neuf.

L'officier de l'état civil
St. Joascher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Hüttweilen, à la chancellerie d'état et au Burgermeister de Calw.

Le cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____ est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 4 _____

Wättinger Marie Louise _____ fille il légitime _____ de Wättinger Annelie Louise _____ Profession : cigareuse _____ de Hüttweilen (Thurgovie) domiciliée à Payerne _____ et de laquelle est fille elle même de Conrad Wättinger et de Marie Louise née Widmer. _____

Inscrit au présent registre le six avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration de Cornuz Marie Sage-femme de Lutry domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornuz Sage-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Joascher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de

Hüttweilen, au Juge de Paix et au Département de Justice et Police.

N° 30

Rüchti Jean

Le huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ à sept heures _____ trente minutes du soir _____ est _____ né à Vers. chez Savary née Payerne N° 38 _____

Rüchti Jean _____ fil s - légitime _____ de Rüchti Jean Gottlieb _____ Profession : agriculteur _____ de Rapperswyl (Berne) _____ domicilié à Vers chez Savary née Payerne et de Rosine Catharine Madeleine Hoffetter _____ de Lengnan _____

Inscrit au présent registre le dix avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Rüchti Jean Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Rüchti

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Joascher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Rapperswyl.

Moosaffoltern

N° 31

Gerber Marie

Le onze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ minutes du matin-

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 10 _____

Gerber Marie _____ fille légitime _____

de Gerber Jean _____ Profession : boucher _____

de Langnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Gerber _____

de Langnan. _____

Inscrit au présent registre le onze avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Gerber

Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Gerber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Langnan. _____

S. Joaëcher Rapin

N° 32

Rapin Charles
Henri

Le treize avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ minutes du matin-

est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 1 _____

Rapin Charles Henri _____ fils légitime _____

de Rapin Henri _____ Profession : menuisier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Sommerer _____

de Sainte-Croix _____

Inscrit au présent registre le quinze avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Rapin

Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Joaëcher Rapin

N° 33
Jan Elisa

Le dix sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin.

est _____ née à Corges rière Payerne n° 54 _____

Jan Elisa _____ fille - légitime _____

de Jan Albert _____ Profession : agriculteur _____

de Corcelles près Payerne - domicilié à Corges rière Payerne _____

et de Flore Lina née Comte _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept avril _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de la grand mère

du nouveau-né Caroline Comte née Lallarde de Payerne domiciliée à Corges.

Confirmé après lecture faite :

Caroline Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles.

J. Joether Rapin

N° 34
Briccafiori Florence
Flora

Le vingt un avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Granges n° 62 _____

Briccafiori Florence Flora _____ fille - légitime _____

de Briccafiori Emile Camille François _____ Profession : peintre en bâtiments, originaire

de Florence (Italie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Julie Nancy née Fivaz _____

de Corcelles près Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois avril _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Briccafiori

Emile Camille François . _____

Confirmé après lecture faite :

Emilio Briccafiori

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

J. Joether Rapin

N° 35
Comte Berthe
Marie

Le vingt six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 29 _____
Comte Berthe Marie _____ fille _____ légitime _____
de Comte Louis Jules _____ Profession: Président Du Tribunal _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Léa née Rapin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six avril _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père Comte
Louis Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Comte

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Janner Rapin

N° 36
Bavard Emile
Ernest

Le vingt six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix _____ heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né à Payerne, rue de l'Hôpital N° 83 _____
Bavard Emile Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Bavard Jean Aimé _____ Profession: cigareur _____
de Bollens (Neuch) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Scheidegger _____
de Escholzmatt (Lucerne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père Bavard
Jean Aimé _____

Confirmé après lecture faite :

Bavard Jean Aimé

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bollens à Soliez le Grand

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Janner Rapin

N° 37
Heer Martha

Le vingt huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à cinq - heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, Vers la Tuilerie N° 39 _____

Heer Martha _____ fille _____ légitime _____

de Heer Adolphe Henri _____ Profession : agent d'affaires _____

de Coinsins _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Cécile Roussel _____

de La Vouaise (Tribourg) _____

Inscrit au présent registre le trente avril _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Heer

Adolphe Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Heer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëth Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Begnins _____

N° 38
+ Savary Edouard
Samuel.

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une - heure _____ minutes du Soir _____

est _____ né - à Payerne, aux Rammes N° 46 _____

Savary Edouard Samuel _____ fils _____ légitime _____

de Savary Samuel _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Emma nie Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatre mai _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Savary

Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Savary Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëth Rapin

Communiqué _____

N° 39.
Doudin Marie

Le treize joi _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né(e) à Payerne, rue des Blanchissesses N° 6 -
Doudin Marie _____ fil le légitime _____
de Doudin Frédéric _____ Profession : ouvrier gazier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Repin _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le quinze joi _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Doudin
Frédéric.

Confirmé après lecture faite :

Doudin Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. J. Repin

N° 40
Bieri Frédéric

Le dix sept joi _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, rue de Lauseme N° 112 -
Bieri Frédéric _____ fils - légitime _____
de Bieri Ulrich _____ Profession : agriculteur _____
de Schenquan (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Caroline née Licchi _____
de Lendiswyl (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix joi _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Bieri
Ulrich.

Confirmé après lecture faite :

Ulrich Bieri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Schenquan

L. J. Repin

N° 41
Bonnet

Le dix neuf joi _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est morte. née à Payerne, en Vuary N° 61 _____

Bonnet, enfant du sexe féminin _____ fille _____ légitime _____

de Bonnet Jules _____ Profession : agriculteur _____

de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Perrin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt joi _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Bonnet
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Bonnet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapiin

Communiqué _____

N° 42
Guggi Marguerite

Le vingt quatre joi _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 7 _____

Guggi Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Guggi Guggi Urs Adolphe _____ Profession : médecin-vétérinaire _____

de Grenchen (Soleure) _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma née Bonnet _____

de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre joi _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Guggi
Urs Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Guggi Urs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapiin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Grenchen.

N° 43

Groux Lisette

Le trente un mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin -

est née à Payerne, rue des moulins N° 41 _____

Groux Lisette _____ fille - légitime _____

de Groux Jean _____ Profession : journelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Souise Jeanne née Groux nie Dufay _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente un mai _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père Groux
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Groux

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Parthen. Rapin

Communiqué _____

N° 44

Addor Ulysse
Henri

Le trente mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ trente minutes du soir _____

est né - à Payerne, Place du parochie N° 113. _____

Addor Ulysse Henri _____ fils - légitime _____

de Addor Henri Louis _____ Profession : instituteur _____

de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____

et de Celina nie Dovey _____

de Chanéaz _____

Inscrit au présent registre le trente un mai _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Addor
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Addor H. L.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Parthen. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de St. Croix

vu en 1943.
relevé le 31. 5. 1889
en acte N. amant été
de la soussignée née le 1891

N° 45
Grivaz Fanny

Le trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à neuf - heures _____ minutes du soir _____
est _____ né e à _____ Payerne, rue de l'Hôpital n° 91 _____
Grivaz Fanny _____ fille _____ légitime _____
de Grivaz Jules _____ Profession : Serrurier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Euphrasine née Gallotton _____
de Vallorbes _____

Inscrit au présent registre le cinq Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Grivaz
Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Grivaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jaquet. Rapin

Communiqué _____

N° 46
Locher Gustave
Rodolphe Theodore

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une - heure _____ trente minutes du soir _____
est _____ né - à _____ Payerne, rue du Portail n° 29 _____
Locher Gustave Rodolphe Theodore _____ fils - il légitime _____
de Locher Anne Marie _____ Profession : cigareuse _____
de Hosle (Bene) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même des défunts Andreas Locher et de
de Elisabeth Hofer _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de Cornuz Marie
sage-femme de Lully domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

M^{me} Cornuz S^ge - fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jaquet Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Hosle

Secrétaire ou au Juge de Paix de Payerne, et antichambellan
de Justice et Police

N° 47
Schmid Joseph
Vincent.

+

Le quinze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois heures _____ minutes du matin.

est _____ né à Payerne, chemin de la Gare n° 52 _____

Schmid Joseph Vincent _____ fils _____ légitime _____

de Schmid Joseph _____ Profession : cigareur _____

de Bergnach (argovie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Julie née Jaillard _____

de Chesalles sur Oron _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Sch-

mid Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

Josef Schmid

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jaquier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Bergnach.

N° 48.
Mayoz Mathilde
Marguerite

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une heure _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 4 _____

Mayoz Mathilde Marguerite fille illégitime _____

de Mayoz Fanny _____ Profession : négociante _____

de Grandcom _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Daniel David Mayoz _____

et de Julie Rosalie née Mayoz _____

Inscrit au présent registre le vingt Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration de Cornuz

Marie, sage-femme de Lully domiciliée à Payerne, _____

Confirmé après lecture faite :

M^{me} Cornuz s^ge - fem^e

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jaquier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Grandcom.

N° 49.
Troillet Alice
Marie

Dans sa séance du 13
Septembre 1890, le Conseil d'Etat
du canton de Vaud a ordonné
que le nom de famille contenu
dans l'acte ci-contre soit
écrit "Troillet" au lieu
de Troillet.

Inscrit le vingt deux Septem-
bre mil huit cent quatre vingt
dix par ordre du Département
de Justice et Police.

L'officier de l'état civil
S. J. Rapin

Communiqué au Département de
Justice et Police et à l'officier de
l'état civil de Yverges.

Le vingt trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ quinze minutes du matin

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 99 _____

Troillet Alice Marie _____ fille _____ légitime _____

de Troillet Justin Gustave _____ Profession : agriculteur _____

de Hocnierz _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Louise née Duperré _____

de Rougemont et Montpreveyres _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Troillet

Justin Gustave. _____

Confirmé après lecture faite :

Justin Gustave Troillet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Yverges.

N° 50
Mivelar Lia
Lucie

Le vingt quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 10 _____

Mivelar Lia Lucie _____ fille _____ légitime _____

de Mivelar Louis Alfred _____ Profession : employé au chemin de fer _____

de Solier Pillet _____ domicilié à Payerne _____

et de Fanny Jenny Elise née Fallent _____

de Begnins _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Mivelar

Louis Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Mivelar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Solier à Solier-Pillet

N° 51
 Lomini François
 Julien

+

B. 8.7.89 -

Le trente Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne à la Fenêtre N° 26. _____

Lomini François Julien _____ fils _____ légitime _____

de Lomini Benjamin Constant _____ Profession : négociant _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Susanne Marie née Husson _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le premier Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Lomini

Benjamin Constant. _____

Confirmé après lecture faite :

B. Lomini Husson

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joannet Repin

Communiqué _____

N° 52
 Chevalier Marguerite
 Aimée

Le sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

neuf _____ à sept _____ heures _____ quinze minutes du soir _____

est _____ née à Payerne rue de Sansonne N° 75 _____

Chevalier Marguerite Aimée _____ fille _____ légitime _____

de Chevalier Constant _____ Profession : procureur _____

de Belmont et Epandes domicilié à Payerne _____

et de Jeanne Bernicte née Perin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le huit Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Chevalier

Constant. _____

Confirmé après lecture faite :

Chevalier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joannet Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Belmont _____

N° 53
Perrin Marcel
Auguste

Le sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ quinze minutes du matin
est né à Vers. chez Perrin, rière Payenne N° 64 -
Perrin Marcel Auguste _____ fils - légitime _____
de Perrin Auguste Frédéric François _____ Profession : agriculteur _____
de Payenne _____ domicilié à Vers. chez Perrin rière Payenne
et de Eugénie née Martin _____
de Neuz _____

Inscrit au présent registre le neuf Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Perrin
Auguste Frédéric François _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Perrin.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Gauthier Rapin

Communiqué _____

N° 54
Donnez Paul

Le vingt deux Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ trente minutes du soir _____
est né à Payenne, en Vuary N° 45 _____
Donnez Paul _____ fils - légitime _____
de Donnez Paul Henri _____ Profession : agriculteur _____
de Yvonand _____ domicilié à Payenne _____
et de Marie Anna née Brossy _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Donnez
Paul Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Vonny

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Gauthier Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

d'Yvonand _____

N° 55

Gueissaz Gaston
SérômeLe trente Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue n° 30 _____

Gueissaz Gaston Sérôme _____ fil s. _____ légitime _____

de Gueissaz Emile Henri _____ Profession : instituteur _____

de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Isabelle nie Comte _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Gueis :

saz Emile Henri _____

Confirmé après lecture faite :

E. Gueissaz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Croix _____

S. J. Rapin

N° 56

Pahud Marguerite

Le trente un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny n° 11. _____

Pahud Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Pahud Adolphe Louis _____ Profession : camionneur _____

de Oyens _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Marie nie Rossier _____

de Villargel _____

Inscrit au présent registre le deux août _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Pahud

Adolphe Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Adolphe Pahud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St. Cierges. _____

S. J. Rapin

N° 57
 Monney Fernand
 Aloïs

Le huit Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne N° 69 _____
 Monney Fernand Aloïs _____ fils _____ légitime _____
 de Monney Alfred (Négociant) _____ Profession : Négociant _____
 de Villars le Grand domicilié à Payerne _____
 et de Julie Louise née Guiguer _____
 de Villars sous Champvent _____
 Inscrit au présent registre le neuf Août _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Monney
 Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :
 A. Monney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
 L. Joanner-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Constantine.

N° 58
 Tomini Rose
 Eugénie

Le neuf Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née _____ à Payerne, Place du Marché N° 113 _____
 Tomini Rose Eugénie _____ fille _____ légitime _____
 de Tomini Frédéric Biat _____ Profession : instituteur _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Louise Marie née Bujard _____
 de Lutry et Riez _____
 Inscrit au présent registre le dix Août _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Tomi-
 ni Frédéric Biat. _____

Confirmé après lecture faite :
 F. Tomini-Bujard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
 L. Joanner-Rapin

Communiqué _____

N° 50
Liechti Lina

Le douze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 85 _____

Liechti Lina _____ fille _____ légitime _____

de Liechti Ulrich _____ Profession : domestique agricole _____

de Signau (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Anne Elisabeth née Aeberhard _____

de Utenen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le douze août _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Liechti Ulrich _____

Confirmé après lecture faite :

Ulrich Liechti

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Signau _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner-Ropin

N° 60
Ney Georges
Constant

Le quatorze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Etrablor, rière Payerne N° 91 _____

Ney Georges Constant _____ fils _____ légitime _____

de Ney Jean Samuel _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Etrablor rière Payerne _____

et de Marguerite née Pfister _____

de Oberbürg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quinze août _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Ney Jean Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

Ney Jean-Jacques

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner-Ropin

N° 61
 Jomini François
 Louis

Le dix neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à neuf heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, rue à Thomas n° 15
 Jomini François Louis _____ fils _____ légitime _____
 de Jomini François Louis _____ Profession : agriculteur _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lionie Louise née Biolley _____
 de Corulles _____

Inscrit au présent registre le vingt août _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Jomini
 François Louis _____

Confirmé après lecture faite :

François Jomini Biolley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. J. Rapin

Communiqué _____

N° 62
 Bettens Emma
 Louise

Le vingt août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à six heures _____ minutes du matin
 est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 47
 Bettens Emma Louise _____ fille _____ légitime _____
 de Bettens Florian Oscar _____ Profession : gendarme _____
 de Corsier sur Vevey _____ domicilié à Payerne _____
 et de Justine Ida née Pochon _____
 de Chêne et Véquier, Chevannes le Chêne et Denezzy _____

Inscrit au présent registre le vingt août _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Bettens
 Florian Oscar _____

Confirmé après lecture faite :

Bettens Oscar gend.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. J. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Corsier _____

N° 63

Givel Jacques
François

Le vingt trois août _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est né à Payerne, en Guillermaux N° 10 _____
Givel Jacques François _____ fils _____ légitime _____
de Givel Jacques Michel _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Susanne née Besson _____
de Bellerive _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre août _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Givel
Jacques Michel _____

Confirmé après lecture faite :

Jqs Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler-Rapin

Communiqué _____

N° 64

Chiesa Emile
Louis.

Le vingt sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
est né à Payerne, Grande Rue N° 34 _____
Chiesa Emile Louis _____ fils _____ légitime _____
de Chiesa Domenico _____ Profession : marchand ambulant _____
de Bedonia, province de Parme, (Italie) domicilié à Payerne _____
et de Paola Celestina Pazzo _____
de Isola _____

Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage-femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler-Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Louvain _____

N° 65
Savary Elisa

Le trente un Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née aux Bâquiers Oies rière Payerne N° 50 _____
Savary Elisa _____ fille légitime _____
de Savary Louis _____ Profession : charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Barbara Hupferschmidt _____
de Suniswold (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trente un Août _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Savary
Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Savary Louis

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Repin

N° 66
San Ursule
Benjamine

Le deux Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N° 117 _____
San Ursule Benjamine _____ fille légitime _____
de San Jacques Benjamin Edouard _____ Profession : tailleur d'habits _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise née Perin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le deux Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, San
Jacques Benjamin Edouard . _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard San

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Repin

N° 67
Hermann Joarthe
Emilie

Le quatre Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 32 _____

Hermann Joarthe Emilie _____ fille légitime _____

de Hermann Emile Frédéric _____ Profession : négociant _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Joarthe Célestine Bertha née Dellavedova _____

de Carcozero (Piemont, Italie) _____

Inscrit au présent registre le quatre Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Her-
mann Emile Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

E. Hermann

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joarthe Rapin

N° 68
Rapin Ernest
Louis

Le trois Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à huit heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N° 72 _____

Rapin Ernest Louis _____ fils légitime _____

de Rapin Louis Samuel Philippe _____ Profession : docteur-médecin _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Susanne Mathilde née Strieff _____

de Glaris _____

Inscrit au présent registre le quatre Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Rapin
Louis Samuel Philippe _____

Confirmé après lecture faite :

S. Rapin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joarthe-Rapin

N° 69
Marquis Gustave

Le sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois _____ heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payenne, en Vaux N° 52
Marquis Gustave _____ fils _____ légitime _____

de Marquis Edouard Louis _____ Profession : agriculteur
de Vaux, Lully, Echichens et Poroges domicilié à Payenne
et de Marie née Tomini _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le neuf Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Marquis
Edouard Louis .. _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard Marquis.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

P. Meunier Rapin

Communiqué aux officiers de l'état civil

de Villars sous Yver, Vufflens le Châtelain et
Morges.

N° 70
Schenk Louis

Le huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payenne, rue du Collège N° 88
Schenk Louis _____ fils _____ légitime _____

de Schenk Henri _____ Profession : journalier _____
de Signau (Berne) _____ domicilié à Payenne _____
et de Marie Louise née Bonjour _____
de Blonay _____

Inscrit au présent registre le onze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration d u père . _____
Schenk Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Schenk

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

P. Meunier Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Signau

N° 71.
Savary Aimé

Le dix Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à neuf heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payenne, rue d'Yverdon N° 17 _____

Savary Aimé _____ fils — légitime _____
de Savary Alfred _____ Profession : charpentier _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Bertha née Pillet _____
de Seigneux _____

Inscrit au présent registre le treize Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Savary
Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Savary

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jorcher-Lepin

N° 72
Maret Jules
Emile

Le dix sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payenne, Vers la Tuilerie N° 40 _____

Maret Jules Emile _____ fils — légitime _____
de Maret Jean Louis _____ Profession : tanneur _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Marie Adeline née Goumaz _____
de Fitiigny (Tibourg) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Maret
Jean Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Maret Louis

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jorcher-Lepin

N° 73
Savary Adine
Marie

Le vingt cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux - heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 110 _____

Savary Adine Marie _____ fille - légitime _____
de Savary Auguste _____ Profession : charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie Louise nie Delacour _____
de Jeisy _____

Inscrit au présent registre le vingt six Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Savary
Auguste _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Ropin

Communiqué _____

13. 3. 89 -

N° 74
Rosset Ernest

Le deux Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à cinq heures _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 5 _____

Rosset Ernest _____ fils - légitime _____
de Rosset Aimé _____ Profession : terrassier _____
de Lonay _____ domicilié à ? _____
et de Adèle Saccard _____
de St. Croix, domiciliée à Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de Quinche-Marianne
sege-femme, de Dombrefon domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Lonay

N° 75

Golliez Jacques

Le huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né _____ à la Bretonnière rive Payerne N° 99 _____

Golliez Jacques _____ fils — légitime _____de Golliez Benjamin _____ Profession : agriculteur _____de Payerne et Lully — domicilié à Payerne, à la Bretonnière _____et de Marianne née Pasche _____de Ferrens. _____Inscrit au présent registre le neuf Octobre _____mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père GolliezBenjamin. _____Confirmé après lecture faite : Benj. GolliezBenj. Golliez Pasche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquin Rapin

Communiqué _____

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lully.

N° 76

Veriaz mort-né

Le huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

neuf _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____est mort-né _____ à Payerne, rue de Sausanne N° 80 _____Veriaz enfant du sexe masculin — fils — légitime _____de Veriaz Frédéric _____ Profession : instituteur _____de Baulmes _____ domicilié à Payerne _____et de Licile Emma née Perin _____de Payerne _____Inscrit au présent registre le neuf Octobre _____mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père VeriazFrédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

F. Veriaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquin Rapin

Communiqué _____

N° 77
Clot Helène

Le neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à trois heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née - à Payerne, rue d'Yverdon n° 8 _____
Clot Helène _____ fille - légitime _____

de Clot Henri _____ Profession : journalier _____

de Sillars le Comte _____ domicilié à Payerne _____

et de Emilie nie Drapel _____

de Seysin et Aigte _____

Inscrit au présent registre le onze Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Clot
Henri. _____

Confirmé après lecture faite : *Henri Clot*

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joanner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezy à Vevins

N° 78
Chevalley mort-né

Le dix Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ minutes du Soir _____

est mort-né - à Payerne, rue de Sausanne n° 77 _____

Chevalley, enfant du sexe masculin - fils - légitime _____

de Chevalley Frédéric _____ Profession : boulanger _____

de Champtaux _____ domicilié à Payerne _____

et de Lina nie Clément _____

de Granges _____

Inscrit au présent registre le douze Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Chevalley
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :
Fritz Chevalley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joanner. Rapin

Communiqué _____

N^o 79
 Willommet Gustave
 Emile
 +

Le treize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à sept heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N^o 56 _____
 Willommet Gustave Emile _____ fils _____ légitime _____
 de Willommet Emile _____ Profession: journalier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lina Josephine née Brossy _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatorze Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Willom-
 met Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Willommet

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner. Rapin

N^o 80
 Plumettaz Edouard
 +

Le dix sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à deux heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue des Deux. Tours N^o 95 _____
 Plumettaz Edouard _____ fils _____ légitime _____
 de Plumettaz Henri Alphonse _____ Profession: agriculteur _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Hubler _____
 de Bätterkinden (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Plumet-
 taz Henri Alphonse. _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard Plumettaz

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner. Rapin

N° 81

Plumettaz morte-née

Le vingt Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est morte-née à Payerne, Grande Rue N° 59 _____

Plumettaz enfant du sexe féminin _____ fille _____ légitime _____

de Plumettaz Paul _____ Profession : cafetier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Tomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Plumettaz Paul.

Confirmé après lecture faite :

Paul Plumettaz Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapière

Communiqué _____

N° 82

Golar Louise

Le vingt un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ à quatre heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 26 _____

Golar Louise _____ fille _____ légitime _____

de Golar Charles Louis _____ Profession : boulanger _____

de l'Abbaye (Vallée de Joux) domicilié à Payerne _____

et de Charlotte Julie Dorine née Rosset _____

de Genève _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Golar Charles Louis.

Confirmé après lecture faite :

Charles L. Golar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Rapière

Communiqué à l'officier de l'état civil de l'Abbaye.

N° 83
Forrer Karl
Leslie Duncan

Le trente Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix heures _____ dix sept minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, Rue du Temple N° 101 _____
Forrer Karl Leslie Duncan _____ fils _____ légitime _____
de Forrer Jean Jacob _____ Profession : employé de Bureau
de Winterthur _____ domicilié à Payerne _____
et de Johanna Worsnop (Worsnop) _____
de Halifax (Angleterre) _____

Inscrit au présent registre le premier Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père du
nouveau né Forrer Jean Jacob.

Confirmé après lecture faite :

Karl Forrer

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Winterthur _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jeanher Rabin

N° 84
Wyllommet Jenny

En date du 30 Août 1940,
le Département de Justice et
Police du Canton de Vaud a
ordonné la rectification de
l'acte de naissance ci-contre
en ce sens que le nom paternel
« nymique orthographe » par
erreur « Wyllommet » soit
orthographe « Willommet ». -
Inscrit le 2 Septembre 1940
L'officier de l'état civil
Mayer

Communiqué au Département de
Justice et Police le 2 Sept. 1940.

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née - à Payerne, rue des Granges N° 68 _____
Wyllommet Jenny _____ fille _____ légitime _____
de Wyllommet Louis Daniel _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Sophie Marie nie Mayor _____
de Grandcour _____

Inscrit au présent registre le premier Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Wyllom-
met Louis Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

L. Willommet Mayor

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Jeanher Rabin

N° 85
Baud Jeanne
Louise

Le deux Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lonsanne N° 101.

Baud Jeanne Louise _____ fille légitime _____
de Baud Henri Louis _____ Profession : receveur au chemin de fer
de Apples _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Emma Françoise née Estoppay _____
de Granges _____

Inscrit au présent registre le deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Baud
Henri Louis .

Confirmé après lecture faite :

L. Baud

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Apples.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner Rapin

N° 86
Golliez Paul
Edouard.

Le huit Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six _____ heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 64.

Golliez Paul Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Golliez Charles Henri _____ Profession : conservateur des droits réels
de Payerne et Lutry _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia née Rapin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Golliez
Charles Henri .

Confirmé après lecture faite :

Ch. Golliez

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lutry.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner Rapin

N° 87
Nidegger Jean
Joseph.

Le douze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, à la Boverie N° 44 _____

Nidegger Jean Joseph _____ fils _____ légitime _____
de Nidegger Joseph Romain _____ Profession : employé au Chemin de fer
de Châtonnaye (Tibourg) domicilié à Payerne _____
et de Anne Marie née Krattinger _____
de Guin (Tibourg) _____

Inscrit au présent registre le treize novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père Nidegger
Joseph Romain. _____

Confirmé après lecture faite :

Nidegger Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Mayer
Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Châtonnaye.

N° 88
Doudin Gustave

Le dix huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze heures _____ quinze minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 6 _____

Doudin Gustave _____ fils _____ légitime _____
de Doudin Jacques _____ Profession : condomier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marianne née Buache _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père Doudin
Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Mayer
Rapin

Communiqué _____

N° 89.
Herman Jules

Le dix sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 108
Herman Jules _____ fils _____ légitime _____
de Herman Louis _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Ris _____
de Staffelbach (Argovie) _____
Inscrit au présent registre le dix neuf Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Herman
Louis . _____

Confirmé après lecture faite :
Louis Hermann Kiess

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Joallher - Rapin
[Signature]

N° 90
Hänggi Charles
Lion.

Le dix sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne en Glatigny N° 25 _____
Hänggi Charles Lion _____ fils _____ légitime _____
de Hänggi Lion Joseph _____ Profession : ouvrier entabac _____
de Mümliswil (Gölen) _____ domicilié à Bâle _____
et de Emma née Siegenthaler _____
de Trüb (Berne) domiciliée à Payerne . _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de Cornuz Marie
veuve femme de Lutz domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :
M^{me} Cornuz Agé - fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Mümliswil et Bâle

S. Joallher - Rapin
[Signature]

N° 91
Cherbuin Ernest
Emile.

Le vingt deux Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ quinze minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, à la Riolar N° 50 _____

Cherbuin Ernest Emile _____ fils _____ légitime _____
de Cherbuin François Emile _____ Profession : agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Henriette Lisette née Stuki _____
de Ballenbühl (commune de Gysenstein (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Cherbuin
François Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Cherbuin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jouxher - Rapin

N° 92
Perrin Emile

Le vingt six Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ trente minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 82 _____

Perrin Emile _____ fils _____ légitime _____
de Perrin Charles _____ Profession : maréchal
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Caroline Emma née Fivaz _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Perrin
Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Perrin Fivaz

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Jouxher - Rapin

N° 93

Barmaverain Bertha

Suivent lettre de bourgeoisie ins-
trumentée par le notaire Pidoux, à
Payerne, le 5 novembre 1897, et
visé par le Conseil d'Etat, le 16 dit,
Pierre Joseph Barmaverain, sa
femme et ses enfants ont été admis
au nombre des bourgeois de Villers-
le Grand (Vaud)

Inscrit le dix sept décembre
mil huit cent quatre vingt dix
huit ensuite d'autorisation du
Département de Justice et Police.

L'officier de l'état civil
E. Mathier-Rapin

Communiqué au Département de Justice
et Police.

Le huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 112 _____

Barmaverain Bertha _____ fille - légitime _____

de Barmaverain Pierre Joseph _____ Profession : ramoneur-couvreur; originaire _____

de Rhêmes-Notre-Dame (province de Turin, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Emma née Bigler _____

de Allmendingen, commune de Rubingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le neuf Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration de Comte Elisa

sage femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elise Comte sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

E. Mathier-Rapin

N° 94
Liandet Scanne

Le onze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, aux Rammes N° 42 _____

Liandet Scanne _____ fille - légitime _____

de Liandet Charles _____ Profession : agriculteur _____

de Montpreveyres _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Marie née Tomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le douze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Liandet
Tomini Charles.

Confirmé après lecture faite :

Charles Liandet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Fort.

E. Mathier-Rapin

N° 95
Ney Edouard
+

Le douze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 22 _____
Ney Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Ney César Frédéric _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marti Jovina _____
de Lyss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le treize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père Ney
César Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

César Ney Marti

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rapin

N° 96
Rossier Cécile

Le treize Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, rue de Lonsanne N° 101 _____
Rossier Cécile _____ fille _____ légitime _____
de Rossier Louis _____ Profession : cordier _____
de Villarzel _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Marie Louise née Gottas _____
de Gmefens (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le treize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Rossier
Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Rossier

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Villarzel. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rapin

N° 97
Doudin Emile
Frédéric

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin -
est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 8 -
Doudin Emile Frédéric _____ fils _____ légitime _____
de Doudin Emile _____ Profession : journelier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise nie Grandjean _____
de Bellerive _____

Inscrit au présent registre le seize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Doudin
Emile . _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walker-Rapin

Communiqué _____

N° 98
Cherbuin Gustave
François

Le seize Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à quatre heures _____ minutes du soir -
est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 63 -
Cherbuin Gustave François _____ fils _____ légitime _____
de Cherbuin François Daniel _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Jeanne Louise nie Brossy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Cherbuin
François Daniel . _____

Confirmé après lecture faite :

François Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walker-Rapin

Communiqué _____

N° 99
Dietrich Frik

Le dix neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ né - à la Bretonnière rière Payerne N° 96 _____

Dietrich Frik _____ fils - légitime _____

de Dietrich Adolphe _____ Profession : agriculteur _____

de Höniz (Berne) _____ domicilié à la Bretonnière rière Payerne _____

et de Rosine née Flotron _____

de Saint-Jurier _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du grand-père du

nouveau-né Flotron Gottlieb de St. Jurier domicilié à la Bretonnière, Payerne.

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Flotron

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Höniz _____

N° 100

Meian Oscar

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
neuf _____ à onze _____ heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né - à Corges rière Payerne N° 61 _____

Meian Oscar _____ fils - légitime _____

de Meian Henri _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Corges rière Payerne _____

et de Jenny née Bossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ sur la déclaration du père, Meian

Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Meian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin

Communiqué _____

N° 101.
 Sennet Onésime
 Elisa

Le vingt sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à neuf heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 5 _____
 Sennet Onésime Elisa _____ fille - légitime _____
 de Sennet Luc Auguste _____ Profession : cigareur, originaire
 de Fonine le Haut (département du Jura, France) domicilié à Payerne _____
 et de Emma née Aubert _____
 de Savagnier (Neuchâtel) _____
 Inscrit au présent registre le vingt huit Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père, Sennet
 Luc Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Luc Sennet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à Lausanne

S. J. Rappin

N° 102
 Duplan Henri
 Marcel.

Le vingt neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 neuf _____ à deux heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N° 101 _____
 Duplan Henri Marcel _____ fils _____ légitime _____
 de Duplan Samuel _____ Profession : employé de bureau
 de Ormont dessus _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise Pauline née Grivas _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- neuf _____ sur la déclaration du père _____
 Duplan Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Duplan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 Civil d'Ormont dessus

S. J. Rappin

B. le 4. 1. 90

N°

Le N° 102 de la page 13 ci devant est celui de la mil huit cent quatre-vingt dernière inscription à faire sans ~~erreur~~ l'année 1889. Les minutes du deux est doubles ~~de~~ du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Payerne le 31 Décembre 1889. ~~fil~~ légitime

de L'officier de l'état civil de Payerne

Profession :

de S. Nothher Ropin domicilié à



et de Un double a été remis le 3 Janvier 1890 à l'autorité cantonale de en exécution de l'article 2 de la Loi.

Inscrit au présent registre le L'officier de l'état civil de Payerne mil huit cent quatre-vingt- S. Nothher Ropin sur la déclaration d

Payerne le 3 Janvier 1890.



Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

*Nota le 6 Janvier 1890
M. Nothher Ropin*

N°

Le mil huit cent quatre-vingt-

à heure minutes du

est né à

fil légitime

de Profession :

de domicilié à

et de

de

Inscrit au présent registre le mil huit cent quatre-vingt- sur la déclaration d

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

N° 1.
Genton Hélène

Le dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du matin
est _____ née à la Foule, rière Payerne n° 34 -
Genton Hélène _____ fille légitime _____
de Genton Aloys _____ Profession : filateur _____
de Puidoux et Chardonne domicilié à Payerne _____
et de Thérèse Hélène née Perrin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Genton
Aloys. _____

Confirmé après lecture faite :
Genton Aloys

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. Joaquer. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de St Saphorin et Corsier

N° 2
Crausaz Elise
Berthe

Le huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, en Vuary n° 39
Crausaz Elise Berthe _____ fille -légitime _____
de Crausaz Charles _____ Profession : tenassier _____
de Frey _____ domicilié à Payerne _____
et de Lia née Mounoud _____
des Thioleyres. _____

Inscrit au présent registre le dix Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Crausaz
Charles. _____

Confirmé après lecture faite :
Charles Crausaz Mounoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. Joaquer. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Frey.

N° 3
Bel Alice Céline

Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Deux Tours N° 94
Bel Alice Céline _____ fille légitime _____

de Bel Henri _____ Profession : facteur postal
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Olympie née Frasse _____
de Brot (Vanchâtel) _____

Inscrit au présent registre le quinze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Bel
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bel.

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rapin

N° 4
Donner Jean

Le quinze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Etrablon rive Payerne N° 89 _____
Donner Jean _____ fils légitime _____

de Donner Henri Frédéric _____ Profession : agriculteur
de Yvonand _____ domicilié à Etrablon rive Payerne _____
et de Pauline Charlotte née Guiguer _____
de Villers sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le dix sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Donner
Henri Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Donner-Guiguer

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Yvonand _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rapin

N° 5
 Husson Alfred
 +
 +

Le dix huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à dix _____ heures _____ trente minutes du matin
 est _____ né _____ à Payenne, Grande Rue N° 8 _____
Husson Alfred _____ fils _____ légitime _____
 de Husson Henri Louis _____ Profession : agriculteur _____
 de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
 et de Marie Julie née Jomini _____
 de Payenne _____

Inscrit au présent registre le dix huit Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Husson
 Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Husson-Jomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joacher-Ropin

Communiqué _____

N° 6
 Fluhmann Bertha

Le vingt six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à six _____ heures _____ quinze minutes du matin
 est _____ née _____ à la Bretonnière, rière Payenne N° 96 _____
Fluhmann Bertha _____ fille _____ légitime _____
 de Fluhmann Gottlieb _____ Profession : scieur _____
 de Neuenegg (Berne) _____ domicilié à Dachselden (Berne) _____
 et de Elisabeth née Flottron _____
 de St. Imier (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du grand-père
 du nouveau-né, Gottlieb Flottron de St. Imier domicilié à la Bretonnière

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Flottron

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joacher-Ropin

Communiqué aux officiers de l'état civil
 de Neuenegg et Savannes. _____

N° 7
 Ney Marguerite
 Rose
 +

Le vingt sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à une heure _____ minutes du Soir _____
 est _____ née à Payerne, rue de Lausanne n° 71 _____
 Ney Marguerite Rose _____ fille - légitime _____
 de Ney Michel _____ Profession : boucher _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lina Aimie née Volet _____
 de Corsaux, Châtillens et les Thioleyres _____
 Inscrit au présent registre le vingt huit Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ney
 Michel. _____

Confirmé après lecture faite :

Michel Ney

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joakim Rapin

N° 8
 Girardet Albert

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à six heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né à Payerne, rue des Moulins n° 35 _____
 Girardet Albert _____ fils - il légitime _____
 de Girardet Julie _____ Profession : blanchisseuse _____
 de Pilly _____ domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de Franette Girardet _____
 de _____

Inscrit au présent registre le trente Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa
 Sage-femme, de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte Sage-femme

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Romand _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joakim Rapin

N° 9
Comte Gérard
Lion.

Le trente un Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Payerne, rue de Lausanne N° 84 _____
Comte Gérard Lion _____ fils - légitime _____
de Comte François _____ Profession : cafetier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Albertine née Gottar _____
de Gumefens (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le trente un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Comte
François . _____

Confirmé après lecture faite :

Fr. J. Gottar

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joarther Rapin

N° 10
Savary Fernand
Beat

Le trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une _____ heure _____ quarant _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Vers. chez. Perin. rière Payerne N° 76 -
Savary Fernand Beat _____ fils - légitime _____
de Savary Henri _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Vers. chez. Perin rière Payerne _____
et de Lina Elise née Hubler _____
de Bätterkinden (Berne) _____
Inscrit au présent registre le six Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Savary
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Savary Hubler

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joarther Rapin

N° 11
 Tomini Jeanne

Le six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à dix heures _____ minutes du matin -
 est née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 88
 Tomini Jeanne _____ fil le - légitime _____
 de Tomini Albert _____ Profession : agriculteur
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Jenny née Guerber _____
 de Oberwey (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le six Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Tomini
 Albert. _____

Confirmé après lecture faite :

Tomini Albert

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin

N° 12
 Ney Elisa Julie

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à trois heures _____ minutes du soir -
 est née à Payerne, rue du Marché N° 90
 Ney Elisa Julie _____ fil le - légitime _____
 de Ney Daniel dit Samuel _____ Profession : tailleur d'habits
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Julie née Gillard _____
 de Montpreveyres _____
 Inscrit au présent registre le dix Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ney
 Daniel dit Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Ney

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin

N° 13
Ramseyer Marie

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept _____ heures _____ minutes du Soir _____
est _____ née à Vers chez Perrin rière Payenne N° 72
Ramseyer Marie _____ fille légitime _____
de Ramseyer Lina _____ Profession : _____
de Signau (Berne) — domiciliée à Vers chez Perrin rière Payenne
et de laquelle est fille elle-même de Emile Ramseyer et de Louise
de née Jean _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Cherbain Brossy
Senny sage-femme de Payenne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Cherbain Brossy sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joakher Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Signau, au département de Justice et Police
à Lausanne et au Juge de Paix de Payenne.

N° 14
Siffert Fortuné
Louis

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Vers chez Perrin rière Payenne N° 78 _____
Siffert Fortuné Louis _____ fils légitime _____
de Siffert Joseph Nicolas _____ Profession : peintre _____
de Neyruz (Tribourg) — domicilié à Vers chez Perrin rière Payenne —
et de Marie Marguerite née Bongard _____
de Ependes (Tribourg) _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Payenne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joakher Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Neyruz.

N° 15
Grüber Frédéric
Gottlieb
soit Théophile.

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue d'Yverdon N° 12 _____
Grüber Frédéric Théophile _____ fils _____ légitime _____
de Grüber Franz Gottlieb _____ Profession : agriculteur _____
de Bätterkinden (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Marguerite dite Elise née Clot _____
de Villars le Comte _____

Inscrit au présent registre le onze Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Grüber
Franz Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Grüber

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bätterkinden _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquer. Rapin

N° 16
Fischer Emile
Fritz

Le treize Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 51 _____
Fischer Emile Fritz _____ fils _____ légitime _____
de Fischer Frédéric _____ Profession : maître d'hôtel _____
de Simbach (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Pauline Emilie née Saager _____
de La Boute _____

Inscrit au présent registre le quatorze Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Fischer
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Fischer

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Simbach _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquer. Rapin

N° 17
Savary Ernest
Frédéric

Le vingt un Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, en Vnary N° 56 _____

Savary Ernest Frédéric _____ fils _____ légitime _____

de Savary Fritz Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Henriette Marie née Tomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Savary
Fritz Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Louis Savary Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëher Rapin

Communiqué _____

N° 18
Tomini Charles
Henri
+

Le vingt quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ quinze minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 58 _____

Tomini Charles Henri _____ fils _____ légitime _____

de Tomini Henri Jacques _____ Profession : chercheur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Flore Emma née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Tomini
Henri Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Tomini Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëher Rapin

Communiqué _____

N° 19
 Pradervand Berthe
 Rose

Le vingt six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à sept heures _____ minutes du matin -

est née à Vers. chez Serin mère Payerne N° 67 _____

Pradervand Berthe Rose _____ fille légitime _____

de Pradervand Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Corcelles près Payerne - domicilié à Vers. chez Serin mère Payerne

et de Louise Gusette née Rey _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Prader-
 vand Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Pradervand Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Corcelles.

N° 20
 Comte Martha
 Léa

Le vingt huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à huit heures _____ trente minutes du matin -

est née à Payerne, Grande Rue N° 20 _____

Comte Martha Léa _____ fille - légitime _____

de Comte Louis Jules _____ Profession : président du Tribunal

de Payerne _____ domicilié à Payerne

et de Léa née Rapin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Comte
 Louis Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Comt.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Rapin

Communiqué _____

N° 21
Baumgartner Ernest

Le trois Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne, Vers la Grande Grange N° 102
Baumgartner Ernest _____ fils - légitime _____
de Baumgartner Jacques _____ Profession : menuisier _____
de Liestal (Bâle Campagne) domicilié à Payerne _____
et de Nancy née Muller _____
de Belp (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Baum-
gartner Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :
J. Baumgartner

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Liestal

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. Joaëth Rapin

N° 22
Baumgartner Louis

Le trois Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ cinq minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne, Vers la Grande Grange N° 102 _____
Baumgartner Louis _____ fils - légitime _____
de Baumgartner Jacques _____ Profession : menuisier _____
de Liestal (Bâle Campagne) domicilié à Payerne _____
et de Nancy née Muller _____
de Belp (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Baumgart-
ner Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :
J. Baumgartner

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Liestal.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. Joaëth Rapin

N° 23
Bonnet Alfred
Henri
+ 1919

Le quatre mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Etrellos rière Payerne N° 85

Bonnet Alfred Henri _____ fils _____ légitime _____
de Bonnet Samuel Benjamin _____ Profession : agriculteur _____
de Yvonand _____ domicilié à Etrellos rière Payerne
et de Lina née Morel _____
de Bernard _____

Inscrit au présent registre le cinq mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Bonnet
Samuel Benjamin.

Confirmé après lecture faite :

Samuel Bonnet Morel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Yvonand.

N° 24
Avondo Ernest

Le cinq mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ vingt minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne rue du Chemin Neuf N° 11

Avondo Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Avondo Henri _____ Profession : négociant _____
de Terravalle (Piemont, Italie) domicilié à Payerne
et de Marie née Nicola _____
de Trimoselle _____

Inscrit au présent registre le sept mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Avondo
Henri

Confirmé après lecture faite :

A. Avondo

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Repin

Communiqué au Département de
Justice et Police

N° 25
Bize Henri
Louis

Le sept mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payenne, rue du marché n° 88 _____
Bize Henri Louis _____ fils _____ légitime _____

de Bize Louis _____ Profession : cocher _____
de Villargel _____ domicilié à Cannes (France) _____
et de Louise Charlotte née Dètroz _____
de Savigny et Forel, domiciliée à Payenne _____

Inscrit au présent registre le huit mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de Cornus Marie
Sage-femme de Luby domiciliée à Payenne laquelle a assisté
à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornus Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Marthe Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Villargel

N° 26
Givel Marie
Louise

Le onze mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payenne, Sur la Place n° 113 _____

Givel Marie Louise _____ fille _____ légitime _____
de Givel Paul Louis Frédéric _____ Profession : gazier _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Elisa Marie née Besson _____
de Freytorens _____

Inscrit au présent registre le douze mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Givel
Paul Louis Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Marthe Rapin

Communiqué _____

N° 27
Levy Jenny

Le douze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois _____ heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né e à Payerne, rue de Lousanne N° 87 _____
Levy Jenny _____ fille _____ légitime _____
de Levy Abraham _____ Profession : négociant, originaire
de Riguishheim, Alsace, mais a opté p^r la France domicilié à Payerne _____
et de Gerette née Kuhn _____
de Pontarlier _____

Inscrit au présent registre le quatorze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Levy
Abraham. _____

Confirmé après lecture faite :

A Levy Kuhn

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. M. Ropin

Communiqué au Département de
Justice et Police _____

N° 28
Tominy Ida
Elisa

Le treize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à deux _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né e à Payerne, place de la Gare N° 55 _____
Tominy Ida Elisa _____ fille _____ légitime _____
de Tominy Rodolphe Amedé _____ Profession : cafetier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisa née Estoppey _____
de Frey _____

Inscrit au présent registre le quatorze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Tominy
Rodolphe Amedé _____

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Tomini Estoppey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. M. Ropin

Communiqué _____

N° 29
Chenau Marguerite

Le treize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à neuf heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° _____
Chenau Marguerite _____ fille légitime _____
de Chenau Vincent Louis _____ Profession : maître d'hôtel
de Villeneuve (Vaud) — domicilié au Sipey (Ormont-dessous) _____
et de Louise Susanne née Champion _____
de Payerne, domiciliée au Sipey, en séjour à Payerne _____
Inscrit au présent registre le quatorze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Cornuz Marie
veuve femme de Sully domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornuz Sg^r Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S^r Joaëth Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Villeneuve et Ormont-dessous.

N° 30
Bavaud Amélie
Thérèse.

Le vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 82 _____
Bavaud Amélie Thérèse _____ fille légitime _____
de Bavaud Jean Aimé _____ Profession : cigareur _____
de Bottens (Vaud) — domicilié à Payerne _____
et de Marie née Scheidegger _____
de Escholzmatt (Lucerne) _____
Inscrit au présent registre le vingt quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père, Bavaud
Jean Aimé.

Confirmé après lecture faite :

Bavaud Jean Aimé

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S^r Joaëth Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bottens à Solize le Grand.

N° 31
Durussel Henri

Le vingt trois mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept heures _____ quinze minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 10 _____
Durussel Henri _____ fils — légitime _____

de Durussel Charles Louis _____ Profession : journalier _____
de Seigneux _____ domicilié à Payerne _____
et de Susette née Villommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Durussel
Charles Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Durussel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Wauthier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

à Villarzel.

N° 32
Lanz Frédéric
+

Le vingt quatre mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une heure _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchissesses N° 18 _____
Lanz Frédéric _____ fils — légitime _____

de Lanz Frédéric _____ Profession : marchand _____
de Watterswyl (Bene) _____ domicilié à Payerne _____
et de Sophie Victoire née Boenf _____
de Marnand _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Lanz
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Lanz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Wauthier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Watterswyl.

N° 33
Thévoz Louise
Marie

Le vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 92 _____

Thévoz Louise Marie _____ fil le _____ légitime _____

de Thévoz Jules Louis _____ Profession : journelier _____

de Missy _____ domicilié à Payerne _____

et de Anna née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Thévoz Jules Louis.

Confirmé après lecture faite :

Louis Thévoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grandcom.

B.

N° 34
Suagniaux Hemi
Louis

Le dix Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue des Moulins N° 35 _____

Suagniaux Hemi Louis _____ fils _____ légitime _____

de Suagniaux Jules Eugène _____ Profession : tanneur _____

de Ducherens _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Angéline née Bovet _____

de Estevayer le Lac (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le dix Avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Suagniaux Jules Eugène.

Confirmé après lecture faite :

Suagniaux

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Moudon.

N° 35
Ney Emilie
Marguerite

Le treize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ née à Ettrabloz rière Payerne n° 88 _____

Ney Emilie Marguerite — fille — légitime _____

de Ney Daniel _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Ettrabloz rière Payerne _____

et de Jenny née Estoppey _____

de Frey _____

Inscrit au présent registre le quatorze Avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ney

Daniel . _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Ney Estoppey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Rabin

Communiqué _____

N° 36
Savary Blanche

Le treize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue du Chemin Ney n° 11 _____

Savary Blanche — fille — légitime _____

de Savary Emile _____ Profession : employé au chemin de fer _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Hermann _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Savary

Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Savary Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. J. Rabin

Communiqué _____

N° 37
Magnin Emma
Berthe

Le seize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ née à Payenne, Grande Rue N° 10 _____
Magnin Emma Berthe _____ fille légitime _____
de Magnin Auguste Philippe _____ Profession : couvreur _____
de Cudrefin _____ domicilié à Payenne _____
et de Julie Caroline Scannin _____
de Montagny (Vaud) _____

Inscrit au présent registre le dix sept Avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Magnin
Auguste Philippe. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joanner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin

N° 38
Savary Hélène
Marguerite

Le dix sept Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payenne, en Vauxy N° 58 _____
Savary Hélène Marguerite _____ fille légitime _____
de Savary Jules Louis _____ Profession : agriculteur _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Hélène née Crisinel _____
de Denezey _____

Inscrit au présent registre le dix huit Avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Savary
Jules Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Savary Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joanner. Repin

Communiqué _____

N° 39
Key Albert
Henri

Le vingt avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du matin-

est _____ né _____ à Strablos rière Payerne, N° 93 _____

Key Albert Henri _____ fils _____ légitime _____

de Key Frédéric Henri _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Strablos rière Payerne _____

et de Elise née Bonnez _____

de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le vingt un avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Key

Frédéric Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Key Bonnez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. J. J. Rapin

N° 40
Fräbert Emile
Otto Charles

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin-

est _____ né _____ à Payerne, rue de la Boverie N° 42 _____

Fräbert Otto Charles Emile _____ fils _____ légitime _____

de Fräbert Charles Auguste _____ Profession : teinturier _____

de Höingsbruch (royaume de Saxe) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Fanny née Buache _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Fräbert

Charles Auguste _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Fräbert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat

à Leusenne _____

L. J. J. Rapin

Suivant lettre de naturalisa-
tion délivrée par le Conseil d'Etat
de la République et Canton de Genève
le 14 Février 1913, il résulte que le
nommé ci-contre a été reçu ci-
toyen Suisse et bourgeois de
la Commune de Plainpalais
(Genève).

Inscrit le 20 octobre 1915 par
ordre du Département de Justice
et Police.

L'officier de l'état civil
L. J. J. Rapin

N° 41.

Magnin Alexandre

+

Le vingt sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures quarante cinq minutes du matin

est _____ né - à Payerne, rue de Lousanne N° 113 -

Magnin Alexandre _____ fils _____ légitime _____

de Magnin Emile _____ Profession : employé au chemin de fer

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Ernestine née Seguer _____

de La Magne (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Magnin

Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Magnin Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin

S. Mathier-Rapin

N° 42

Hermand Benjamin

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du matin

est _____ né - à Payerne, en Glatigny N° 4 _____

Hermand Benjamin _____ fils _____ légitime _____

de Hermand Henri Samuel _____ Profession : journalier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Lydie née Groux _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Hermand

Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Hermand

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

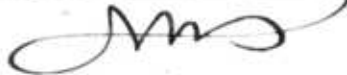
Communiqué _____

S. Mathier-Rapin

N° 43
 Bosset Yvonne
 mariée Augusta.


Le quatre Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à dix heures _____ trente minutes du Soir _____
 est _____ née à la Maladière rière Payerne N° 22 _____
 Bosset Yvonne mariée Augusta - fille - légitime _____
 de Bosset Frédéric Gérard _____ Profession : agriculteur _____
 de Avenches _____ domicilié à Payerne _____
 et de Sinora née Delacour _____
 de Corcelles et Missy _____
 Inscrit au présent registre le sept mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Bosset
 Frédéric Gérard _____

Confirmé après lecture faite :

F. Bosset-Delacour


Communiqué à l'officier de l'état civil
 d'Avenches _____

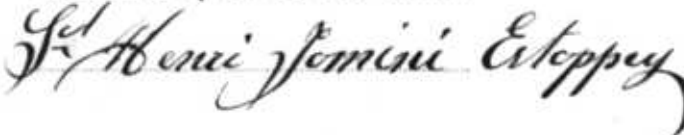
L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin


N° 44
 Tomini Cilina


Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze heures _____ trente minutes du matin _____
 est _____ née - à Ettrablor rière Payerne, N° 94 _____
 Tomini Cilina _____ fille - légitime _____
 de Tomini Samuel Ibenni _____ Profession : cordonnier _____
 de Payerne _____ domicilié à Ettrablor rière Payerne _____
 et de Elise née Estoppey _____
 de Frey _____
 Inscrit au présent registre le seize mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Tomini
 Samuel Ibenni _____

Confirmé après lecture faite :

L. Henri Tomini Estoppey


Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin


N° 45
Troillet Albert

+

Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, rue de l'Hôpital n° 99 _____
Troillet Albert _____ fils _____ légitime _____
de Troillet Justin Gustave _____ Profession : agriculteur _____
de Heuniez _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Louise née Duperréx _____
de Rougemont et Montpreveyres _____
Inscrit au présent registre le dix sept mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Troillet
Justin Gustave _____

Confirmé après lecture faite :

Justin Gustave Troillet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Janner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Granges.

N° 46
Buache Ernest

Le vingt deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une heure _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Payerne, rue à Thomas n° 15 _____
Buache Ernest _____ fils _____ illégitime _____
de Buache Susanne _____ Profession : ouvrière en tabacs _____
de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Buache François Benjamin et
de Marie née Vey _____
Inscrit au présent registre le vingt trois mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de Quinche
Marianne veuve femme de Dombresson domiciliée à Payerne, laquelle
a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Janner. Rapin

+ Communiqué à l'office de laix de
Payerne.

N° 47
 Hübler Martine
 Marguerite

Le vingt un mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze - heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, en Quary N° 32 _____

Hübler Martine Marguerite _____ fille - légitime _____

de Hübler Jules Henri _____ Profession : secrétaire municipal

de Bätterkinden (Seme) domicilié à Payerne _____

et de Marie Jenny née Givel _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Hübler
 Jules Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Hübler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joëcher - Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Bätterkinden. _____

N° 48
 Lomini Antoinette

Le vingt quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à six - heures _____ minutes du matin _____

est _____ née - à Strablos, rue Payerne N° 87 _____

Lomini Antoinette _____ fille - légitime _____

de Lomini Henri François _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Strablos rue Payerne _____

et de Alicia née Crausaz _____

de Frey _____

Inscrit au présent registre le vingt six mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Lomini
 Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Lomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joëcher - Rapin

Communiqué _____

N° 49
Boeuf César
Oscar
+

Le vingt cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, en Druy N° 40 _____
Boeuf César Oscar _____ fils il légitime _____
de Boeuf Marie Rosa _____ Profession : Sommelière _____
de Marnand _____ domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Adèle Boeuf _____
de _____

Inscrit au présent registre le vingt six mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa
Sage-femme, de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Granges et au Juge de Paix de Payerne.

S. Joaquer Rapin

N° 50
Rapin Berthe
Lia.

Le cinq Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une - heure _____ minutes du matin _____
est _____ née à Vers-chez-Savary rue Payerne N° 47 _____
Rapin Berthe Lia _____ fille - légitime _____
de Rapin Eugène _____ Profession : agriculteur _____
de Corcelles près Payerne - domicilié à Vers-chez-Savary rue Payerne _____
et de Suzanne née Rapin _____
de Corcelles _____

Inscrit au présent registre le six Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Rapin
Eugène. _____

Confirmé après lecture faite :

Eug. Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles.

S. Joaquer Rapin

N° 51.
Borgognon Berthe
Louise

Le sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Vers la Trilerie N° 40 _____

Borgognon Berthe Louise _____ fille légitime _____

de Borgognon Marie Louise _____ Profession : ouvrière en tabac

de Desin _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Charles Borgognon, et
de Marie Joséphine Philomène née Bersier _____

Inscrit au présent registre le dix Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquer Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cugy,
au Département de Justice et Police et
au juge de Paix du Cercle.

N° 52
Baudin Hilène
Marie

Le neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 4 _____

Baudin Hilène Marie _____ fille légitime _____

de Baudin Marc François Louis _____ Profession : maréchal

de Mollens _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Virginie née Jacquet _____

de Desin (Tibomg) _____

Inscrit au présent registre le dix Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père
Baudin François.

Confirmé après lecture faite :

François Baudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaquer Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Balens,

N° 53.

Mathys Marguerite
Bertha

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue du Verger N° 74 _____

Mathys Marguerite Bertha _____ fille _____ légitime _____

de Mathys Frédéric Louis _____ Profession : cordonnier _____

de Wynigen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Elmire Augustine née Favre _____

de Silars (Vevèrol) _____

Inscrit au présent registre le treize Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Mathys

Frédéric Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Matthys

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joaëcher-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Wynigen.

N° 54

Duvoisin Berthe
Marie

Le treize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° 39 _____

Duvoisin Berthe Marie _____ fille _____ légitime _____

de Duvoisin Charles Frédéric Edouard _____ Profession : couvreur _____

de Champagne et Fontaines _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Susette née Cuany _____

de Chevroux _____

Inscrit au présent registre le quatorze Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Duvoisin

Charles Frédéric Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard Duvoisin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joaëcher-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Champagny et Bonvillers.

N° 55
Ropin Rose
+

Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix heures _____ minutes du Soir

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 1

Ropin Rose _____ fille - légitime _____

de Ropin Henri _____ Profession : menuisier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise nie Gommeret _____

de Sainte-Croix _____

Inscrit au présent registre le dix sept Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ropin

Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Ropin _____

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin _____

N° 56
Guggi Berthe

Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du Soir

est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N° 77

Guggi Berthe _____ fille - légitime _____

de Guggi Mrs Adolphe _____ Profession : médecin vétérinaire

de Grenchen (Soleure) _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma nie Bonner _____

de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Guggi

Mrs Adolphe _____

Confirmé après lecture faite :

A. Guggi _____

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grenchen.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Ropin _____

N° 57
 Jacot Napoléon
 François
 +

Le vingt un Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à trois heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 1
Jacot Napoléon François _____ fils _____ légitime _____
 de Jacot Henri Alois Alfred _____ Profession : charpentier _____
 de Coffrane, Montmolin, et Loche domicilié à Payerne _____
 et de Louise Emma née Cherbuin _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Jacot
 Henri Alois Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Jacot

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëher. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Coffrane et du Loche.

N° 58.
 Grossklaüs Anna
 Maria

Le vingt quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à cinq heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue du Portail N° 29 _____
Grossklaüs Anna Maria _____ fille _____ légitime _____
 de Grossklaüs Gustave Rodolphe _____ Profession : cigerer, originaire
 de Belgard (Poméranie, Prusse) domicilié à Payerne _____
 et de Anna Marie Locher _____
 de Hasle (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Grossklaüs
 Gustave Rodolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Justus Großklaüs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Joaëher. Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à Lensanne.

N° 59
Plumettaz Rose

+

Le vingt cinq Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ minutes du matin _____

est _____ né e à Payerne, en Vuary N° 56 _____

Plumettaz Rose _____ fille _____ légitime _____

de Plumettaz Daniel Frédéric _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Coigny _____

de Champtoux _____

Inscrit au présent registre le vingt six Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Plumettaz

Daniel Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Plumettaz Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Joaquer. Repin

B

N° 60
Savary Emilie
Lina

Le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, en Champ de la Blanche N° _____

Savary Emilie Lina _____ fille _____ légitime _____

de Savary Henri _____ Profession : charpentier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Engenie Nancy née Weridel _____

de Prehins _____

Inscrit au présent registre le cinq Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père

Savary Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Joaquer. Repin

N° 61
Buache Jules
Daniel

Le six Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payenne, rue à Thomas n° 31 _____
Buache Jules Daniel _____ fils _____ légitime _____
de Buache Daniel Eugène _____ Profession : journelier _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Louise née Doudin _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le sept Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Buache
Daniel Eugène. _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Buache

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapin

N° 62
Bauer Frédéric
Fritz

+

Le douze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payenne, rue des Blancsissenses n° 12 _____
Bauer Frédéric Fritz _____ fils _____ légitime _____
de Bauer Frédéric _____ Profession : teinturier _____
de Fäuffelen et Gerlafingen (Suisse) domicilié à Payenne _____
et de Lina Rosalie née Contesse _____
de Rances _____

Inscrit au présent registre le quatorze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père
Bauer Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Bauer

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fäuffelen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapin

N° 63
Comte Samuel

Le quatorze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à midi _____ heure _____ minutes du _____

est _____ né _____ à Corges nière Payerne N° 56 _____
Comte Samuel _____ fils _____ légitime _____

de Comte Eugène Daniel _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Corges nière Payerne _____
et de Bertha nièce Aigroz _____
de Combremont le Petit _____

Inscrit au présent registre le quatorze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Comte
Eugène Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Eugène Comte

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaël - Rapin

N° 64.
Singy Jules
Henri

+

Le treize Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 84 _____
Singy Jules Henri _____ fils _____ légitime _____

de Singy François Félix _____ Profession : ouvrier en tabac _____
de Estavayer le Lac (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Emilie Louise nièce Bonjour _____
de Blonay _____

Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de la grand' mère
du nouveau-né femme Marie Bonjour de Blonay domiciliée à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite :

Marie Bonjour veuve

Communiqué à l'officier de l'état civil
de (St-Léger à Blonay) Estavayer le Lac

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joaël - Rapin

N° 65
 Gomini Edouard
 Adolphe

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du Soir _____
 est _____ né à Boulex rière Payerne N° 103 _____
 Gomini Edouard Adolphe _____ fils _____ légitime _____
 de Gomini Adolphe _____ Profession : employé au chemin de fer
 de Payerne _____ domicilié à Payerne, en Boulex-
 et de Marianne Adèle née Hirtzel _____
 de Coinins. _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Gomini
 Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Gomini Adolphe.

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapin

N° 66
 Mestral Gustave

Le vingt cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à six _____ heures _____ minutes du Soir _____
 est _____ né à Payerne, rue de la Boverie N° 3 _____
 Mestral Gustave _____ fils _____ légitime _____
 de Mestral Abram Louis Benoit _____ Profession : cigareur _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Rosine Wächter _____
 de Lauperswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt six Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Mestral
 Abram Louis Benoit. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Mestral

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapin

N° 67
Groux enfant du
Sexe masculin

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Moulins N° 38 _____

Groux enfant du sexe masculin - fils - légitime _____
de Groux Jean _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Jeanne Groux née Dufay _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Groux
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

Groux Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walter. Rapin

Communiqué _____

N° 68
Monney Albert
+

Le trente un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 41 _____

Monney Albert _____ fil s _____ légitime _____
de Monney Henri Louis _____ Profession : boucher _____
de Villars le Grand _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Julie née Röthlisberg _____
de Hochstetten (Seme) _____

Inscrit au présent registre le trente un Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Monney
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

S. Monney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walter. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Constantine _____

N° 69

Groux Susanne
Marguerite

Le quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, au Traves N° 51 _____

Groux Susanne Marguerite _____ fil le _____ légitime _____

de Groux Jacques Daniel Benjamin - Profession : Serrurier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Henriette Marie née Emery _____

des Cullayes _____

Inscrit au présent registre le quatre août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Groux

Jacques Daniel Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Groux.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapiin

Communiqué _____

N° 70

Cerf Julien

Le sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, bâtiment de la Gare N° 53 _____

Cerf Julien _____ fils _____ légitime _____

de Cerf François Joseph _____ Profession : employé du Tma Simplex

de Orbe _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Jeanne née Besençon _____

de Orbe et Ballaigues _____

Inscrit au présent registre le huit août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Cerf

François Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Cerf

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joailler. Rapiin

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Orbe.

N° 11.
Heiz Emile

+

Le neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, en Guillermaux N° 9 _____
Heiz Emile _____ fils _____ légitime _____

de Heiz Rodolphe _____ Profession : agriculteur _____
de Reinsch (Sergovie) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Célestine née Roulin _____
de Freyvaux (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le neuf août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Heiz
Rodolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Heiz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joanner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Reinsch.

N° 12
Häberli Emma

Le dix août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née à Boulex rière Payerne N° 101 _____
Häberli Emma _____ fille _____ légitime _____

de Häberli Samuel _____ Profession : agriculteur _____
de Münchenbuchsee _____ domicilié à Boulex rière Payerne _____
et de Marie Rosine Hühli _____
de Kallnach _____

Inscrit au présent registre le onze août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Häberli
Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Häberli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Münchenbuchsee

N° 73
Kaenel Henri
Emile

Le treize Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures quarante cinq minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne N° 73 _____
Kaenel Henri Emile _____ fils _____ légitime _____

de Kaenel Jean _____ Profession : voiturier _____
de Bergen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Savary _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatorze Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Kaenel
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

J. Kanch

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bergen _____

S. J. Rabin

N° 74
Doudin Jeanne
Marguerite

Le treize Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née _____ à Payerne, en Vuery N° 29 _____
Doudin Jeanne Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Doudin Constant _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Charlotte née Cherbuin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Doudin
Constant . _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. J. Rabin

N° 75.
Gomini Louis
Charles

Le vingt un Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ trente minutes du matin

est _____ né _____ à Payerne, en Trary N° 40 _____

Gomini Louis Charles _____ fils _____ légitime _____

de Gomini Jacques Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma nie Cavin _____

de Vuillens _____

Inscrit au présent registre le vingt un Août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Gomini

Jacques Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Gomini Jacques

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher - Rapin

N° 76
Golay Rose
Emilie

Le vingt cinq Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois _____ heures _____ trente minutes du matin

est _____ née _____ à Payerne, rue des Deux Tours N° 93 _____

Golay Rose Emilie _____ fille _____ légitime _____

de Golay César Vincent _____ Profession : ferblantier _____

de Chenit _____ domicilié à Payerne _____

et de Aimée nie Fenthorey _____

de Dompierre et Seigneux _____

Inscrit au présent registre le vingt six Août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Golay

César Vincent _____

Confirmé après lecture faite :

César Golay

Communiqué à l'officier de l'état civil
du Sentier _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher - Rapin

N° 77
 Monney Marguerite
 Alice

Le trente un août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à huit heures _____ dix minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 90-
 Monney Marguerite Alice _____ fil le légitime _____
 de Monney Jules _____ Profession : journalier _____
 de Villars le Grand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Henriette Marie née Plumettar _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le premier Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père
 Monney Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Monney Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Constance

N° 78
 Rossier Jeanne

Le deux Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue des Granges N° 60 _____
 Rossier Jeanne _____ fil le légitime _____
 de Rossier Henri _____ Profession : boulanger _____
 de Villarzel _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Groux _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatre Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Rossier
 Henri.

Confirmé après lecture faite :

Henri Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. J. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Villarzel

N° 79
Hermann Paul
Albert

Le huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ quinze minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 32
Hermann Paul Albert _____ fils _____ légitime _____

de Hermann Emile Frédéric _____ Profession : négociant
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marguerite Célestine Bertha née Dellavedova _____
de Carcofens (Piemont, Italie) _____

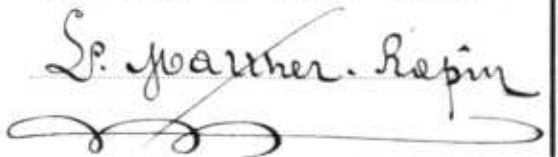
Inscrit au présent registre le huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Her-
mann Emile Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

E. Hermann 

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. 

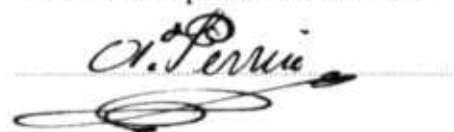
N° 80
Perrin Marie

Le neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à midi _____ heure _____ vingt minutes du
est _____ née _____ à la Foule rière Payerne _____
Perrin Marie _____ fille _____ légitime _____

de Perrin Armand _____ Profession : agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne, à la Foule
et de Louise Adèle Scannette née De Dompierre _____
de Payerne _____

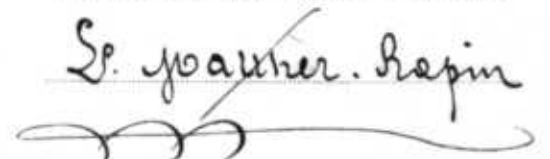
Inscrit au présent registre le onze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Perrin
Armand. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Perrin 

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. 

N° 81

Battaini Marguerite

Le neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 35 _____

Battaini Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Battaini Joseph César _____ Profession : maçon _____

de Gurone, province de Côme, Italie domicilié à Payerne _____

et de Elise née Gard _____

de Courgevaud (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le onze Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Battaini
Joseph César . _____

Confirmé après lecture faite :

César Battaini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Louvain . _____

S. Walter Ropin

N° 82

Stucchi Rose
Emma

Le quatorze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 103 _____

Stucchi Rose Emma _____ fille _____ légitime _____

de Stucchi Giovanni Pierre _____ Profession : maçon _____

de Onago, (province de Milan, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Emma née Freitag _____

de Herzers (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le quinze Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père

Stucchi Giovanni Pierre . _____

Confirmé après lecture faite :

Stucchi Pierre

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Louvain . _____

S. Walter Ropin

N° 83
Galliker Jean
Albert.

Le douze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du matin-
est _____ né - à Payerne, rue de Lausanne N° 68 _____
Galliker Jean Albert _____ fils - légitime _____
de Galliker Jean _____ Profession : cordonnier _____
de Gunzwil (Lucerne) domicilié à Payerne _____
et de Elise née Herren _____
de Mühleberg _____

Inscrit au présent registre le quinze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Galli-
ker Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Johann Galliker

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Gunzwil.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Mathias Repin

N° 84
Comte Eva

Le seize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du matin-
est _____ née à Vers-chez-Savary rue Payerne N° 25 _____
Comte Eva _____ fille - légitime _____
de Comte Benjamin Joseph _____ Profession : charron _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne, Vers-chez-Savary _____
et de Emma née Key _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père, Comte
Benjamin Joseph _____

Confirmé après lecture faite :

Comte Benjamin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

St. Mathias Repin

N° 85
 Von Hänel Alfred

Le dix huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-
 dix à onze heures minutes du matin
 est né à Payerne, rue Montpellier n° 27
 von Hänel Alfred fils légitime

de von Hänel Rodolphe Profession: peintre
 de Reichenbach (Berne) domicilié à Payerne
 et de Anne Maria Studer née Aeberhard
 de Bissegg (Thurgovie)

Inscrit au présent registre le vingt Septembre
 mil huit cent quatre-vingt-dix sur la déclaration du père, von
 Hänel Rodolphe.

Confirmé après lecture faite :

R. von Ravenel
 Peintre

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Fribourg.

N° 86
 Hüpfer Charles
 Gérard.
 +

Le vingt trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-
 dix à cinq heures minutes du matin
 est né à Payerne, rue de Lousanne n° 112-
 Hüpfer Charles Gérard fils légitime

de Hüpfer Charles Frédéric Profession: cafetier
 de Steffisburg et Semperswyl (Berne) domicilié à Payerne
 et de Susanne née Hermann
 de Payerne

Inscrit au présent registre le vingt quatre Septembre
 mil huit cent quatre-vingt-dix sur la déclaration du père, Hüpfer
 Charles Frédéric.

Confirmé après lecture faite :

Charles Hüpfer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Joanner. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Steffisburg et Semperswyl.

N° 87
 Albiez Julia
 Cécile.

Le vingt quatre Septembre — mil huit cent quatre-vingt-
 dix — à deux heures 5 — minutes du soir —

est — née à Payerne, Grande Rue N° 5 —

Albiez Julia Cécile — fille légitime —

de Albiez Jacques Adrien — Profession : menuisier —

de Hiesenbach, Grand duché de Bade, domicilié à Corcelles près Payerne

et de Cécile née Tomini —

de Payerne, domiciliée à Corcelles —

Inscrit au présent registre le vingt six Septembre —

mil huit cent quatre-vingt- dix — sur la déclaration du grand père

du nouveau né Tomini Benjamin de Payerne y domicilié.

Confirmé après lecture faite :

B. Tomini charcutier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à Lausanne et à l'officier de l'état civil de
 Corcelles.

S. Maxner - Repin

N° 88
 Röthlisberger Bertha

Le vingt cinq Septembre — mil huit cent quatre-vingt-
 dix — à huit heures — minutes du soir —

est — née à Payerne, en Glatigny N° 27 —

Röthlisberger Bertha — fille — légitime —

de Röthlisberger Simon Gottfried — Profession : agriculteur —

de Langnan (Berne) — domicilié à Payerne —

et de Anna Maria née Glauser —

de Munchingen (Berne) —

Inscrit au présent registre le vingt sept Septembre —

mil huit cent quatre-vingt- dix — sur la déclaration du père Röthlis-

berger Simon Gottfried —

Confirmé après lecture faite :

S. G. Röthlisberger.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Langnan.

S. Maxner - Repin

N° 89.
Fischer Alfred

Le quatre Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____

est _____ né - à Payerne, rue des Deux Tours n° 94 -

Fischer Alfred _____ fils - légitime _____

de Fischer Samuel _____ Profession : journalier _____

de Golaten (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosine née Schweizer _____

de Rütli près Thüren (Berne) _____

Inscrit au présent registre le six Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Fischer

Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Fischer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walther Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil de

Berniseh-Herzès à Wylersoltigen

N° 90
Rossier Gustave
Louis

Le neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ trente - minutes du soir _____

est _____ né - à Payerne, rue de Lausanne n° 32 -

Rossier Gustave Louis _____ fils - légitime _____

de Rossier Louis _____ Profession : sermier _____

de Chevornay _____ domicilié à Payerne _____

et de Léonie Nancy née Dutoit _____

de Mondon et Chevornay _____

Inscrit au présent registre le dix Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Rossier

Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Walther Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil de

Chevornay.

N° 91
Jan. Duchêne
Charles Elie

Le douze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né _____ à Vers. chez. Scrimière Payenne N° 79 _____
Jan. Duchêne Charles Elie _____ fils _____ légitime _____

de Jan. Duchêne Lionard _____ Profession : agriculteur _____
de Corcelles près Payenne _____ domicilié à Vers. chez. Scrimière Payenne _____
et de Elise Marie née Savary _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le treize Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Jan.
Duchêne Lionard. _____

Confirmé après lecture faite :

Lionard Jan _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles. _____

S. Maxher. Rapiu

N° 92
Grivaz Emma
Léa

Le onze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ née à Payenne, à la Caroline _____
Grivaz Emma Léa _____ fille _____ légitime _____

de Grivaz Henri Emile _____ Profession : géomètre _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Emma Caroline née Groux _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le treize Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Grivaz
Henri Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Grivaz _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxher. Rapiu

N° 93
 Cherbuin Henri
 Louis
 +

Le onze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze heures _____ minutes du soir _____

est _____ né - à Payerne, au Favez N° 52 _____

Cherbuin Henri Louis _____ fil 5 - légitime _____

de Cherbuin Jules Daniel _____ Profession : charon _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Henriette née Descorges _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le treize Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Cherbuin
 Jules Daniel . _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Mather. Rapin

Communiqué _____

N° 94
 Siechti Albert

Le seize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue des Granges N° 68 _____

Siechti Albert _____ fil 5 - légitime _____

de Siechti Ulrich _____ Profession : domestique agriculteur _____

de Signau (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Anna Elisabeth née Aeberhard _____

de Urkenen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix sept Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Siechti
 Ulrich . _____

Confirmé après lecture faite :

Ulrich Limy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Signau . _____

n° 95
Doudin Eugénie

Le trois Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses n° 6 _____
Doudin Eugénie _____ fille légitime _____
de Doudin Frédéric _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Rapin _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le trois Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Doudin
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Docteur Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxher. Rapin

n° 96
Monney Louisa
Julia

Le douze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne rue de Lousanne n° 69 _____
Monney Louisa Julia _____ fille légitime _____
de Monney Alfred _____ Profession : négociant _____
de Villars le Grand domicilié à Payerne _____
et de Julie Louisa née Guignier _____
de Villars sous Champvent _____
Inscrit au présent registre le quatorze Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Monney
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Monney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Constantine _____

S. Maxher. Rapin

N° 92
Schmidt Sexe
féminin

Le quatorze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du matin -

est _____ née - à Payerne, au Favez N° 48 _____

Schmidt enfant du sexe féminin _____ fille _____ légitime _____

de Schmidt Gottfried _____ Profession : journalier _____

de Wählern (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Elise née Willommet _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Schmidt

Gottfried. _____

Confirmé après lecture faite :

Schmidt Gottfried

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marcher. Rapin

Communiqué _____

N° 98
Ochsenbein Charles
Théophile

Le quinze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, rue des Moulins N° 35 -

Ochsenbein Charles Théophile _____ fils _____ légitime _____

de Ochsenbein Gottlieb _____ Profession : journalier _____

de (~~Ochsenbein G~~) Steffisburg domicilié à Payerne _____

et de Emilie Marianne née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ochsenbein

Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Ochsenbein

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Joannes. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Steffisburg.

Approuvé la radiation de "Ochsenbein G"
à la sixième ligne ci. contre.
L. Marcher. Rapin

+

N° 99.
Bonny mort-né

Le vingt Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est mort-né à Payerne, Grande Rue n° 13 _____
Bonny enfant du sexe masculin — fils — légitime _____
de Bonny Jean Jacques _____ Profession : coiffeur _____
de Chevroux _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie Louise née Cuany _____
de Chevroux _____

Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Bonny
Jean Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Bonny

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher Rapin

N° 100.
Serrin mort-née

Le vingt sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à six heures _____ minutes du matin _____
est mort-née à Payerne _____ rue Thomas 15 _____
Serrin _____ fille — légitime _____
de Serrin Charles Constant _____ Profession : menuisier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Brache _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Serrin
Charles Constant. _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Serrin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher - Rapin

N° 101
 Poyet Alexandre
 Daniel.

+

Le trente Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny n° 5. _____

Poyet Alexandre Daniel _____ fils il légitime _____

de Poyet Louise Marie _____ Profession : _____

de Orge (Vaud) _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Daniel Poyet et

de Thérèse Eugénie Jeanraud _____

Inscrit au présent registre le premier Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa

Sage-femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elis Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué _____ Communiqué à l'officier de

l'état civil de Montagny et au Juge de Paix du Cercle.

N° 102.
 Gudit Marcel

+

Le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, en Chaux n° 3 _____

Gudit Marcel _____ fils _____ légitime _____

de Gudit Alfred _____ Profession : agriculteur _____

de Arriçonles _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de la mère

Gudit née Doudin Marie, d'Arriçonles, domiciliée à Payerne

Confirmé après lecture faite :

Marie Gudit Doudin.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

d'Yvonand _____

N° 103
Forestier César
Frédéric

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ quinze minutes du matin
est _____ né à Payerne, en Gruyère N° 55 _____
Forestier César Frédéric _____ fils _____ légitime _____
de Forestier Henri Louis _____ Profession : maçon _____
de Cully et Lutry _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisabeth née Glatz _____
de Röttenbach (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père, Forestier
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Forestier

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Cully et Lutry.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

N° 104
Clot Rose

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon N° 8 _____
Clot Rose _____ fille _____ légitime _____
de Clot Henri _____ Profession : journalier _____
de Villers le Comte _____ domicilié à Payerne _____
et de Emilie née Drapeau _____
de Leyser et Aigle _____

Inscrit au présent registre le quatre Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père, Clot
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Clot

Communiqué à l'officier de l'état-civil
de Senez et Vevins.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

N° 105

Hermann Rose
Marguerite

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue du Portail N° 29 _____
Hermann Rose Marguerite _____ fille _____ légitime _____
de Hermann Auguste François _____ Profession : _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie née Ochs _____
de Duillier _____

Inscrit au présent registre le quatre Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Her-
mann Auguste François _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann Ochs

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Rappin

N° 106
Cherbuin Alice
Caroline

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à trois heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, à la Riolar N° 50 _____
Cherbuin Alice Caroline _____ fille _____ légitime _____
de Cherbuin François Emile _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Henriette Lisette née Stuki _____
de Ballenbühl, commune de Gysenstein (Berne) _____

Inscrit au présent registre le six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Cher-
buin François Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Cherbuin Stuki

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Rappin

N° 107
Rittener Henri
Joseph.

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à neuf heures _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, Place du Marché N° 58.
Rittener Henri Joseph _____ fils — légitime _____
de Rittener Louis Jules _____ Profession : fabricant de cigares
de Sevey et Château d'Oex domicilié à Payerne _____
et de Anna Marie née Hügi _____
de Oberwyl près Büren (Berne) _____
Inscrit au présent registre le huit Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Ritte-
ner Louis Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Rittener

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Sevey et Château d'Oex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

N° 108
Comte Samuel
Fritz

Le neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, rue de la Bovrie N° 1 _____
Comte Samuel Fritz _____ fils — légitime _____
de Comte Elise _____ Profession : femme de chambre —
de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Comte Louis François Scrome, et
de Marie Louise née Grivar _____
Inscrit au présent registre le dix Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration de Comte Elise
sage-femme de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

Communiqué au Juge de Paix du
Canton de Payerne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

N° 109
Ischi Ernest

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du matin

est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 48

Ischi Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Ischi Louis Reinhardt _____ Profession : coutelier _____

de Rümisberg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Fanny née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Ischi

Louis Reinhardt. _____

Confirmé après lecture faite :

Is. Ischys

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Oberbipp.

Sp. Marthe Rapin



N° 110
Conne Emile

Le neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue de l'Hôpital N° 45 _____

Conne Emile _____ fils _____ légitime _____

de Conne Henri Isaac _____ Profession : charon _____

de Chexbres _____ domicilié à Payerne _____

et de Hortence née Guntlisberger _____

de Rüderswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le onze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Conne

Henri Isaac _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Conne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Chexbres.

Sp. Marthe Rapin



N° 111
 Durussel Robert
 Emile
 †


Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, Grande Rue n° 32 _____
 Durussel Robert Emile _____ fils — légitime _____
 de Durussel Emile _____ Profession : cuisinier à la fabrique de lait condensé
 de Seigneux _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Staeheli _____
 de Egnach (Surgovie) _____
 Inscrit au présent registre le quinze Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Durussel
 Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Durussel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Villarzel _____

S. Marnier - Rapin


N° 112
 Willommet Rose
 Lina

Le quatorze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin
 est _____ née à Payerne, en Glatigny n° 6 _____
 Willommet Rose Lina _____ fille — légitime _____
 de Willommet Emile _____ Profession : journalier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lina Joséphine née Brossy _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le seize Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Wil-
 lommet Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Willommet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Marnier - Rapin


17/12/1890
 Durussel


N° 113

Schenk Emma

Le dix neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue du Collège N° 88 _____

Schenk Emma _____ fil le _____ légitime _____

de Schenk Henri _____ Profession : journalier _____

de Signau (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Bonjour _____

de Blonay _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Schenk

Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Schenk

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Signau _____

L. Mathier-Ropin

N° 114

Doudin Alfred
+

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchissenses N° 8 _____

Doudin Alfred _____ fil le _____ légitime _____

de Doudin Emile _____ Profession : journalier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Grandjean _____

de Bellerive _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père Doudin

Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Mathier-Ropin

N° 115
 Ney Jeanne
 Marguerite

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à onze heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, Chemin de la Gare n° 23
 Ney Jeanne Marguerite _____ fille légitime _____
 de Ney César Frédéric _____ Profession : journalier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Mina ne parti _____
 de Lyss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Ney
 César Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

César Ney-Marti.

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Warther-Ropin

N° 116
 Humbert Charles

Le vingt trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à huit heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, rue des Granges n° 57
 Humbert Charles _____ fils légitime _____
 de Humbert Melchior _____ Profession : entrepreneur de travaux
 de Suiss (département de l'Ain, France) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Martine ne Colland _____
 de Saint Aubin (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Hum-
 bert Melchior. _____

Confirmé après lecture faite :

Melchior Humbert

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à Lausanne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Warther-Ropin

N° 117
Gomini Marthe
Henriette.

+

Le vingt quatre Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à quatre heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Blanchissenses N° 12
Gomini Marthe Henriette _____ fil le il légitime _____

de Gomini Hermance Thérésine _____ Profession : couturière _____
de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Jean Daniel Philippe Gomini, et
de Susanne Catherine Blaser née Licher _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration de Comte Elisa
Sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué _____

N° 118
Heigi Ernest

+

Le vingt six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 33 _____
Heigi Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Heigi Joseph _____ Profession : négociant _____
de Pfaffnan (Lucerne) domicilié à Payerne _____

et de Bertha Marguerite née Engler _____
de Britzingen (Allemagne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Heigi
Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

Heigi

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Pfaffnan. _____

N° 119
Gonner Louise
Henriette

Le vingt six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue à Thomas N° 19 _____

Gonner Louise Henriette _____ fille _____ légitime _____

de Gonner Henri Frederic _____ Profession : agriculteur _____

de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____

et de Pauline Charlotte née Guiguer _____

de Villars sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d u père _____

Gonner Henri Frederic _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Vornex-Guiguer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Yvonand.

L. Mauthner Rapin

N° 120
Sorlet Julia
Elisabeth

Le vingt huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 78 _____

Sorlet Julia Elisabeth _____ fille _____ légitime _____

de Sorlet Louis Joseph _____ Profession : docteur médecin _____

de Villeneuve (Nivang) domicilié à Payerne _____

et de Marthe Marie Madeleine née Seyffert _____

de Prenslan (Suisse) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père Sorlet _____

Louis Joseph _____

Confirmé après lecture faite :

L. Mauthner Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Surpierre.

L. Mauthner Rapin

N° 121
 Sorlet Dominica
 Adrienne.

Le vingt huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à une _____ heure _____ cinq minutes du Soir _____
 est _____ née à Payerne, rue de Lausanne n° 78 _____

Sorlet Dominica Adrienne _____ fille _____ légitime _____
 de Sorlet Louis Joseph _____ Profession : docteur médecin
 de Villeneuve (tribourg) - domicilié à Payerne _____
 et de Marthe Marie Madeleine née Seyffert _____
 de Prenslan (Prusse) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Sorlet
 Louis Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

[Signature]

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

[Signature: S. J. Rapin]

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Lully.

N° 122
 Barmaverain Jeanne
 Pauline

+

Le vingt sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, rue de Lausanne n° 112 _____

Barmaverain Jeanne Pauline _____ fille _____ légitime _____
 de Barmaverain Pierre Joseph _____ Profession : ramoneur-couvreur, originaire
 de Rhêmes-Notre-Dame (province de Turin, Italie) domicilié à Payerne _____
 et de Emma née Bigler _____
 de Allmendingen, commune de Rubingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père
 Barmaverain Pierre Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

[Signature: Barmaverain Pierre]

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

[Signature: S. J. Rapin]

Communiqué à la chancellerie d'Etat
 à Lausanne

N° 123
Crisinel Ernest
Louis

+

Le vingt neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à dix _____ heures _____ trente minutes du matin

est _____ né _____ à Payerne, aux Moulins de Glatigny N° 32

Crisinel Ernest Louis _____ fils _____ légitime _____

de Crisinel Auguste _____ Profession : moulinier _____

de Denezzy _____ domicilié à Payerne _____

et de Engénie née Goumaz _____

de Sédeilles _____

Inscrit au présent registre le trente Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration d'un père Crisi-
nel Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Denezzy à Payerne.

S. Maurer-Ropin

N° 124
Morattel Fernand
Henri

Le trente Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 57

Morattel Fernand Henri _____ fils _____ légitime _____

de Morattel Henri Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Lydia Weber _____

de Oberutzwyl (St. Gall) _____

Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix _____ sur la déclaration du père, Morat-
tel Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Morattel Weber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maurer-Ropin

N°

Le N° 124 de la page 136 ci-devant est ~~mil huit cent quatre-vingt-~~
celui de la ~~à~~ dernière ~~heure~~ inscription faite dans ~~minutes de~~ l'année 1890.
~~et~~ Les deux ~~ni~~ à doubles du présent registre sont conformes.

Ce que nous certifions ~~fil~~ légitime

de Payerne le 31 Décembre 1890 Profession :

de L'officier de l'état civil domicilié à Payerne

et de L. Warther-Ropin



de Un double a été remis le 7 Janvier 1891 à l'autorité

Inscrit au présent registre le Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

~~mil huit cent quatre-vingt-~~ L'officier de l'état sur la déclaration d civil de Payerne

L. Warther-Ropin

Confirmé après lecture faite : Payerne le Janvier 1891.



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

N°

Le mil huit cent quatre-vingt-

à heure minutes du

est né à

fil légitime

de Profession :

de domicilié à

et de

de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt- sur la déclaration d

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

N° 1
Seyre Jules

Le premier Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, au Pré du Moulin N° 21
Seyre Jules _____ fils — légitime
de Seyre Jules _____ Profession : employé au chemin de fer
de Chapelles sur Moudon domicilié à Payerne
et de Louise née Crausaz _____
de Frey _____

Inscrit au présent registre le deux Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Crau-
saz) Jules Seyre allié Crausaz _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Seyre

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St Cierges _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxcher - Repin

N° 2
Dietrich Rosa

Le six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin
est _____ né e à la Bretonnière rive Payerne N° 96
Dietrich Rosa _____ fille — légitime
de Dietrich Adolphe _____ Profession : agriculteur
de Höniz (Seme) _____ domicilié à la Bretonnière rive Payerne
et de Rosine née Flotron _____
de Saint Lmier _____

Inscrit au présent registre le sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Dietrich
Adolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Adolf Dietrich

Communiqué à l'officier de l'état
Civil de Höniz _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxcher - Repin

N° 3
Liandet Charles

Le huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, aux Rammes N° 47 _____

Liandet Charles _____ fils _____ légitime _____

de Liandet Charles _____ Profession : agriculteur _____

de Montpreveyres _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Marie nie Tomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Liandet
Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Liandet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles le Sorat.

N° 4
Husson Marius

Le dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à midi heures quarante cinq minutes du _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 8 _____

Husson Marius _____ fils _____ légitime _____

de Husson Henri Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Julie nie Tomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Husson
Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Husson-Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Rapin

Communiqué _____

N° 5.
Guex Louisa
Marguerite

Le onze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du soir _____

est _____ né(e) à Payerne, Grande Rue N° 27 _____

Guex Louisa Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Guex Paul _____ Profession : négociant _____

de Saint-Léger et La Chisaz _____ domicilié à Payerne _____

et de Louisa née Pasche _____

de Oron la Ville _____

Inscrit au présent registre le douze Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Guex
Paul _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Guex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marnier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St. Léger à Blonay _____

L. Marnier-Rapin

N° 6
Martin Samuel
Edouard

Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne N° 77 _____

Martin Samuel Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Martin Louis dit Samuel _____ Profession : ouvrier à la fabrique de lait condensé

de Pully et Yillette _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Dufflon _____

de Riez _____

Inscrit au présent registre le treize Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Martin
Louis dit Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

Martin Samuel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marnier-Rapin

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Pully et Yillette _____

L. Marnier-Rapin

N° 7
Walter Jeanne
Marie Hélène

Le quatorze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à minuit _____ heure _____ dix minutes du _____

est _____ née à Payerne, rue des Granges N° 60 _____

Walter Jeanne Marie Hélène _____ fille _____ légitime _____

de Walter Emmanuel Joseph _____ Profession : tailleur d'habits _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Victorine née Tinguely _____

de Pont la Ville (Libourne) _____

Inscrit au présent registre le quatorze Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Walter

Emmanuel Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

Emmanuel Walter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rappin

Communiqué _____

N° 8
Deriaz Maurice
Rodolphe.

Le quinze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 17 _____

Deriaz Maurice Rodolphe _____ fils _____ légitime _____

de Deriaz Frédéric _____ Profession : instituteur _____

de Baulmes _____ domicilié à Payerne _____

et de Cécile Emma née Perrin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le seize Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Deriaz

Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

F. Deriaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. J. Rappin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Baulmes.

Extrait pour
mon réclamation
qui est payé par M. Perrin

N° 9
Corthésy Marie
Emma

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six _____ heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ né e à Payerne, me des Blanchissenses N° 1 _____
Corthésy Marie Emma _____ fil le légitime _____
de Corthésy Samuel Alexis _____ Profession : gendarme _____
de Dompierre sur Lucens domicilié à Payerne _____
et de Marie Génèreuse née Büchs _____
de Bulle et Morsens (Ribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Corthésy
Samuel Alexis _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Alexis Corthésy

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner-Rapin

N° 10
Blankart Louise
Ida.

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à dix _____ heures quarante cinq _____ minutes du matin _____
est _____ né e à Payerne Grand Rue N° 54 _____
Blankart Louise Ida _____ fil le légitime _____
de Blankart Gustave Adolphe _____ Profession : horloger _____
de Stallikon (Zurich) _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Amélie Maule née Gysel _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Blan-
kart Gustave Adolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Gustave Blankart

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Stallikon _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner-Rapin

N° 11.
Bettex Louise
Berthe

Le vingt sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, en Vuery N° 60 _____
Bettex Louise Berthe _____ fille légitime _____
de Bettex Henri _____ Profession : agriculteur _____
de Combremont le Petit _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie née Hofer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Bettex
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bettex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Manner-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Combremont le Grand.

N° 12
Doudin Marcel
Henri

Le trente Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ trente minutes du matin
est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 12 _____
Doudin Marcel Henri _____ fils légitime _____
de Doudin Jean Louis _____ Profession : fabricant de balanciers horlogerie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Ida Bertha née Rüttsche _____
de Hirschberg (S. Gall) _____

Inscrit au présent registre le trente Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Doudin
Jean Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Doudin Rüttsche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Manner-Rapin

Communiqué _____

Petersen -

N° 13

- Brüggemann Irma
fille Lili

†

20. III. 65

à Nortorf, Kreis Rendsburg
(Allemagne)

Le deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue des moulins n° 35
Brüggemann Irma fille Lili — fille légitime _____
de Brüggemann Jean Édouard Auguste — Profession : Directeur à la fabrique de cigares
de Hambourg (Allemagne) domicilié à Payerne _____
et de Bertha Emilie Caroline Becker _____
de Liepzig (Allemagne) _____

Inscrit au présent registre le trois Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père _____
Brüggemann Jean Édouard Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

P. Brüggemann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxher. Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

N° 14

Sanetti Aurilie
Angeline

Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ quinze minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 53 _____
Sanetti Aurilie Angeline — fille légitime _____
de Sanetti Jean _____ Profession : peintre en bâtiments
de Quarona (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Clotilde née Gallarotti. _____
de Breia (province de Novare, Italie) _____

Inscrit au présent registre le trois Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Jean
Sanetti. _____

Confirmé après lecture faite :

Sanetti Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
soit à la Chancellerie d'Etat à Lausanne

N° 15
Bonny Marguerite
Louise

Le quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon N° 14 _____
Bonny Marguerite Louise _____ fille légitime _____
de Bonny Jacques Louis _____ Profession : coiffeur _____
de Chevroux _____ domicilié à Payerne _____
et de Méry née Fivaz _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Bonny
Jacques Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Bonny *fb*

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Grandcour.

S. Maxther-Rapin

N° 16
Fischer Madeleine
Elise

Le cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 51 _____
Fischer Madeleine Elise _____ fille légitime _____
de Fischer Frédéric _____ Profession : maître d'hôtel _____
de Sempach (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Pauline Emilie née Laager _____
de La Glente _____

Inscrit au présent registre le six Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Fis-
cher Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

F. Fischer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Sempach

S. Maxther-Rapin

N° 17
Chiesa Celeste
Elise Marie

Le six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 34 _____
Chiesa Celeste Elise Marie _____ fille légitime _____
de Chiesa Domenico _____ Profession : négociant _____
de Bedonia (province de Parme, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Catherine Marie Raffi _____
de Bedonia (Italie) _____
Inscrit au présent registre le sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Chiesa
Domenico. _____

Confirmé après lecture faite :

Chiesa Domenico

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Ropin

N° 18
Savary François

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, au Bâquier aux oies N° 50 _____
Savary François _____ fils légitime _____
de Savary Louis _____ Profession : charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Barbara née Huppeschmidt _____
de Gunisweld (Berne) _____
Inscrit au présent registre le sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Savary
Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Savary Charpentier

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Ropin

N° 19.
Hänni Anna

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 98 _____
Hänni Anna _____ fille légitime _____
de Hänni Jean _____ Profession : terrassier _____
de Toffen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Güttnicht _____
de Gempenach (Sibourg) _____
Inscrit au présent registre le neuf Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration d'un père Hänni
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Hänni

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Belp.

S. J. Repin

N° 20.
Perrin Marguerite

Le dix sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 123 _____
Perrin Marguerite _____ fille légitime _____
de Perrin Jules _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marguerite Louise Caillet _____
de Marecon _____
Inscrit au présent registre le dix huit Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration d'un père Perrin
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Perrin Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. J. Repin

N° 21
Iseli Julia

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° 44
Iseli Julia _____ fille légitime _____
de Iseli Frédéric _____ Profession : cordonnier
de Mühleberg (Seme) _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise née Comte _____
de Payerne _____


Inscrit au présent registre le vingt Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Iseli
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Iseli Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühleberg _____

L. Parthen. Rapin


N° 22
Ney Robert
François

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du soir
est _____ né à Payerne, rue de l'Hôpital N° 100
Ney Robert François _____ fils légitime _____
de Ney Augustine _____ Profession : ouvrière entabac
de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de François Jérôme David Ney et
de Sophie née Corbaz _____

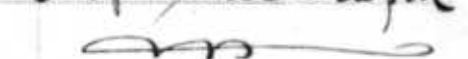
Inscrit au présent registre le vingt un Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche Marianne
une sage femme de Dombresson domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué au juge de paix du
Cercle de Payerne _____

L. Parthen. Rapin


N° 23
Siffert Marie

Le vingt un Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Bayerne, soit Vers chez Perrin N° 78 -

Siffert Marie _____ fille - légitime _____

de Siffert Joseph Nicolas _____ Profession : employé à la Condenseuse

de Neyruz _____ domicilié à Vers chez Perrin rière Bayerne

et de Marie Marguerite née Bongard _____

de Ependes (Libourne) _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Février _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa

Sage-femme de Bayerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Neyruz _____

L. J. Rappin

N° 24
Sittor Fernand

Le vingt un Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Bayerne, rue de la Boverie N° 3 -

Sittor Fernand _____ fils - légitime _____

de Sittor Georges François _____ Profession : agriculteur -

de Froideville _____ domicilié à Bayerne _____

et de Marie Marianne née Comte _____

de Bayerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Février _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa

Sage femme de Bayerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Daxens à Volon le Grand _____

L. J. Rappin

N° 25
Comte Louis
Charles

Le vingt un Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 20 _____
Comte Louis Charles _____ fils _____ légitime _____
de Comte Louis Jules _____ Profession : président du tribunal
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lia née Rapin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration d u père, Comte
Louis Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Comte

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Rapin

N° 26
Luthi Rose Marie

Le vingt trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, Grande Rue N° 10 _____
Luthi Rose Marie _____ fille _____ légitime _____
de Luthi Victorine _____ Profession : _____
de Sauperswyl (Berne) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Frédéric Luthi et de Marie
de Bonjour _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Février _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de la tante du
nouveau-né Luthi Marie de Sauperswyl domiciliée à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite :

Marie Luthy

Communiqué à l'officier de l'état civil de Sauperswyl,
au Département de Justice et Police et au Juge de Paix.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Rapin

N° 27
Weber Albert

Le deux Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, rue de Lausanne n° 112 _____
Weber Albert _____ fils _____ légitime _____

de Weber Gottlieb _____ Profession : cigareur _____

de Beinwyl (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Othylie née Fivaz _____

de Montagny les Monts (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le trois Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Weber
Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

G. Weber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Beinwyl. _____

L. Meunier-Ropin

N° 28
Gruber Ernest

Le quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue à Thomas n° 21 _____

Gruber Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Gruber Otto _____ Profession : domestique de Campagne _____

de Maisprach (Bâle Campagne) domicilié à Payerne _____

et de Julie née Gilliard _____

de Combremont le Grand _____

Inscrit au présent registre le cinq Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Gruber
Otto. _____

Confirmé après lecture faite :

Gruber Otto

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Buns. _____

L. Meunier-Ropin

N° 29.
Jeunet Marie
Eugénie

Le six Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heure 5 _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 112
Jeunet Marie Eugénie _____ fille légitime _____
de Jeunet Joseph Alphonse _____ Profession : cigareur, originaire
de Foncine le Haut (Jura, France) domicilié à Payerne _____
et de Emma née Roth _____
de Grossaffoltern (Berne) _____
Inscrit au présent registre le sept Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Jeunet
Joseph Alphonse. _____

Confirmé après lecture faite :

Joseph Jeunet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. MATHYER. RAPIN

Communiqué à l'officier de l'état la
Chancellerie d'état à Lausanne.

N° 30
Bieri Rosa
Elisa

Le quatorze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 112
Bieri Rosa Elisa _____ fille légitime _____
de Bieri Ulrich _____ Profession : agriculteur
de Schanquan (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Caroline née Siechti _____
de Landiswyl (Berne) _____
Inscrit au présent registre le quatorze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Bieri
Ulrich. _____

Confirmé après lecture faite :

Ulrich Bieri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. MATHYER. RAPIN

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Schanquan.

N° 31

Germond Paul
Frédéric

Le dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Payerne Grande Rue N° 7 _____
Germond Paul Frédéric _____ fils _____ légitime _____

de Germond Frédéric _____ Profession : sellier _____

de Lovatens _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Caille née Groux _____

de Genève _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Ger-
mond Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

F. Germond sellier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens. _____

N° 32

Gavary Mathilde
Louise

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue de la Tour de Berthe N° 106 _____

Gavary Mathilde Louise _____ fille _____ légitime _____

de Gavary Auguste _____ Profession : charpentier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Louise née Delacour _____

de Missy _____

Inscrit au présent registre le vingt un Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Gavary
Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Gavary Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

Communiqué _____

N° 33

Thivoz Emilie
Susanne.

Le vingt un Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Sors chez Savary nièce Payenne n° 43 _____
Thivoz Emilie Susanne _____ fille — légitime _____
de Thivoz Jules Louis _____ Profession : journalier _____
de Missy _____ domicilié à Payenne _____
et de Anna nièce Savary _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Thivoz
Jules Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Thivoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grandcour.

L. Maxher. Rapin
[Signature]

N° 34

Plumettaz Robert

Le vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payenne Grande Rue n° 59 _____
Plumettaz Robert _____ fils — légitime _____
de Plumettaz Paul _____ Profession : cafetier _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Marie nièce Tomini _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Plumet-
taz Paul _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Plumettaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Maxher. Rapin
[Signature]

N° 35
 Forêt Marie
 Rosalie

Le vingt sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à une - heure _____ trente minutes du Soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 35 _____
Forêt Marie Rosalie _____ fille - légitime _____
 de Forêt Pierre Joseph _____ Profession : couvreur ramonneur
 de Aosta, province de Turin, Italie domicilié à Payerne _____
 et de Elisabeth née Deschlimann _____
 de Landiswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Forêt
 Pierre Joseph _____

Confirmé après lecture faite :

Joseph Forêt

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 soit à la Chancellerie d'Etat à Lausanne

Sp. Maxner - Requin

N° 36
 Siechti Adèle
 Elisa

Le vingt neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à huit - heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, rue des Ferreaux n° 19 _____
Siechti Adèle Elisa _____ fille - légitime _____
 de Siechti Albert _____ Profession : emballeur _____
 de Landiswyl (Berne) - domicilié à Payerne _____
 et de Adèle née Tomini _____
 de Corcelles près Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Siechti
 Albert. _____

Confirmé après lecture faite :

Alb. Siechti - Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Biglen.

Sp. Maxner - Requin

B. 6. 4. 11

N° 37
Givel Michel
Salomon

Le deux Avil _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Vers-chez-Verin rière Payerne N° 70 _____
Givel Michel Salomon _____ fils - légitime _____
de Givel Eugène _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Vers-chez-Verin rière Payerne _____
et de Rosine née Rey _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Avil _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Givel
Eugène . _____

Confirmé après lecture faite :

Givel Eugène

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxher. Repin

N° 38
Perrin Fernand
Léon.

Le premier Avil _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 13 _____
Perrin Fernand Léon _____ fils - légitime _____
de Perrin César Benjamin _____ Profession : négoceant _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Sophie Marie née Givel _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Avil _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Perrin
César Benjamin . _____

Confirmé après lecture faite :

P. Perrin

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxher. Repin

N° 39.
Magnin Berthe

Le trois Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, en Quary N° 27 _____

Magnin Berthe _____ fille légitime _____

de Magnin Auguste Philippe _____ Profession : couvreur _____

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Caroline née Scamin _____

de Montagny (Vaud) _____

Inscrit au présent registre le quatre avril _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Magnin

Auguste Philippe. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Garther-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Cudrefin.

N° 40
Leresche Susanne
Emma

Le six Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à midi-heure _____ minutes du _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 95 _____

Leresche Susanne Emma _____ fille légitime _____

de Leresche Jules Emile _____ Profession : horloger _____

de Ballaigues _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise née Chevalley _____

de Champstour _____

Inscrit au présent registre le huit avril _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Leresche

Jules Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Leresche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. J. Garther-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Ballaigues.

N° 41.
 Wulliemoz Paul
 Louis
 +

Le huit Avil _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à trois heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 9 _____
 Wulliemoz Paul Louis _____ fils _____ légitime _____

de Wulliemoz Ernest _____ Profession : pharmacien _____
 de Vuarens _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Elisa née Senve _____
 de Chaux de Fonds et Currier _____

Inscrit au présent registre le neuf Avil _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Wullie-
 moz Ernest. _____

Confirmé après lecture faite :

Wulliemoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Vuarens.

L. Marcher. Lepin

N° 42
 Lomini Bernard
 Michel
 +

Le huit Avil _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, en Gruy N° _____
 Lomini Bernard Michel _____ fils _____ il légitime _____

de Lomini Louise _____ Profession : _____
 de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de François Daniel Lomini, et
 de Louise née Mayor _____

Inscrit au présent registre le neuf Avil _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Cornus Marie
 Sage, femme de Lutry domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornus Sage

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué au Juge de Paix du cercle

L. Marcher. Lepin

N° 43
 Hurmann Henri
 Jules

Le neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à deux heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, Chemin de la Gare n° 51 _____
 Hurmann Henri Jules _____ fils - il légitime _____
 de Hurmann Ida _____ Profession : femme de chambre
 de Fischbach (Lucerne) - domiciliée à Payerne _____
 et de fille elle-même de Hurmann Léon et de Ida Frei
 de _____

Inscrit au présent registre le treize avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration de Elisa Comte
 sage - femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage - femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Fischbach.

L. Walthier Reppin

N° 44
 Herman Daniel
 Emile

Le treize avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, rue de la Reine Berthe n° 108 _____
 Herman Daniel Emile _____ fils - légitime _____
 de Herman Louis _____ Profession : journalier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Ris _____
 de Stäffelbach (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le quinze avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Herman
 Louis.

Confirmé après lecture faite :

Louis Hermann Riess

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Walthier Reppin

N° 45
Trollet Aloïs
Albert
+

Le dix sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
ouze _____ à huit heures quarante cinq minutes du matin
est _____ né à Payenne, rue de l'Hôpital N° 99
Trollet Aloïs Albert _____ fil 5 — légitime _____
de Trollet Justin Gustave _____ Profession : agriculteur
de Benniez _____ domicilié à Payenne _____
et de Elise Louise née Duperré _____
de Rougemont et Montpreveyres _____

Inscrit au présent registre le dix sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ sur la déclaration du père, Trollet
Justin Gustave _____

Confirmé après lecture faite :

Justin Trollet.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cranges.

N° 46
Beer Edmond

Le dix neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
ouze _____ à neuf heures trente minutes du matin
est _____ né à Payenne, Vers la Grande Grange 100'
Beer Edmond _____ fil 5 — légitime _____

de Beer Adolphe Henri _____ Profession : agent d'affaires —
de Coinsins _____ domicilié à Payenne _____
et de Marie Cécile née Roussel _____
de La Vonaise (hiboung) _____

Inscrit au présent registre le vingt avril _____
mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ sur la déclaration du père Beer
Adolphe Henri.

Confirmé après lecture faite :

A. Beer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Begnins.

N° 47
Meyer Henri
Edouard

Le dix huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une _____ heure _____ minutes du Soir _____

est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N° 68 _____

Meyer Henri Edouard _____ fil 5 - légitime _____

de Meyer Jean Edouard _____ Profession : domestique de campagne

de Ulmiz (Ribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Anna née Hiltbrand _____

de Burgistcin (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt avril _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Meyer

Jean Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

Meyer Edouard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Buchslen à Gempenach.

L. J. Marcher. Rapin

N° 48
Muller Germaine
Louise Jeanne

Le vingt sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 103 _____

Muller Germaine Louise Jeanne _____ fil le - légitime _____

de Muller Charles Paul _____ Profession : fabricant de cigares

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julia née Rittener _____

de Serey et Chêson d'Orx _____

Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Muller

Charles Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

Muller Rittener

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. J. Marcher. Rapin

N° 49.
Lanz Edouard

Le vingt neuf Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né à Payerne, rue des Blanchisseuses n° 7 _____

Lanz Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Lanz Frédéric _____ Profession : maréchal _____

de Walterswyl (Berne), _____ domicilié à Payerne _____

et de Sophie Victorine née Boenf _____

de Marnand _____

Inscrit au présent registre le deux mai _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Lanz

Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Lanz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marnand

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Walterswyl. _____

N° 50
Pasteur Elise
Philippine.

Le deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Ettrablor rière Payerne _____

Pasteur Elise Philippine _____ fille _____ légitime _____

de Pasteur Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Sainte Croix _____ domicilié à Ettrablor rière Payerne _____

et de Elise née Milliond _____

de Benthéroz _____

Inscrit au présent registre le quatre mai _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Pasteur

Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Pasteur Milliond

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marnand

Communiqué à l'officier de l'état civil

de St. Croix. _____

N° 51
Rappa Ernest
Antoine

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ 5 minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchissenses N° 6 _____
Rappa Ernest Antoine _____ fils _____ légitime _____
de Rappa Laurent _____ Profession : peintre en bâtiments
de Carcoforo (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Françoise Maisonneuve _____
de Cuslhat (France) _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Rappa
Laurent.

Confirmé après lecture faite :

Laurent Rappa

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

L. J. J. Repin

N° 52
Rappa Louis
Emile

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ cinq minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchissenses N° 6 _____
Rappa Louis Emile _____ fils _____ légitime _____
de Rappa Laurent _____ Profession : peintre en bâtiments
de Carcoforo (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Françoise Maisonneuve _____
de Cuslhat (France) _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Rappa
Laurent.

Confirmé après lecture faite :

Laurent Rappa

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

L. J. J. Repin

N° 53
Wahlen Paul
Théophile

Le huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, à la Ligère n° 14 _____
Wahlen Paul Théophile _____ fils _____ légitime _____
de Wahlen Jean Théophile _____ Profession : facteur d'instruments de musique
de Trimstein (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia Fanny née Bossy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Wahlen
Jean Théophile _____

Confirmé après lecture faite :

J. Wahlen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Minsingen _____

L. J. J. Repin

N° 54
Savary mort-né

Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin _____
est mort-né _____ à Payerne, rue du Berger n° 73 _____
Savary _____ fille _____ légitime _____
de Savary Constant _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Laure Eliza née Schläfli _____
de Münchenbuchsee (Berne) _____

Inscrit au présent registre le seize mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche Marianne
Sege femme de Dombregon domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. J. J. Repin

N° 55
Magnin Julia

Le vingt deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ trente minutes du soir _____
est _____ né e à Payeme, rue de Lousemme N° 113 _____
Magnin Julia _____ fille légitime _____
de Magnin Emile _____ Profession : employé au chemin de fer
de Cudrefin _____ domicilié à Payeme _____
et de Marie Ernestine nie Lequer _____
de La Hague (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt trois mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Magnin
Emile . _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Cudrefin.

N° 56
Tomini Fernand
Alfred

Le vingt sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une heure _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Payeme, Grande Rue N° 58 _____
Tomini Fernand Alfred _____ fils légitime _____
de Tomini Henri Jacques _____ Profession : charcutier _____
de Payeme _____ domicilié à Payeme _____
et de Flore Emma nie Doudin _____
de Payeme . _____
Inscrit au présent registre le vingt sept mai _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Tomini
Henri Jacques . _____

Confirmé après lecture faite :

H. Tomini-Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

Communiqué _____

N° 57
Perrin Ernest

Le vingt sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 40 _____

Perrin Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Perrin Charles _____ Profession : marchand _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Caroline Emma née Fivaz _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf mai _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Perrin

Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Perrin Fivaz Charles

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Warner - Rapin

N° 58
Hébrard Marcel
Samuel

Le vingt neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 34 _____

Hébrard Marcel Samuel _____ fils _____ légitime _____

de Hébrard Samuel _____ Profession : négociant en vins, originaire

de St. Croix, département de la Loire, France, domicilié à Payerne _____

et de Louise Marquise née Tongnier, _____ originaire

de Saleau, commune de Sallerangue, département du Gard, France.

Inscrit au présent registre le trente mai _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Hébrard

Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Hébrard

Communiqué à la Chancellerie d'Etat

à Lausanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Warner - Rapin

N° 59
 Rapin Sia
 Emma

Le trente mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à six _____ heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, à la Place d'armes N° 12

Rapin Sia Emma _____ fille _____ légitime _____

de Rapin Gustave _____ Profession : chapelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Doudin _____

de Payerne . _____

Inscrit au présent registre le trente mai _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration d u ^{Rapin} père, Doudin

Gustave (nous disons Rapin. Doudin Gustave) _____

Confirmé après lecture faite :

Gustave Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué _____

N° 60
 Golar Blanche
 Marie

Le premier Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à six _____ heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 26

Golar Blanche Marie _____ fille _____ légitime _____

de Golar Charles Louis _____ Profession : boulangier _____

de l'abbaye (Vallée de Joux) domicilié à Payerne _____

et de Charlotte Julie Dorine née Rosset _____

de Genève _____

Inscrit au présent registre le deux Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration d u père Golar

Charles Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Golar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de l'abbaye . _____

N° 61
Rüchti Henri

Le quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à minuit heures _____ trente _____ minutes du _____
est _____ né à Ettrabloz rière Payerne N° 94 _____
Rüchti Henri _____ fil s _____ légitime _____
de Rüchti Jean Gottlieb _____ Profession : journalier _____
de Moosaffoltern près Rapperswil (Berne) domicilié à Ettrabloz rière Payerne
et de Rosine Catherine Madeleine Hofstetter _____
de Langnau (Berne) _____
Inscrit au présent registre le quatre Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Rüchti
Jean Gottlieb . _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Rüchti

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Rapperswil _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

N° 62
Luginbühl Charles
Frédéric

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né à Payerne, en Quary N° 32 _____
Luginbühl Charles Frédéric _____ fil s _____ légitime _____
de Luginbühl Charles _____ Profession : teneur _____
de Langnau (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Durussel _____
de Seigneux _____
Inscrit au présent registre le treize Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Luginbühl
Charles . _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Luginbühl

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Langnau _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

N° 63.
Hirschi Lionie

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 35 _____
Hirschi Lionie _____ fille. illégitime _____
de Hirschi Elise _____ Profession : Sommelière _____
de Trub (Berne) _____ domiciliée à Payerne _____
et de fille elle-même de Hirschi Jean et de Suzanne Catherine
de nie Deschbacher. _____

Inscrit au présent registre le quinze Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche Marianne
sage femme de Dombresson domiciliée à Payerne, chez qui l'accouchement a eu lieu.

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Matther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Trub, au département de Justice et Police et
au juge de Paix de Payerne :

N° 64
Groux Lisette

Le quinze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° 38 _____
Groux Lisette _____ fille légitime _____
de Groux Jean _____ Profession : journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Jeanne Groux née Dufay _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Groux
Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Grand Duffey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Matther. Rapin

Communiqué _____

N° 65
 Jomini Alice
 Marguerite

II

23.6.1916

voir Registre B des mariages
 page 191 de
 l'année 1916

Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, place de la Gare N° 55 _____
 Jomini Alice Marguerite _____ fille - légitime _____
 de Jomini Rodolphe Amédée _____ Profession : cafetier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Estoppey _____
 de Trey _____

Inscrit au présent registre le dix sept Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Jomini
 Rodolphe Amédée. _____

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Jomini Estoppey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Maxther. Rapin



N° 66
 Reber morte née

Le dix neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à trois heures _____ trente minutes du soir _____
 est morte - née à Payerne, Grande Rue N° 23 _____
 Reber _____ fille - légitime _____
 de Reber Samuel _____ Profession : jardinier _____
 de Bümpliz (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Sophie Regula née Schütz _____
 de Sumiswald (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Reber
 Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Reber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Maxther. Rapin



N° 67
 Biraneck Paul
 Georges

Le vingt deux Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchissenses N° 6 _____
Biraneck Paul Georges _____ fils _____ légitime _____
 de Biraneck Georges Leopold _____ Profession : Socquier _____
 de Donatye _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lydia née Bize _____
 de Sillazet _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Biraneck
 Georges Leopold. _____

Confirmé après lecture faite :

Biraneck Georges Leopold

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'avenches.

L. Manner-Rapin

N° 68
 Chaner Jules
 Ernest

Le vingt quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à midi _____ heure _____ minutes du _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue du Pont N° 24 _____
Chaner Jules Ernest _____ fils _____ il légitime _____
 de Chaner Marie Joséphine _____ Profession : ouvrière à la fabrique de lait condensé
 de Châbles (Triboung) _____ domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de François Auguste Chaner, et
 de Marie Rosalie née Pillonel. _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa
 Sage-femme de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Font,
 au Département de Justice et Police, et au Juge de Paix.

L. Manner-Rapin

N° 69

Güschmasch Ernest
Albert.

Le quinze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 4 _____
Güschmasch Ernest Albert _____ fils _____ légitime _____
de Güschmasch Henri Gustave Adolphe _____ Profession : cigareur _____
de Fischerqasse (Meissen, Saxe) domicilié à Payerne _____
et de Anna Marie Ursenbacher _____
de Heimiswyl _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Güschmasch
Henri Gustave Adolphe faite le 16 courant mais qui n'a pu être inscrite que ce jour vu le
manque de pièce justificative, (extrait de mariage) . _____

Confirmé après lecture faite :

Wolf Gysfinsky

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne _____

N° 70

Gutknecht Hervé
William.

Le vingt huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Guillermaux N° 8 _____
Gutknecht Hervé William _____ fils _____ légitime _____
de Gutknecht Alfred Jules Louis _____ Profession : notaire _____
de Oberried (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise veie Gudith _____
de Arissoules _____

Inscrit au présent registre le trente Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Charbain Brossy
Jenny sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Jenny Charbain sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état-civil
de Morat _____

B. 57 miles

N° 71
Ibinden Julia

Le premier Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin
est _____ née-à Payerne, en Glatigny N° 16
Ibinden Julia _____ fil le - légitime _____

de Ibinden Christian _____ Profession : aiguilleur au chemin de fer
de Guggisberg (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Louise Gabrielle née Keller _____
de Oberembrach (Lucerne) _____

Inscrit au présent registre le premier Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Ibinden
Christian . _____

Confirmé après lecture faite :

Christian Ibinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Maxner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

N° 12
(Riser) Eugène
alfred
Ryser

Le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 4
Riser Eugène Alfred _____ fils - légitime _____

de Riser Edouard Frédéric _____ Profession : ferblantier _____
de Lützelflüh (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Emma Louise née Perrin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Riser
Edouard Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

E. Ryser Perrin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Maxner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lützelflüh.

Par décision du 11 octobre 1913
le Département de Justice et Police
du Canton de Vaud a ordonné
la rectification de l'acte ci-contre
en ce sens que le nom patronymique
orthographié par erreur "Riser"
soit orthographié "Ryser". -
Inscrit le 11 octobre 1913
L'officier de l'état civil
Maxner
communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil de Lützelflüh le 11. 5.
1913.

N° 73
Husson Frida

Le douze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à dix heures _____ minutes du soir _____

est _____ né e à la Fenêtraz rive Payenne N° 56 _____
Husson Frida _____ fille - légitime _____

de Husson François Béat _____ Profession : agriculteur _____
de Payenne _____ domicilié à Payenne _____
et de Elisa Virginie nie Lomini _____
de Payenne _____

Inscrit au présent registre le quatorze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Husson
François Béat .

Confirmé après lecture faite :

F. Husson

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxher. Rapin

N° 74
Malan Maurice
Auguste

D'une lettre de bourgeoisie
notariée Gérard Fornesod à
Aranches le vingt deux Décembre
mil huit cent quatre vingt seize,
il résulte que Maurice Auguste
Malan inscrit ci. contre, a
été admis au nombre des bourgeois
de la Commune d'Oleyres,
district d'Aranches.

Inscrit le 6 Septembre 1910
par ordre du Département de
Justice et Police à Lonsanne.

L'officier de l'état civil
L. Maxher. Rapin

Communiqué au Département
de Justice et Police à Lonsanne.

Le quatorze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payenne, rue du Temple N° 104 _____
Malan Maurice Auguste _____ fils - légitime _____

de Malan Auguste Etienne _____ Profession : pasteur _____
de Torre-Bellice, province de Turin, Italie domicilié à Payenne _____
et de Octavie Linda nie Falmon _____
de Turin _____

Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Malan
Auguste Etienne _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Etienne Malan

Communiqué à la Chancellerie d'Etat

à Lonsanne _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxher. Rapin

N° 75
Luthi Aimée
Marie

extrait fait
non retiné
fait par le 16.02.25

Le dix huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ né e à Payerne, rue du Portail N° 10 _____
Luthi Aimée Marie _____ fil le illégitime _____
de Luthi Marie Elise _____ Profession : _____
de Sauperswyl (Berne) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Frédéric Luthi et de Marie Rosette
de née Bonjour _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration de le tante du
nouveau-né Luthi Victorine de Sauperswyl domiciliée à Payerne.

Confirmé après lecture faite :

Victorine Luthy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Sauperswyl, au Département de Justice et Police et au Juge de Paix.

Ls. Marcher-Rapin

N° 76.
Chatton Georges

Le dix neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, Place du Berger N° 74 _____
Chatton Georges _____ fils légitime _____
de Chatton César Alexandre _____ Profession : chapelier _____
de Romont _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Bidiville _____
de Granges _____

Inscrit au présent registre le vingt Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Chatton
César Alexandre _____

Confirmé après lecture faite :

César Chatton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Romont.

Ls. Marcher-Rapin

N° 77.

Ballenegger Etienne
David Victor.

D'une Communication du Directeur du Bureau Cantonal de l'état civil de Genève, il résulte que Ballenegger Etienne David Victor, inscrit ci-contre a été reçu citoyen Genevois ressortissant à la Commune de Genève.

Inscrit le 15 Juin 1918

L'officier de l'état civil de Payerne
L. Manner. Rapin

Communiqué au Département de Justice et Police, à l'état civil de Langnau et Aubonne et adressé un extrait au Bureau Cantonal de l'état civil de Genève.

Le dix neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, Derrière Chapelle N° 102

Ballenegger Etienne David Victor fils _____ légitime _____
de Ballenegger Henri Hiram Victor — Profession : docteur médecin
de Langnau (Berne) _____ domicilié à Aubonne _____
et de Louise née Meillard _____
de Gulliens, en séjour à Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration de la grand' mère
du nouveau-né Louise Bauer-Meillard de Täuffelen domiciliée à Payerne.

Confirmé après lecture faite :

Louis Bauer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Langnau et Aubonne

L. Manner. Rapin

N° 78
Bahud Louis
Daniel.

Le vingt cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 11

Bahud Louis Daniel — fils _____ légitime _____
de Bahud Adolphe Louis — Profession : camionneur
de Orens _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Rossier _____
de Sillarsel _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Bahud
Adolphe Louis.

Confirmé après lecture faite :

Adolphe Bahud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St. Cierges.

L. Manner. Rapin

N° 79.
Comte Robert
Ernest

Le deux Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousenne N° 105 -
Comte Robert Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Comte Henri _____ Profession : employé à la fabrique de lait condensé

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Berthe Filicie née Rapin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Août _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Comte
Henri.

Confirmé après lecture faite :

H. Comte

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher Rapin

N° 80
Ney Lina

Le deux Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à minuit _____ heure _____ minutes du _____

est _____ née _____ à Payerne, rue du Marché N° 90 _____

Ney Lina, _____ fille _____ légitime _____

de Ney Daniel dit Samuel _____ Profession : tailleur d'habits _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie née Gillard _____

de Montpreveyres _____

Inscrit au présent registre le quatre Août (Aout) _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Ney
Daniel dit Samuel.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Ney

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher Rapin

N° 81
Saccoud Armand
Louis

Le six août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 45 _____
Saccoud Armand Louis _____ fils _____ légitime _____
de Saccoud Louis Daniel _____ Profession : charpentier _____
de Guidoux _____ domicilié à Payerne _____
et de Aloïse Eugénie Bron née Grobety _____
de Saint-Saphorin (Savaux) _____
Inscrit au présent registre le sept août _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Saccoud
Louis Daniel.

Confirmé après lecture faite :

Louis Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St-Saphorin à Chexbres.

L. Maxther Repin

N° 82
Baudin Charles
Henri

Le huit août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N° 113-
Baudin Charles Henri _____ fils _____ légitime _____
de Baudin Marc François Louis _____ Profession : maréchal _____
de Mollens _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Virginie née Jacquet _____
de Sesin (Triboung) _____
Inscrit au présent registre le dix août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix _____ sur la déclaration du père, Baudin
Marc François Louis.

Confirmé après lecture faite :

François Baudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bellens.

L. Maxther Repin

N° 83
Key Eva

Le dix sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Straloz vièrè Payeme N° 86 _____
Key Eva _____ fille _____ légitime _____

de Key Frédéric Henni _____ Profession : agriculteur
de Payeme _____ domicilié à Straloz vièrè Payeme
et de Elise née Sommer _____
de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le dix sept Août _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Key
Frédéric Henni _____

Confirmé après lecture faite :

Henni Key Sommer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maurer Repin

~~Communiqué~~ _____

N° 84
Perrin Jules

Le dix sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payeme, rue de Lousanne N° 116
Perrin Jules _____ fils _____ légitime _____

de Perrin Jules _____ Profession : agriculteur
de Payeme _____ domicilié à Payeme
et de Julia née Hoffer _____
de Donatyre _____

Inscrit au présent registre le dix huit Août _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Perrin
Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Perrin Hoffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maurer Repin

~~Communiqué~~ _____

N° 85
Rapin Marthe

Le quinze Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Bayeme, Grande Rue N° 42 _____
Rapin Marthe _____ fille - il légitime _____
de Rapin Marie Julie _____ Profession : _____
de Corcelles près Bayeme domiciliée à Bayeme _____
et de laquelle est fille elle-même de Louis Rapin et de Jenny
de nie Donat _____

Inscrit au présent registre le dix huit Août _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Bayeme y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles et au Juge de Paix de Bayeme.

L. Maxher. Rapin

N° 86
Thiebault Marguerite

Le vingt trois Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Bayeme, rue de Guillermaux N° 4 _____
Thiebault Marguerite _____ fille - légitime _____
de Thiebault François Gabriel _____ Profession : typographe, originaire
de Tonnerre (Yonne, France) domicilié à Bayeme _____
et de Marie Berthe Jeanne Diardot, _____ originaire
de Bar sur Aube (Aube, France) _____

Inscrit au présent registre le vingt six Août _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Bayeme y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Louvain _____

L. Maxher. Rapin

N° 87
Savary Marie

Le trente un Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept - heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, au Champ de la Blanche _____
Savary Marie _____ fille - légitime _____

de Savary Fritz _____ Profession : charpentier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Susette née Maestre _____

de Correvon _____

Inscrit au présent registre le premier Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Savary
Fritz _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Savary Maestre

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher-Rapin

Communiqué _____

N° 88
Seuret Luc
Jules.

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze - heures _____ minutes du matin

est _____ né - à Payerne, Grande Rue n° 5 _____
Seuret Luc Jules _____ fils - légitime _____

de Seuret Luc Auguste _____ Profession : cigareurs, originaire

de Tancine le Haut (dépt du Jura, France) domicilié à Payerne _____

et de Emma née Aubert _____

de Savagnier (Neuchâtel) _____

Inscrit au présent registre le sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père Seuret
Luc Auguste _____

Confirmé après lecture faite :

Luc Seuret

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher-Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lensanne _____

N° 89
Bercher Louis
Edouard

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 30 _____
Bercher Louis Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Bercher Louis _____ Profession : employé de banque
de Combremont le Grand domicilié à Payerne _____
et de Genevieve Louise née Perrin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Bercher
Louis.

Confirmé après lecture faite :

L. Bercher

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Combremont le Grand.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher-Rapin

N° 90
Ramsayer Théophile
Robert

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ né _____ à Vers-chez-Verin rière Payerne N° 72 _____
Ramsayer Théophile Robert _____ fils _____ il légitime _____
de Ramsayer Lina _____ Profession : _____
de Signau (Berne) _____ domiciliée à Vers-chez-Verin rière Payerne
et de laquelle est fille elle-même de Emile Ramsayer et de Louise
de née Méan.

Inscrit au présent registre le huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Charbain Brossy
Jenny sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Jenny Charbain Brossy sage-femme

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Signau, au département de Justice et Police et au
Juge de Paix de Payerne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher-Rapin

N° 91
Somini Emma.

Le dix Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Etzablos rière Payerne N° 90 _____
Somini Emma _____ fil le -légitime _____
de Somini Henri François _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Etzablos rière Payerne _____
et de Alicia née Crausaz _____
de Frey _____

Inscrit au présent registre le onze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Somini
Henri François _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Somini

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

N° 92
Savary Louis
Abram.

Le dix Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à six heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - au Champ de la Planche rière Payerne _____
Savary Louis Abram _____ fil s - légitime _____
de Savary Henri _____ Profession : charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugenie Nancy née Waridel _____
de Grains _____

Inscrit au présent registre le onze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Savary
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Savary

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

N° 93

Cherbuin morte. née

Le onze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ minutes du Soir _____

est morte. née à Payerne, rue de Lausanne N° 111 _____

Cherbuin _____ fille légitime _____

de Cherbuin Louis _____ Profession : journalier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marguerite Adélaïde née Scherocler _____

de Fétigny (Tribouze) _____

Inscrit au présent registre le onze Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Cherbuin

Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Meyther Rapin

Communiqué _____

N° 94

Hurst Eugène
Suhr Eugène

Par acte de légitimation des jour
signé devant l'officier de l'état civil soussigné,
Suhr Eugène, cigareur, originaire de
Boungfelden, canton de Mülhausen, Alsace,
domicilié à Payerne et son épouse Elisabeth
née Hurst dont le mariage a eu lieu au
jourd'hui seize novembre mil huit cent qua-
tre-vingt-onze, ont reconnu Hurst
Eugène, comme étant leur enfant,
légitime par leur mariage.

En conséquence l'enfant Hurst
Eugène, prend le nom de Suhr
Eugène, fils légitime des sus-nommés,
Payerne le seize novembre mil huit
cent quatre-vingt-onze.

L'officier de l'état civil
L. Meyther Rapin

Communiqué en deux doubles à la Chan-
cellerie d'Etat à Lausanne et à la Muni-
cipalité (Gemeinde Rath) de Boungfelden.

Le treize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à (vingt) heures minuit - cinq _____ minutes (du matin) -

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue, 4 _____

Hurst Eugène _____ fils-il légitime _____

de Hurst Elisabeth _____ Profession : ouvrière en tabac _____

de Sörach (Grand Duché de Bade) domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Hurst Barthélémi et de Elisabeth

née Isler _____

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Cornuz Marie sage-

femme de Lutz domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornuz Agé Fern

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Meyther RapinCommuniqué à la Chancellerie d'Etat, au Départe-
ment de Justice et Police à Lausanne et au Juge
de Paix de Payerne _____

N° 95
Häberli Rosa

Le quinze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ née à Boulexrière Payerne N° 101 _____
Häberli Rosa _____ fille légitime _____

de Häberli Samuel _____ Profession : agriculteur _____
de Münchenbuchsee (Berne) domicilié à Boulexrière Payerne _____
et de Marie Rosine née Hühli _____
de Hallnach _____

Inscrit au présent registre le dix sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Häberli
Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Häberli

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Münchenbuchsee.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

N° 96
Gausser Fritz
Emile

Le dix sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à cinq heures quarante cinq minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 39 _____
Gausser Fritz Emile _____ fils légitime _____

de Gausser Charles Emile _____ Profession : ferblantier _____
de Sigriswyl (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Marie née Hehrli _____
de Utzenstorf (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Gausser
Charles Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emil Gausser

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Sigriswyl (Sigriswyl)

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

N° 97
De Dompierre Jules
+

Le vingt un Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux - heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, en Suarv N° 36 _____

De Dompierre Jules _____ fils - légitime _____

de De Dompierre Jacques Jules _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Emilie née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, De Dom-
pierre Jacques Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

De Dompierre Jules _____

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

B. 19. 86.

N° 98
Baud Marie
Jeanne Elisabeth

Le quatre Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois - heures _____ quinze minutes du matin _____

est _____ née à la Colonie Agricole rière Payerne _____

Baud Marie Jeanne Elisabeth fille - légitime _____

de Baud Charles François _____ Profession : Surveillant à la Colonie agricole _____

de Apples _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma Marie née Brossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du grand père
du nouveau - né Baud Louis d' Apples domicilié à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite :

S. Baud _____

Communiqué à l'officier de l'état civil _____

d' Apples. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

N° 99
Grüber Emile

Le trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ trente minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° 12
Grüber Emile _____ fils _____ légitime _____

de Grüber Franz Gottlieb _____ Profession : agriculteur
de Bätterkinden (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Marguerite dite Elise née Clot _____
de Villars le Comte _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Grüber
Franz Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite : Gottlieb Gruba

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bätterkinden.

S. Mather. Rapin

N° 100.
Caille Adive
Louisa.

Le sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 97
Caille Adive Louisa _____ fille _____ légitime _____

de Caille Samuel Alfred _____ Profession : négociant _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Ernestine Marie née Fiaux _____
de Lausanne _____

Inscrit au présent registre le huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Caille
Samuel Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Caille Fiaux

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Rapin

N° 101
Galliker Mina

Le huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 39 _____

Galliker Mina _____ fille légitime _____

de Galliker Jean _____ Profession : cordonnier _____

de Gunzwil (Lucerne) - domicilié à Payerne _____

et de Elise née Iherren _____

de Mühleberg _____

Inscrit au présent registre le dix Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Galliker
Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Galliker

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Gunzwil.

L. Maxther. Rapin

N° 102

Monney Martha
Virginie Julia

Brüggemann Martha Virginie Julia.

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil soussigné, Brüggemann Wilhelm Antoine Friedrich Jean, contre maître cigariers, de Hambourg (Allemagne), domicilié à Payerne et son épouse Virginie Caroline née Monney dont le mariage a eu lieu aujourd'hui trente janvier mil huit cent quatre-vingt-douze à Payerne, ont reconnu Monney Martha Virginie Julia, comme étant leur enfant, légitimée par leur mariage.

En conséquence l'enfant Monney Martha Virginie Julia prend le nom de Brüggemann Martha Virginie Julia fille légitime des sus-nommés.

Payerne le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'officier de l'état civil
L. Maxther. Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat à Lausanne, à l'officier de l'état civil de Villars le Grand et à la Municipalité de Hambourg (Gemeinderath)

Le quatorze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à dix heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, rue des Moulins n° 41 _____

Monney Martha Virginie Julia fille légitime _____

de Monney Virginie Caroline - Profession : ouvrière en tabac -

de Villars le Grand - domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Samuel Monney et de Marie

de Caroline née Thirautas _____

Inscrit au présent registre le quinze Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elise

sage femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elise Comte sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Constantine et au Juge de Paix

L. Maxther. Rapin

N° 103
Bonzani Thérèse
Jeanne

Le quinze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 76 _____
Bonzani Thérèse Jeanne _____ fille _____ légitime _____
de Bonzani Giacomo Antonio _____ Profession : maçon _____
de Villetta, province de Novare (Italie) domicilié à Payerne _____
et de Hélène Julie née Husson _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quinze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de le père Bonzani
Giacomo Antonio.

Confirmé après lecture faite :
Bonzani Antonio Husson

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. MATHY - REPIN

Le dix huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, soit à Estrabloz N° 85 _____
Donnez Felix Emile _____ fils _____ légitime _____
de Donnez Samuel Benjamin _____ Profession : agriculteur _____
de Yvonand _____ domicilié à Estrabloz rue Payerne _____
et de Lina née Morel _____
de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de le père, Donnez
Samuel Benjamin.

Confirmé après lecture faite :
Samuel Donnez. Morel

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Yvonand.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. MATHY - REPIN

N° 104
Donnez Felix
Emile

N° 105
Berger Jean
Hermann.

Le vingt un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne n° 118 _____

Berger Jean Hermann _____ fils _____ légitime _____

de Berger Jean _____ Profession: cigareur _____

de Langnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Marguerite Blaser _____

de Schangnan (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Berger
Jean.

Confirmé après lecture faite :

Joli: Berger.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langnan.

N° 106
Wey Lion
Isaac

Le vingt sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Etrablor rière Payerne n° 91 _____

Wey Lion Isaac _____ fils _____ légitime _____

de Wey Jean Samuel _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Etrablor rière Payerne _____

et de Marguerite née Pfister _____

de Oberbing (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Wey
Jean Samuel.

Confirmé après lecture faite :

Jean Samuel Wey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxher. Rapin

Communiqué _____

N° 107
 Bavard Alice
 Scraphine

Le trente un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payeme, rue de l'Hôpital n° 82
Bavard Alice Scraphine _____ fille _____ légitime _____
 de Bavard Jean aimé _____ Profession : cigareur _____
 de Bottens (Vaud) _____ domicilié à Payeme _____
 et de Marie née Scheidegger _____
 de Escholzmatt (Lucerne) _____

Inscrit au présent registre le trente un Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Bavard
Jean aimé . _____

Confirmé après lecture faite :

Bavard Jean aimé

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxime Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Bottens à Poliez le Grand.

N° 108
 Golay Constant
 †

Le trente un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à deux heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payeme, rue des Deux Tours n° 93
Golay Constant _____ fils _____ légitime _____
 de Golay César Vincent _____ Profession : ferblantier _____
 du Chenit _____ domicilié à Payeme _____
 et de Aimée née Fythorey _____
 de Dompierre et Seigneux _____

Inscrit au présent registre le trente un Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt- onze _____ sur la déclaration du père, Golay
César Vincent . _____

Confirmé après lecture faite :

César Golay

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Maxime Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil du Chenit

N° 109
 Donner Marcel Ivan
 Ernest Raoul
 Constant.

Le trente un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à neuf heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne Grande Rue N° 32. _____
 Donner Marcel Ivan Ernest Raoul Constant. fils _____ légitime _____
 de Donner Henri _____ Profession : employé de bureau
 de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Bertha Victoire dite Louise née Groux _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le deux Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Donner
 Henri _____

Confirmé après lecture faite :

H. J. Jarmet.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 d'Yvonand.

S. Maxher. Rapin

N° 110
 Parisod Paul
 Emile

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, en Quary N° 60 _____
 Parisod Paul Emile _____ fils _____ légitime _____
 de Parisod Paul _____ Profession : agriculteur _____
 de Lutry et Tillette _____ domicilié à Payerne _____
 et de Berthe née Hoffer _____
 de Donatye _____
 Inscrit au présent registre le trois Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Pa-
 risod Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Parisod

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état civil
 de Lutry et Cully.

S. Maxher. Rapin

N° 111
 Willommet Alice
 Julie

Le deux novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à neuf heures _____ minutes du matin -
 est _____ née - à Payerne, en Gruyère N° 54
Willommet Alice Julie _____ fille - légitime _____
 de Willommet Emile _____ Profession : employé au Chemin de fer
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Louisa née Meillard _____
 de Bullicus _____

Inscrit au présent registre le quatre novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Willommet Emile . _____

Confirmé après lecture faite :
Willommet Emile

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. Maucher-Rapin

N° 112
 Dubrit Samuel
 Eugène

Le huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 onze _____ à minuit heure _____ quinze minutes du
 est _____ né - à Boulex rive Payerne N° 100
Dubrit Samuel Eugène _____ fils - légitime _____
 de Dubrit Jean Eugène Victor Henri _____ Profession : agriculteur
 de Moudon et Sottens _____ domicilié à Boulex rive Payerne _____
 et de Louise née Pages _____
 de Frey _____

Inscrit au présent registre le neuf novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Dubrit Jean Eugène Victor Henri . _____

Confirmé après lecture faite :
Dubrit Victor

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Moudon et St. Cierges . _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
L. Maucher-Rapin

N° 113
Pilet Martine
Augusta

Le onze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon n° 13
Pilet Martine Augusta _____ fille _____ légitime _____

de Pilet Constant Henri Auguste _____ Profession : journalier _____
de Château d'Oex _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise Anastasie Yenni née Mottet _____
de Lârisvyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le onze Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Pilet
Constant Henri Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Pilet Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Château d'Oex

N° 114
Gris Lucien
François

Le onze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à sept heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, en Glatigny n° 24
Gris Lucien François _____ fils _____ légitime _____

de Gris Emile Daniel _____ Profession : employé au chemin de fer
de Seignaux _____ domicilié à Payerne _____
et de Aurélie née Pidoux _____
de Forel _____

Inscrit au présent registre le treize Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Gris
Emile Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Gris

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Villarszel.

N° 115
Crisinel Constance
Léonie

Le seize Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ minutes du matin -
est _____ née - à Payerne, aux moulins de Glatigny N° 32
Crisinel Constance Léonie _____ fille - légitime _____
de Crisinel Auguste _____ Profession : agriculteur _____
de Denezzy _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Goumar _____
de Sédailles _____

Inscrit au présent registre le seize Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Crisinel
Auguste _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Denezzy à Veveys.

S. Maxner-Ropin

N° 116
Bel Blanche
Philippine

Le seize Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à trois heures _____ minutes du soir _____
est _____ née - à Payerne, rue des Deux Tons N° 94 -
Bel Blanche Philippine _____ fille - légitime _____
de Bel Henri _____ Profession : facteur postal _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Olympie née Frasse _____
de Brot (Venchâtel) _____

Inscrit au présent registre le dix sept Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Bel
Henri.

Confirmé après lecture faite :

Henri Bel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxner-Ropin

N° 117
Guggi Lia.

Le dix neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne, rue de Lousanne N° 77 _____
Guggi Lia _____ fille - légitime _____
de Guggi Mrs Adolphe _____ Profession : médecin vétérinaire
de Grensches (Goleure) _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Soumez _____
de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le vingt Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Guggi
Mrs Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Guggi Mrs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marthe Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Grensches. _____

N° 118
Cherbuin Auguste
Henri.

Le vingt un Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à deux heures _____ minutes du matin _____
est _____ né - à Payerne, à la Riolar N° 50 _____
Cherbuin Auguste Henri _____ fils - il légitime _____
de Cherbuin Louise Caroline Emma _____ Profession : _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Samuel François Cherbuin, et
de Elisabeth née Rufener. _____

Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Comte Elisa, sage-
femme de Payerne y domiciliée, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marthe Rapin

Communiqué au Juge de Paix du Canton
de Payerne. _____

N° 119.

Ney Marie Marguerite
Rudolph Marie Marguerite

Par acte de légitimation, de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil sous: signe, Rudolph Alois Louis de Belmont sur Entey, domicilié à Payerne, et son épouse Louise Ney née Immos, dont le mariage a eu lieu le deux Décembre mil huit cent quatre vingt dix huit, ont reconnu Ney Marie Marguerite, comme étant leur enfant légitimé par leur mariage. En conséquence l'enfant Ney Marie Marguerite, prend le nom de Rudolph Marie Marguerite fille légitime des sus. mentionnés.

Payerne le deux Décembre mil huit cent quatre vingt dix huit

L'officier de l'état civil
L. Mathier Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Pully et à la Municipalité de Belmont. et au bepb.

Le vingt Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 2 _____

Ney Marie Marguerite _____ fille légitime _____

de Louise Ney née Immos _____ Profession : ouvrière en tabac _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de veuve de Jules François Ney de Payerne, qui est décédé le
de quinze Janvier mil huit cent nonante. _____

Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche Marianne

une sage-femme, de Dombresson domiciliée à Payerne, laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier Ropin

Communiqué au Juge de Paix au canton

de Payerne _____

N° 120

Ropin Aline
Julia.

Le vingt cinq Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 1 _____

Ropin Aline Julia _____ fille légitime _____

de Ropin Henri _____ Profession : menuisier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Sommerer _____

de Sainte Croix _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Ropin

Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Ropin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier Ropin

Communiqué _____

N° 121
Plumettaz Gustave

Le vingt six Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à onze heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, au Quay N° 56 _____
Plumettaz Gustave _____ fils _____ légitime _____
de Plumettaz Daniel Frédéric _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Coigny _____
de Champtauraz _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Plu-
mettaz Daniel Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Plumetty Frédéric

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marcher-Ropin

N° 122
Fiaux Louis
Robert

Le vingt neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à quatre heures _____ trente minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Place du marché, ancien collège N° 113
Fiaux Louis Robert _____ fils _____ légitime _____
de Fiaux Jean Louis _____ Profession : appareilleur _____
de Lausanne _____ domicilié à Payerne _____
et de Jenny Louise Marie née Badan _____
de Sullens _____

Inscrit au présent registre le trente Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père, Fiaux
Jean Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Fiaux

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lausanne. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marcher-Ropin

N° 123
Siffert Ignace
Louis

Le premier Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin-
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N° 73 _____
Siffert Ignace Louis _____ fils _____ légitime _____
de Siffert Joseph Nicolas _____ Profession : employé à la fabrique de lait condensé
de Neyruz (Fribourg) - domicilié à Payerne _____
et de Marie Marguerite née Bongard _____
de Ependes (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le deux Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Siffert
Joseph Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite :

Siffert Nicolas

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maurer Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Neyruz.

N° 124
Walter Edouard
Charles Georges

Le douze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 60 _____
Walter Edouard Charles Georges _____ fils _____ légitime _____
de Walter Emmanuel Joseph _____ Profession : tailleur d'habits
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Victorine née Finguely _____
de Pont la Ville (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le douze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration du père Walter
Emmanuel Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

E. Walter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maurer Repin

Communiqué _____

Val 21 Xth 1851
Maurer Repin

N° 125
Moulet Louis
Léon Joseph.

Le dix huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue d'Yverdon N° 17 _____
Moulet Louis Léon Joseph _____ fils _____ il légitime _____
de Moulet Marie Rosine _____ Profession : ouvrière en tabacs
de Lovens (Fribourg) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Jean Joseph Moulet
et de Louise Roubatel _____

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche
Marianne sage femme, de Dombresson domiciliée à Payerne, laquelle a assisté
à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Orens
(Lovens) au Département de Justice et Police et
au Juge de Paix du Cercle de Payerne.

L. Maucher-Rapin

N° _____

Le Volume se termine par le N° 125 mil huit cent quatre-vingt-
des inscriptions de _____ l'année 1891. La minutes du suite
est de trouve _____ dans le Volume commençant par le N° 126

Ce que nous certifions _____ fil _____ légitime _____
de l'officier de l'état civil de Payerne Profession : _____
de *L. Maucher-Rapin* domicilié à _____
et de _____ Payerne le 21 Décembre 1891.

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent quatre-vingt- _____ sur la déclaration d- _____



Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

N° 125
Moulet Louis
Léon Joseph.

Le dix huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
onze _____ à huit _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue d'Yverdon N° 17 _____
Moulet Louis Léon Joseph _____ fils _____ il légitime _____
de Moulet Marie Rosine _____ Profession : ouvrière en tabacs
de Lovens (Fribourg) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Jean Joseph Moulet
et de Louise Roubatel _____

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-onze _____ sur la déclaration de Quinche
Marianne sage femme, de Dombresson domiciliée à Payerne, laquelle a assisté
à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Marianne Quinche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Orens
(Lovens) au Département de Justice et Police et
au Juge de Paix du Cercle de Payerne.

S. Maurer-Rapin

N° _____

Le Volume se termine par le N° 125 mil huit cent quatre-vingt-
des inscriptions de _____ l'année 1891. La minutes du suite
est de trouve _____ dans le Volume commençant par le N° 126

Ce que nous certifions _____ fil _____ légitime _____
de l'officier de l'état civil de Payerne Profession : _____
de S. Maurer-Rapin domicilié à _____
et de _____ Payerne le 21 Décembre 1891.

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent quatre-vingt- _____ sur la déclaration d- _____



Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

Ador Ulysse Henri
Arando Ernest
Albier Julia Cécile

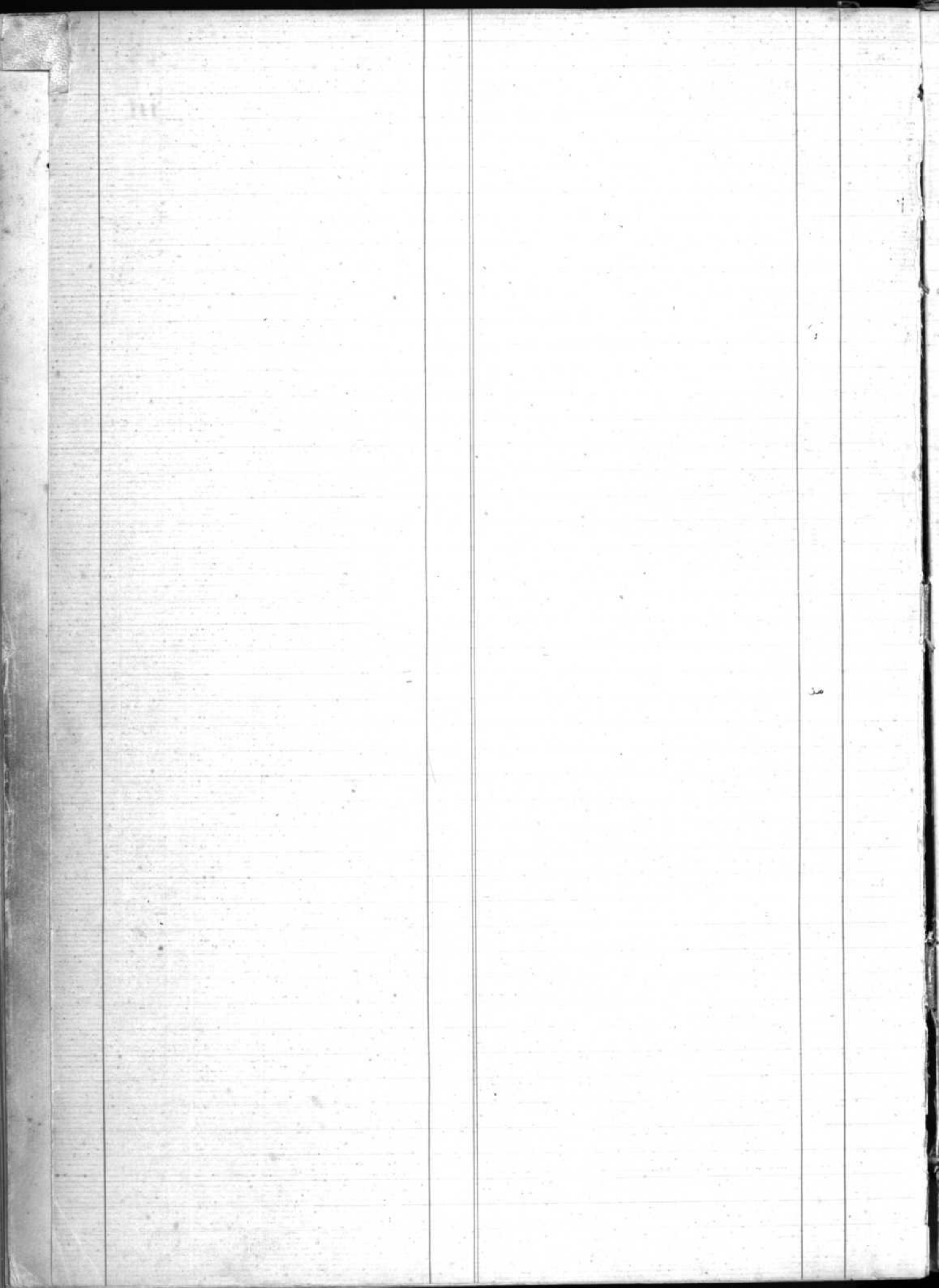
Gle Croix
Gervalle (Holie)
Kisenbeck (Baden)

44
86
118

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

fait p. R. F. Yapis reposte

Repertoire collationné



1889

1890

1891

Bel
 Bruner
 Boppé
 Barnaverain
 Baud
 Besseoud
 Balleini
 Berger
 Bandin
 Bossy
 Briccadori
 Bavard
 Bieri
 Belletts
 Baud
 Barnaverain
 Bel
 Baumgartner
 Bize
 Bavard
 Bosset
 Bueche
 Bouff
 Borgognon
 Bandin
 Bueche
 Bauer
 Balleini
 Bonny
 Barnaverain
 Blankart
 Beller
 Briggemann
 Bonny
 Bieri
 Birenck
 Bellegger
 Bandin
 Bercher
 Baud
 Boussin
 Berger
 Bavard
 Bel
 Briggemann

Ulvina
 Lina Elisabeth
 Wilhelm
 Marie Rosa
 Louise Eugénie Emma
 Athanase
 Rosa
 Edouard
 Charles Henri
 Louisa
 Florence Flora
 Emile Ernest
 Frédéric
 Emma Louise
 Jeanne Louise
 Bertha
 Alice Celina
 Ernest
 Louis
 Henri Louis
 Amélie Thérèse
 Yvonne Marie Auguste
 Ernest
 César Oscar
 Berthe Louise
 Hélène Marie
 Jules Daniel
 Frédéric Fritz
 Marguerite
 mort. né
 Jeanne Pauline
 Louise Ida
 Louise Berthe
 Frme Sienne Lili
 Marguerite Louise
 Rosa Elise
 Paul Georges
 Etienne David Victor
 Charles Henri
 Louis Edouard
 Marie Jeanne Elisabeth
 Thérèse Jeanne
 Jean Hermann
 Alice Scraphine
 Blanche Philippine
 Marthe Virginie Julia

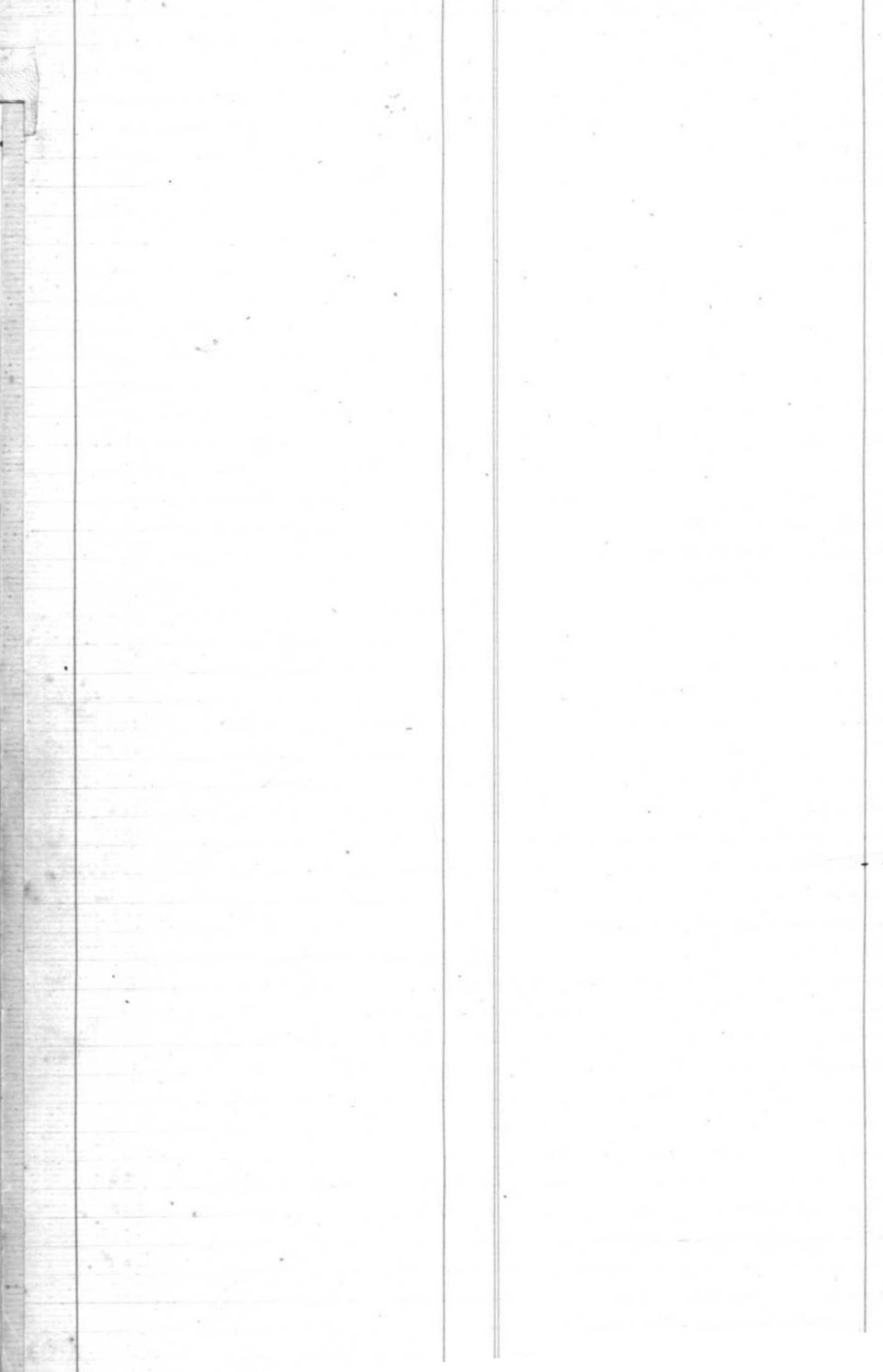
T

I

u

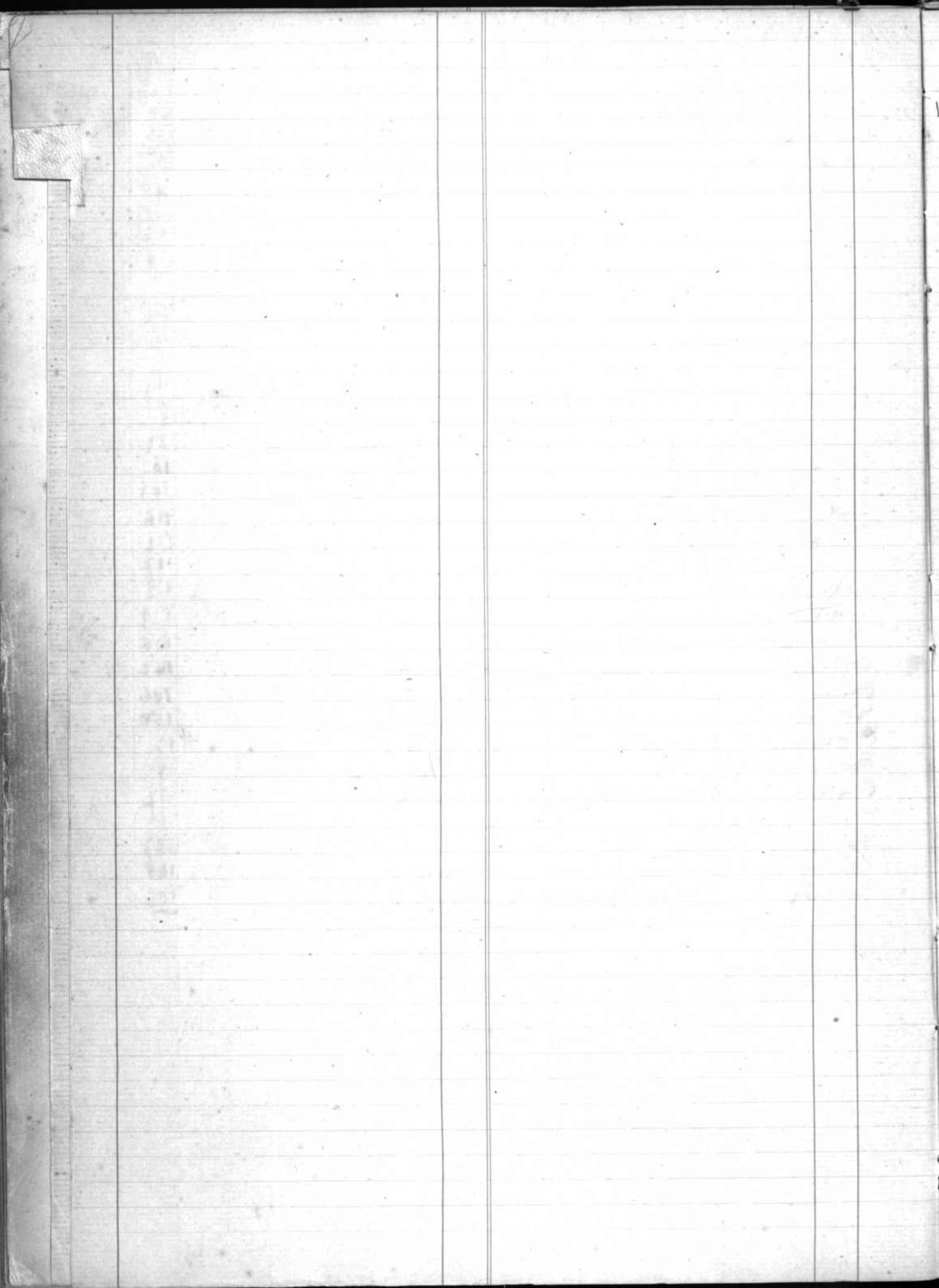
Payerne 1
 Forel 3
 Bête 6
 Rhêmes Notre Dame (Italie) 11
 Apples 12
 Serzens 14
 Gironne (Italie) 21
 Wengi 24
 Mollens 31
 (François) Payerne 34
 Florence (Italie) 39
 Bottens 40
 Schanquan 42
 Corsier 53
 Apples 65
 Rhêmes Notre Dame 69
 Payerne 76
 Sictal 85
 " 85
 Villargel 87
 Bottens 89
 Avenches 96
 Payerne 97
 Nomand 99
 Vesin 100
 Mollens 100
 Payerne F. 105
 Fauffelen & Gerlafingen
 Gironne (Italie) 115
 Chevroux 124
 Rhêmes Notre Dame 135
 Stalikon 142
 Combremont le Petit 143
 Hamburg 144
 (Jacques Louis) Chevroux 145
 Schanquan 152
 Donatye 171
 Langnan Genève 176
 Mollens 178
 Combremont le Grand 182
 Apples 186
 Villette. Italie 189
 Langnan 190
 Bottens 191
 Payerne 195
 Hombourg 188

B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 I
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z



	Comte	Amélie	1	Payerne	4
	Clot	Jules		Villars le Comte	4
1889	Comte	Jules Henri	1	Payerne	30
	Cherbuin	Fernand Edouard		- demy	33
	Chatton	Robert Victor		Romont	35
	Comte	Berthe Marie	1	Payerne	40
	Chevrier	Marguerite Emile		Belmont et Epaves	48
	Chiesa	Emile Louis		Bedonia (Italie)	54
	Clot	Helène		Villars le Comte	61
	Chevalley	mort. né		Chempstauron	61
	Cherbuin	Ernest Emile	1	Payerne	68
	"	Gustave François	1	"	71
1890	Crâuses	Elise Berthe		Frey	75
	Comte	Gerard Lion	1	Payerne	79
	"	Martha Lia	1	"	84
	Cheneux	Marguerite		Villeneuve	89
	Comte	Samuel	1	Payerne	106
	Carf	Julien		Orbe	109
	Comte	Eva	1	Payerne	116
	Cherbuin	Henri Louis		" demy	121
	"	Alice Caroline	1	"	127
	Comte	Samuel Frik	1	"	128
	Comne	Emile		Chexbres	129
	Crisinel	Ernest Louis		Denezzy	136
1891	Corthesey	Marie Emma		Dompierre	142
	Chiesa	Célestine Elise Marie		Bedonia	146
	Comte	Louis Charles	1	Payerne	150
	Chavez	Jules Ernest		Châbles	171
	Chatton	Georges		Romont	175
	Comte	Robert Ernest	1	Payerne	177
	Cherbuin	mort. né		"	184
	Laille	Adive Louisa		" d'alpet main de gant	187
	Crisinel	Constance Léonie		Denezzy	195
	Cherbuin	Auguste Henri	1	Payerne	196
	Clot Rose 126				

C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



	Dietz	Auguste Louis
	Dondin	Julie Marie
1889	Decorges	Jeune
	Dumpfel	Jules
	Dessanges	Gustave
	Dondin	Anna Henri
	Dehey	Elise
	Dondin	Marie
	Deriaz	mort ne
	Dondin	Gustave
		Emile Frederic
	Dietrich	Fritz
	Duplan	Henri Marcel
1890	Durussel	Henri
	Duvosin	Berthe Marie
	Dondin	Jeune Marguerite
		Eugenie
	Durussel	Robert Emile
+	Dondin	Alfred
1891	Dietrich	Rosa
x	Deriaz	Maurice Rodolphe
.	Dondin	Marcel Henri
.	DeDompierre	Jules
.	Dubit	Samuel Eugene

	Forel et Luby	8
	Peyeme	19
	"	23
	Seigneux	26
	Naz	4
	Peyeme	33
	Corcelles	35
	Peyeme	42
	Baulmes et Luby	60
	Fauremb.	66
	"	71
	Honiz	72
	Ormont de Jus	73
	Seigneux	90
	Champagne et Fontaneyier	101
	Peyeme	111
	"	122
	Seigneux	130
	Peyeme	131
	Honiz	138
	Baulmes	141
	Peyeme	143
	"	186
	Moudon et Sottens	193

D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



E

F

G

H

I

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

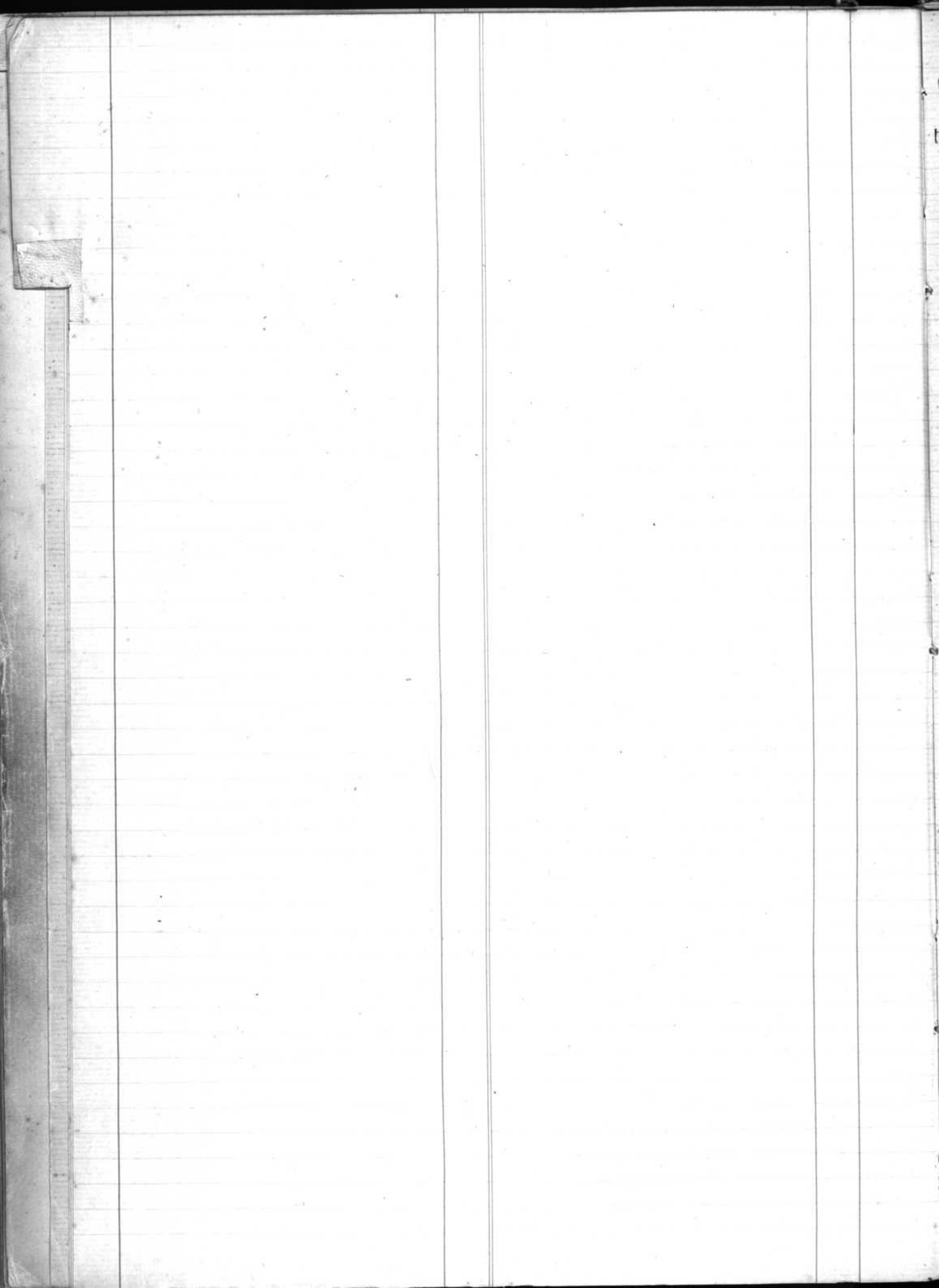
U

V

X

Y

Z



	Fivar	Elisa
1889	Freybunghaus	Ernest
	Forrer	Harl Leslie Duncan
1890	Felmann	Bertha
	Forestier	Cesar Frederic
1891	Fiant	Louis Robert

Coralles	15
Neuenack	32
Winterthur	64
Neuenegg	77
Pully et Lully	126
Lausanne	198

F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1875
and 1876

1877
1878

1890

1891

Gachet	Marcelle Blanche
Griber	Marie
Grivas	Charles Marc
Gerber	Marie
Guggi	Marguerite
Groux	Lisette
Grivas	Fanny
Gnoissas	Gaston Jérôme
Givél	Jacques François
Golliez	Jacques
Golas	Louise
Golliez	Paul Edouard de l'hs.
Genton	Helène
Girardet	Albert
Griber	Fredéric Gottlieb
Givél	Marie Louise
Guggi	Berthe
Grosblaus	Anna Marie
Groux	Sexe masculin
Goley	Suzanne Marguerite
Galliker	Rose Emilie
Grivas	Jean Albert
Gudit	Emma Lia
Gnex	Marcel
Griber	Louisa Marguerite
Germont	Ernest
Givél	Paul Frédéric
Golas	Michel Salomon
Groux	Blanche Marie
Guschmesch	Lisette
Gutanecht	Ernest Albert
Griber	Henri William
Galliker	Emile
Goley	Nina
Gris	Constant
Guggi	Sucien François
	Lia

Grandcom	25
Bätterkinden	28
Feyern	34
Langnan	38
Grenchen	43
Feyern	44
"	45
St. Croix	50
Feyern	54
" et Lutry	60
L'abbaye	63
Feyern et Lutry	65
Puidoux et Chardonne	75
Pilly	78
Bätterkinden	82
Feyern	87
Grenchen	102
Belgard	103
Feyern	108
"	109
Cherit	112
Gunzwil	116
Feyern	120
Arissoules	125
St. Leger et La Chisser	140
Meispech	151 (151)
Lovattens	153
Feyern	156
L'abbaye	167
Feyern	169
Fischergasse (Jaxe)	172
Obenied	172
Bätterkinden	187
Gunzwil	188
Cherit	191
Seignaux	194
Grenchen	196

G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1000 H
2

1000 H

1000 H

	Hermann	Ernest Edward
	"	Edward
1889	Hubler	Jules Ernest
	Humbert	Jules Gaston
	Heiz	Rodolphe Jacques
	Heer	Berthe Martha
	Hermann	Marthe Emilie
	"	Jules
	Hänggi	Charles Leon
	Housson	Alfred
1890	Hermann	Benjamin
	Hubler	Marthe Marguerite
	Heiz	Emile
	Häberli	Emma
	Hermann	Paul Albert
	"	Rose Marguerite
	Humbert	Charles
	Heigi	Ernest
1891*	Housson	Marius
1891	Hännli	Anna
	Hermann	Daniel Emile
	Heer	Edmond
	Hébrard	Marcel Samuel
	Hirschi	Lionie
	Housson	Frida
	Hurst	Engene
	Häberli	Rose

	Payerne	capet	13
			15
	Bätterkinden		20
	Ennis (France)		25
	Reinach		30
	Coinsins		41
	Payerne	Marie Fredrik	56
			67
	Münchiswyl		67
1891	Payerne		77
			95
	Bätterkinden		98
	Reinach		110
	Münchenbuchsee		110
	Payerne		114
			127
	L'Huil (France)		132
	Pfaffnau		133
	Payerne		139
	Toffen		147
	Payerne		159
	Coinsins		160
	France		166
	Trub		169
	Payerne		174
	Lorzech		184
	Münchenbuchsee		185

H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



1889	Somini	Louis	Peyeme	1	12
	Smiger	Oscar Jules	menzikeri		18
	Somini	Louis	Peyeme	1	24
	San. Duchene	Simon Elisa Marie	Corcelles		36
	San	Elisa	"		39
	Louden	Marie Louise	Calw		57
	Somini	Francois Julien	Peyeme	1	48
	"	Rose Eugenie	"	F	51
	"	Francois Louis	"	I	53
	San	Mme Benjamin	"	T	55
	Sennet	Onesime Elise	Fontaine le Haut		73
1890	Somini	Isabelle	Peyeme	F	80
	"	Charles Henri	"		85
	"	Ida Elise	"		88
	"	Celina	"	F	96
	"	Antoinette	"		98
	Sacot	Napoleon Francois	Coffrane, Montwillin et Loch		103
	Somini	Edouard Adolphe	Peyeme	1	107
	"	Louis Charles	"		112
	San. Duchene	Charles Elie	Corcelles		120
	Schi	Ernest	Ruinisberg		129
	Somini	Marthe Henriette	Peyeme	d'Hermerice	133
1891	Seli	Julia	Muhleberg		148
	Sennet	Marie Eugenie	Fontaine le Haut		152
	Somini	Bernard Michel	Peyeme	1	158
	"	Fernand Alfred	"	1	165
	"	Alice Margherite	"	de Rodolphe	170
	Sacoud	Armand Louis	Quidoux		178
	Sennet	Eug Jules	Fontaine le Haut		181
	Somini	Emma	Peyeme	1	183

I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



Haenel
Non
Kupfer
Kurtmann
Kurtmann

Seamus
Jeani Emile
Alfred
Charles Ejerard
Jeani Jules

Bergen
Reichenbach
Steffisburg et Leuperswyl
Felschbach

16
111
117
117
159

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



1889	Len	Engène	Rohrbachgraben	23
	Locher	Gustave Rodolphe Théodore	Hosle	45
	Liechti	Lina	Sigenen	52
	Liandet	Jeanne	Montpreveyres	69
1890	Levy	Jenny	Rance	88
	Lanz	Frédéric	Walterswyl	90
	Liechti	Albert	Sigenen	121
1891	Liandet	Charles	Montpreveyres	139
1891	Luthi	Rose Marie	Semperswyl	150
	Liechti	Adèle Elise	Sandiswyl	155
	Leresche	Jusame Emma	Bellaigues	157
	Lanz	Edouard	Walterowyl	162
	Luginbühl	Charles Frédéric	Sengen	168
	Luthi	Amée Marie	Semperswyl	175

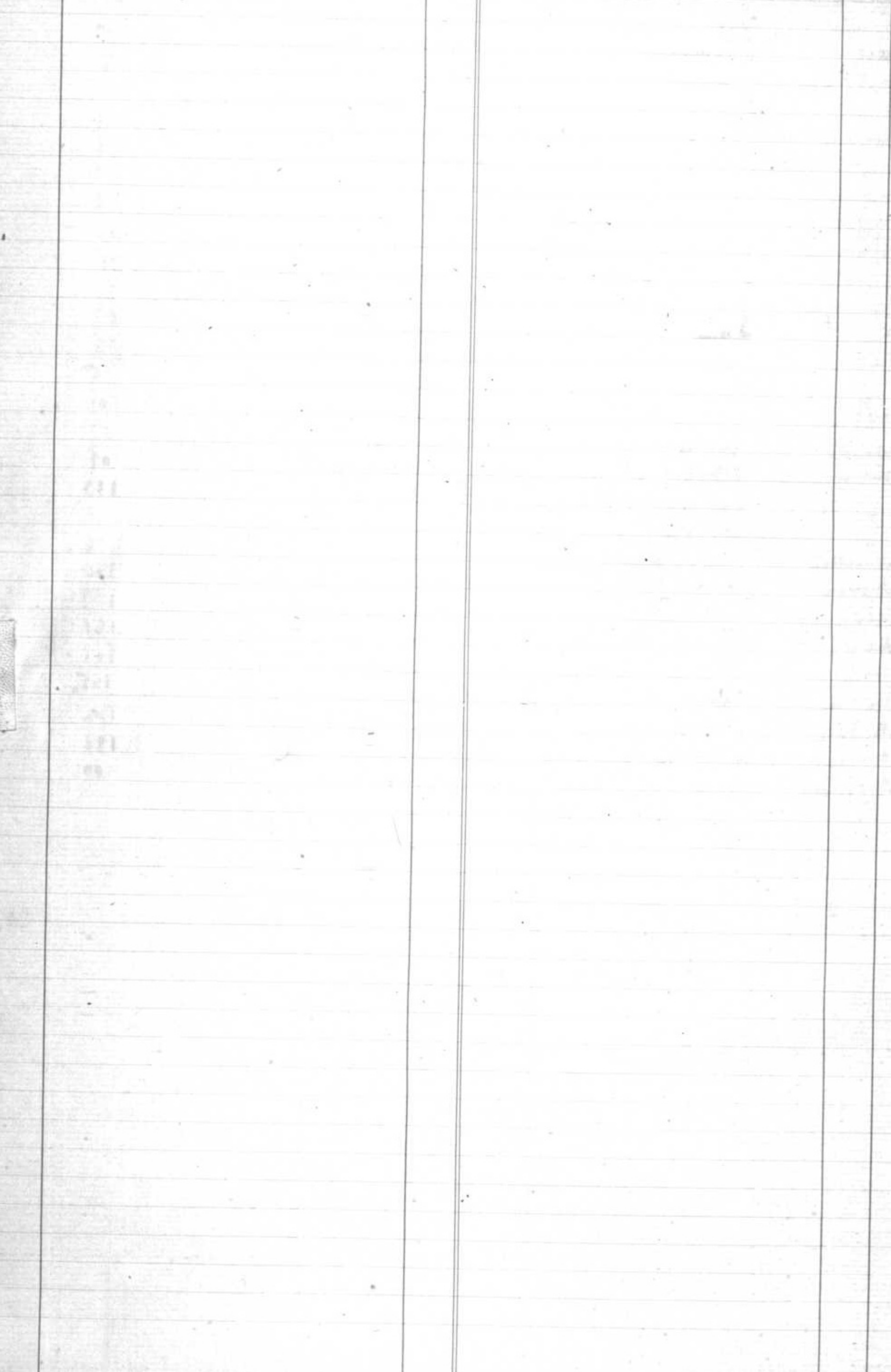
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



	Malan	Gustave Frederic
	Monney	Berthe
	Mery	Heermann
	Morgenege	Emile
	Mann	Jayus
	Monney	Ferdinand Henri
1877	Mayor	Anne
	Magnin	Berthe
	Mayor	Mathilde Marguente
	Miveler	Lie Lucie
	Joorney	Fernand Alois
	Jearquis	Gustave
	Maret	Julies Emile
1890	Magnin	Emile ^{Oscar} Berthe
	"	Alexandre
	Mathys	Marguente Berthe
	Mestral	Gustave
	Monney	Albert
	"	Marguente Alice
	"	Louisa Julia
	Moretel	Fernand Henri
1891	Martin	Samuel Edouard
	Magnin	Berthe
	Meyer	Henri Edouard
	Muller	Germaine Louise Leanne
	Magnin	Julia
	Malan	Manice Auguste
	Monney	Martha Virginie Julia
	Mouillet	Louis Lion Joseph

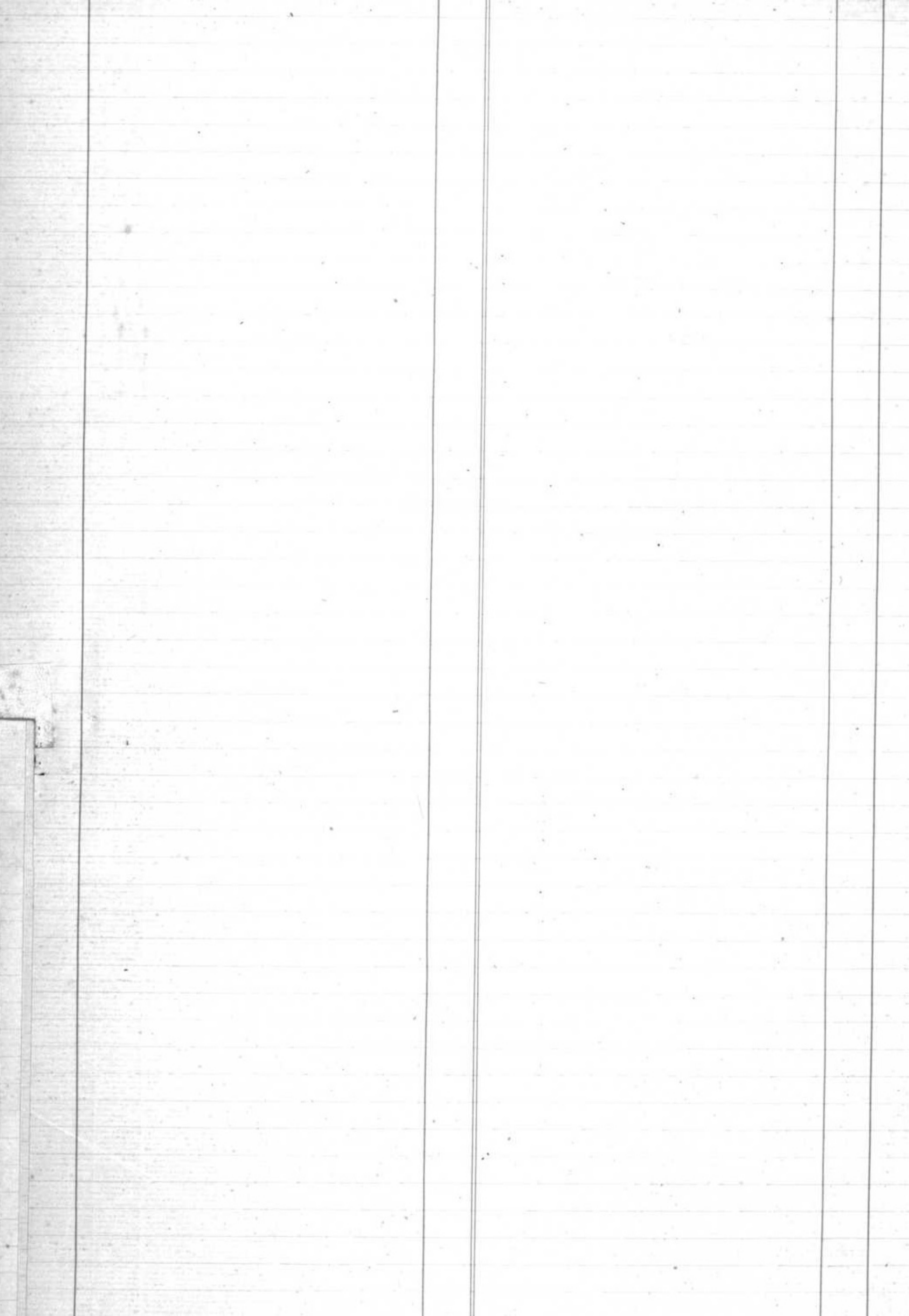
	Forre Bellie (Italie)	Oleyres	1
	Villars le Grand		3
	Beninyl		5
	Konig		7
	Lypindyl		7
	Villars le Grand		9
	Grandcour		31
	Cudrefin		32
	Grandcour		46
	Polier - Pisset		42
	Villars le Grand		51
	Vaux, Sully, Echichens, Morges		57
	Payerne		58
1	Cudrefin		72
	"		95
	Wynigen		101
F	Payerne		102
	Villars le Grand		108
	"		113
	"		122
1	Payerne		136
	Pully et Villetle		140
	Cudrefin		157
	Ulmiz		161
	Payerne ^{manice Normann}	F	161
	Cudrefin		165
	Forre Bellie (Italie) (Oleyres)		174
	Villars le Grand		188
	Lovans		200

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



	Key	Jeune	Peyre	1	6
	"	Emile Frederic	"	F	28
	"	Georges Constant	"	F	52
	Widigger	Jean Joseph	Chetonneye		66
	Key	Edouard	Peyre	F	70
890	"	Marguerite Rose	"	1	78
"	"	Elise Julie	"	1	80
"	"	Emilie Marguerite	"	1	92
"	"	Albert Henri	"	1	94
"	"	Jeune Marguerite	"	F	132
910 x	"	Robert Francois	"	F	148
891	"	R. Lina	"	1	177
"	"	Eva	"	1	179
"	"	Lion Isaac	"	F	190
"	"	Marie Marguerite	leg. "		197

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



Ochsenbein Charles Theophile

Steffisburg

123

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

.....

5076

	Glumettes	Jean
	Perrin	Martine Henriette
	Glumettes	Camille
	Perrin	François Emile
	"	Methilde Sophie
	"	Jacques Auguste
	Palud	Marguerite
	Glumettes	Edouard
	"	Mort - vic
	Perrin	Emile
1890	Pradervand	Berthe Rose
	Glumettes	Rose
	Perrin	Marie
	"	Mort - vic
	Poyet	Alexandre Daniel
1891	Perrin	Marguerite
	Glumettes	Robert
	Perrin	Fernand Joseph
	Pastem	Elise Philistine
	Perrin	Ernest
	Palud	Louis Daniel
	Perrin	Jules
	Parisod	Paul Emile
	Pilet	Martine Augusta
	Glumettes	Gustave

	Payerne	1	2
	"	#	9
	"	1	13
	"	1	21
	"	36	36
	"	1	40
	Ogens		50
	Payerne	1	62
	"		63
	"	1	68
	"		84
	Corcelles		104
	Payerne	1	114
	"	F	114
	"		124
	"		125
	Orges		147
	Payerne	1	154
	"	1	158
	Gte. Croix		162
	Payerne	#	166
	Ogens		176
	Payerne	1	179
	Enty et Villette		192
	Crêtillon d'Orx		194
	Payerne	1	198

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

art: 20 - 100

10

10

10

	Rossier	Berthe
1	Rittener	Henri Joseph
	Roth	Emma
1889	Rosset	Isabelle Marie
	Rüchti	Jean
	Rapin	Charles Henri
	"	Ernest Louis
	Rosset	Ernest
	Rossier	Cécile
	Ramseyer	Marie
	Rapin	Berthe Lia
	Rapin	Rose
	Rosler	Jeanne
	Röthlisberger	Berthe
	Rossier	Eustave Louis
2	Rittener	Henri Joseph
1891	Riappa	Ernest Antoine
		Louis Emile
	Rapin	Lia Emma
	Rüchti	Henri
	Reber	Morte-nice
	Riser <i>Pyter</i>	Eugène Alfred
	Rapin	Marthe
	Ramseyer	Théophile Robert
	Rapin	Aline Julia
	Rudolph	Marie Marguerite

Villarsel	17
Vevay et Chateau d'Oex	19
Gross-Affoltern	20
Chigny	27
Rapperswil	37
Payerne	38
"	56
"	59
Loney	70
Villarsel	81
Siguen	90
Corcelles	102
Payerne	113
Villarsel	118
Langnau	119
Chabornay	128
Vevay et Chateau d'Oex	163
Carcoforo (Italie)	163
"	167
Payerne	168
Mosaffoltern	170
Bümpliz	173
Litzelflüh	180
Corcelles	182
Siguen	197
Payerne <i>maire Pictorant</i>	197
Belmont	197

R
S
T
U
V
X
Y
Z

	Gschwendly	Victor Joseph	Fribourg & Wauwyl	2
	Schmidt	Berthe Louise	Wahlern	5
	Savary	Jeanne	Payerne F.	10
		Wouard Samuel	" figure -	41
	Schmid	Joseph Vincent	Sterznach	46
	Savary	Elisa	Payerne	55
	Schenk	Louis	Dignon	57
	Savary	ainé	Payerne	58
	"	Adine Marie	"	50
1890	"	Fernand Biat	"	79
	Giffert	Fortune Louis	Neyruz	81
	Savary	Ernest Frédéric	Payerne	83
	"	Blanche	" F	92
	"	Helène Marguerite	"	93
	"	Emilie Lina	"	104
	Gingy	Luis Henri	Estavayer Le Lac	106
	Stucchi	Rose Emma	Ornago (Italie)	115
	Schmidt	Sexe féminin	Wahlern	123
	Schenk	Emma	Dignon	131
1891*	Savary	François	Payerne	146
1891	Giffert	Marie	Neyruz (Fribourg)	149
	Savary	Mathilde Louise	Payerne	153
	"	mort né	"	164
	"	Marie	"	187
	"	Louis Abram	"	183
	Gauder	Fritz Emile	Sigriswyl	185
	Guba	Eugène	Bonnyfelden	184
	Giffert	Ignace Nicolas Louis	Neyruz	190
	Savary	Alyse for volume diwan		

S
T
U
V
X
Y
Z



	Thiebaut	Louis Frederic	Ponts De Martel et Brot - Sessons	14
	Fischer	Marquise Emilie	Limpach	18
	Froillet	Alice Marie	Hennies	42
1890	Fischer	Emile Fritz	Limpach	82
	Thévoz	Louise Marie	Missy	91
	Frabert	Emile Otto Charles	Hönigsbruck	94
	Froillet (Frollet)	Albert	Hennies	97
	Fischer	Alfred	Golaten	119
	"	Madeline Elise	Limpach	145
1891	Thévoz	Emilie Susanne	Missy	154
	Thoret	Marie Rosalie	Aosta	155
	Frollet	Alois Albert	Hennies	160
	Thiebault	Marquise	Fournere (France)	180



U

V

X

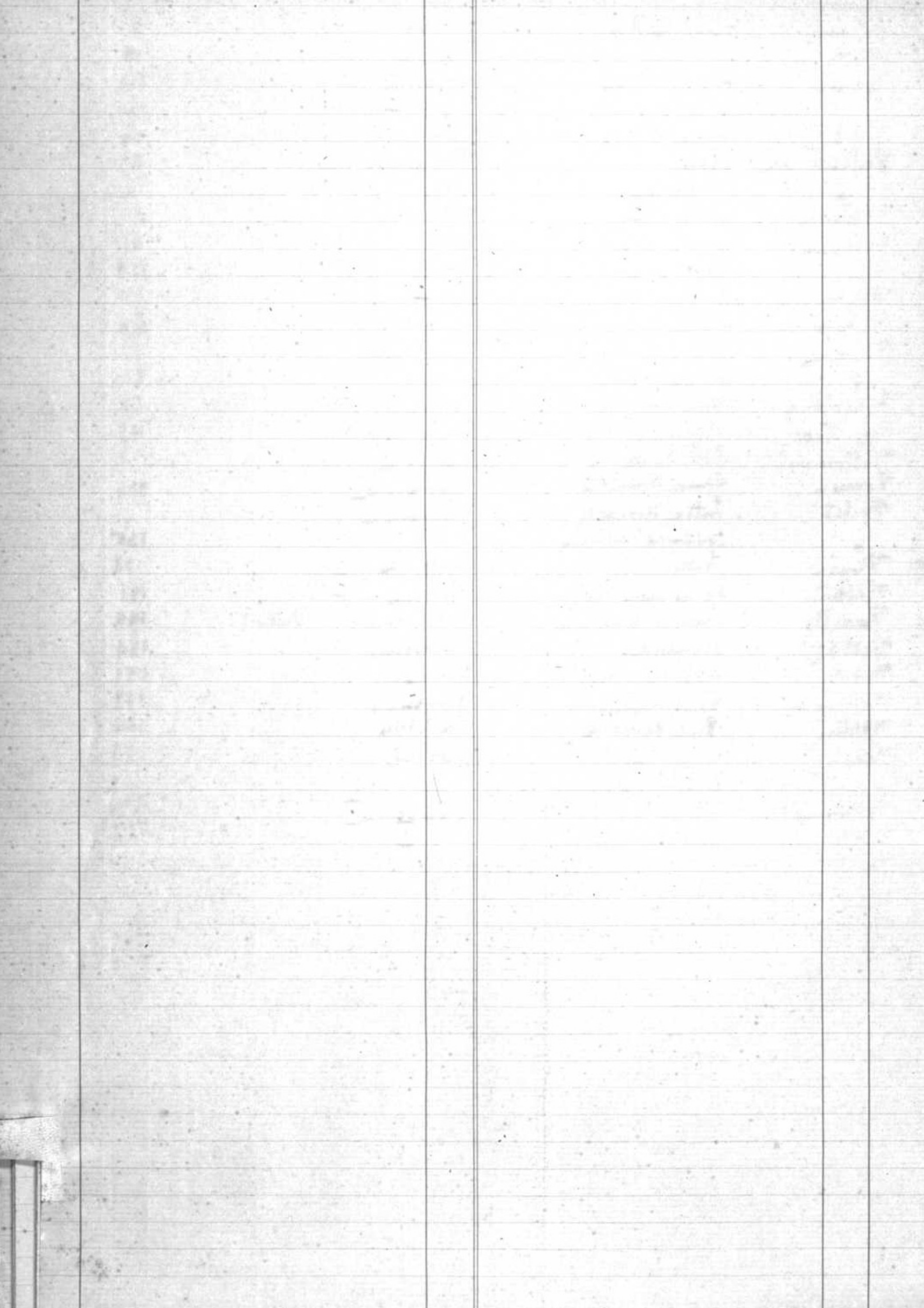
Y

Z

42

1000000000

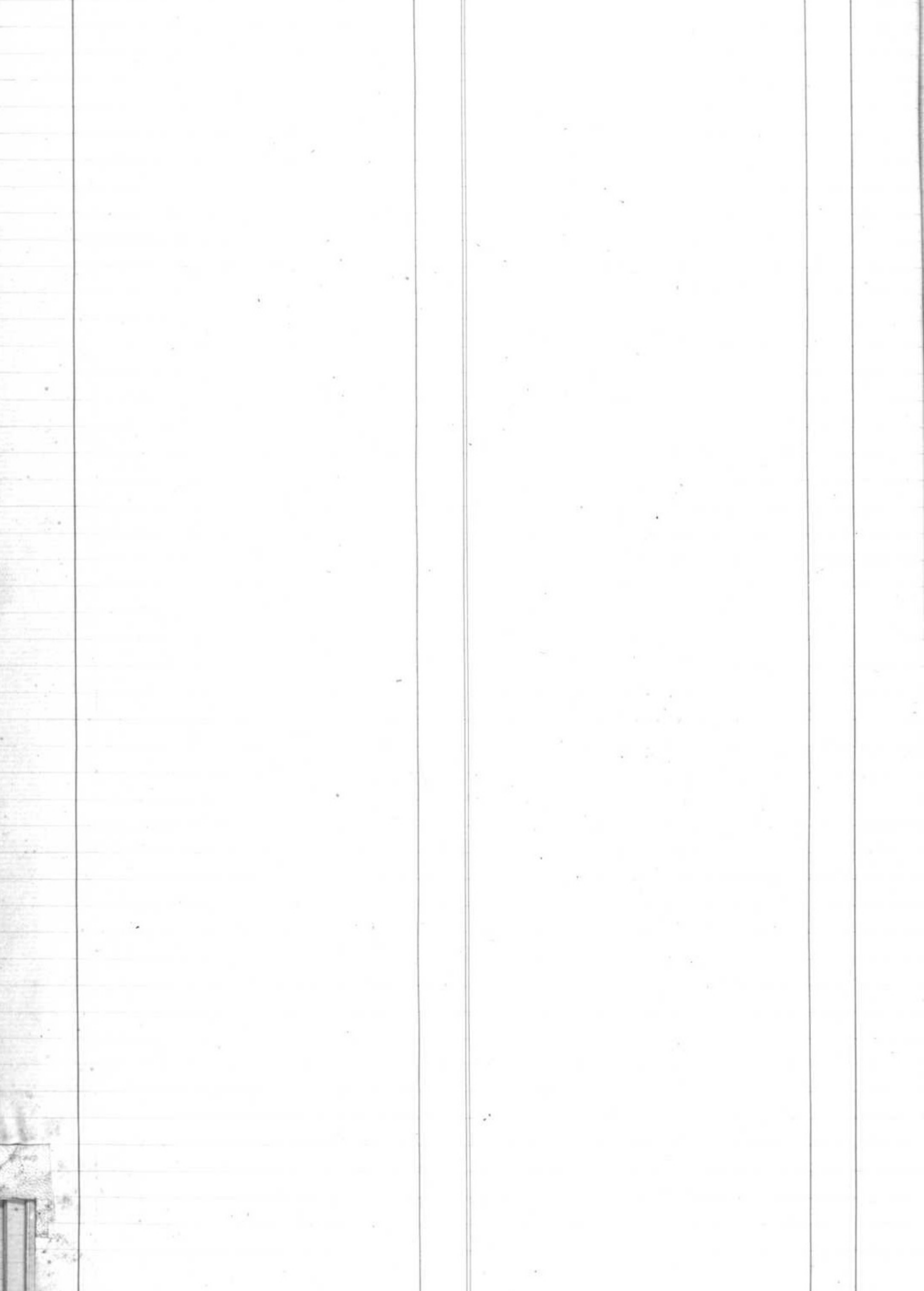
	Sounez	Lia Helene		Yvonand	8
	Silloz	Leon		Froidville	10
	Tounez	Jean Philippe		Yvonand	16
		Edouard Ernest			17
1889	Sorlet	Armand Joseph Paul		Villeneuve	24
	Wulliemoz	Rose		Suarrens	29
		Blenche			3
	Wattinger	Marie Louise		Hüttwilen	37
	Tounez	Morte vic		Yvonand	43
		Paul			49
	Willommet	Emile Gustave	F	Peyeme	62
	Wyllommet	Jenny	I		64
1890	Sounez	Jean		Yvonand	76
		Alfred Henri			86
	Suaquieux	Henri Louis		Vucherens	91
	Von Hänel	Alfred		Reichenbach	117
	Willommet	Rose Lina	F	Peyeme	130
	Sounez	Louise Henriette		Yvonand	134
	Sorlet	Julie Elisabeth		Villeneuve	4
		Dominica Erienne			135
		Julie		Chapelle	138
1891	Seyre	Ismae Marie Helene		Peyeme	141
	Walter	Aurilie Angeline		Querona (Italie)	144
	Janetti	Fernand		Froidville	149
	Silloz	Albert		Beinwyl	157
	Weber	Paul Louis +		Suarrens	158
	Wulliemoz	Paul Theophile		Trinstein	164
	Wahlen	Felix Emile		Yvonand	180
	Tounez	Henri, Ivan, Just, Paul, Constant			192
	Willommet	Alice Julie		Peyeme	193
	Walter	Edouard Charles Georges			199

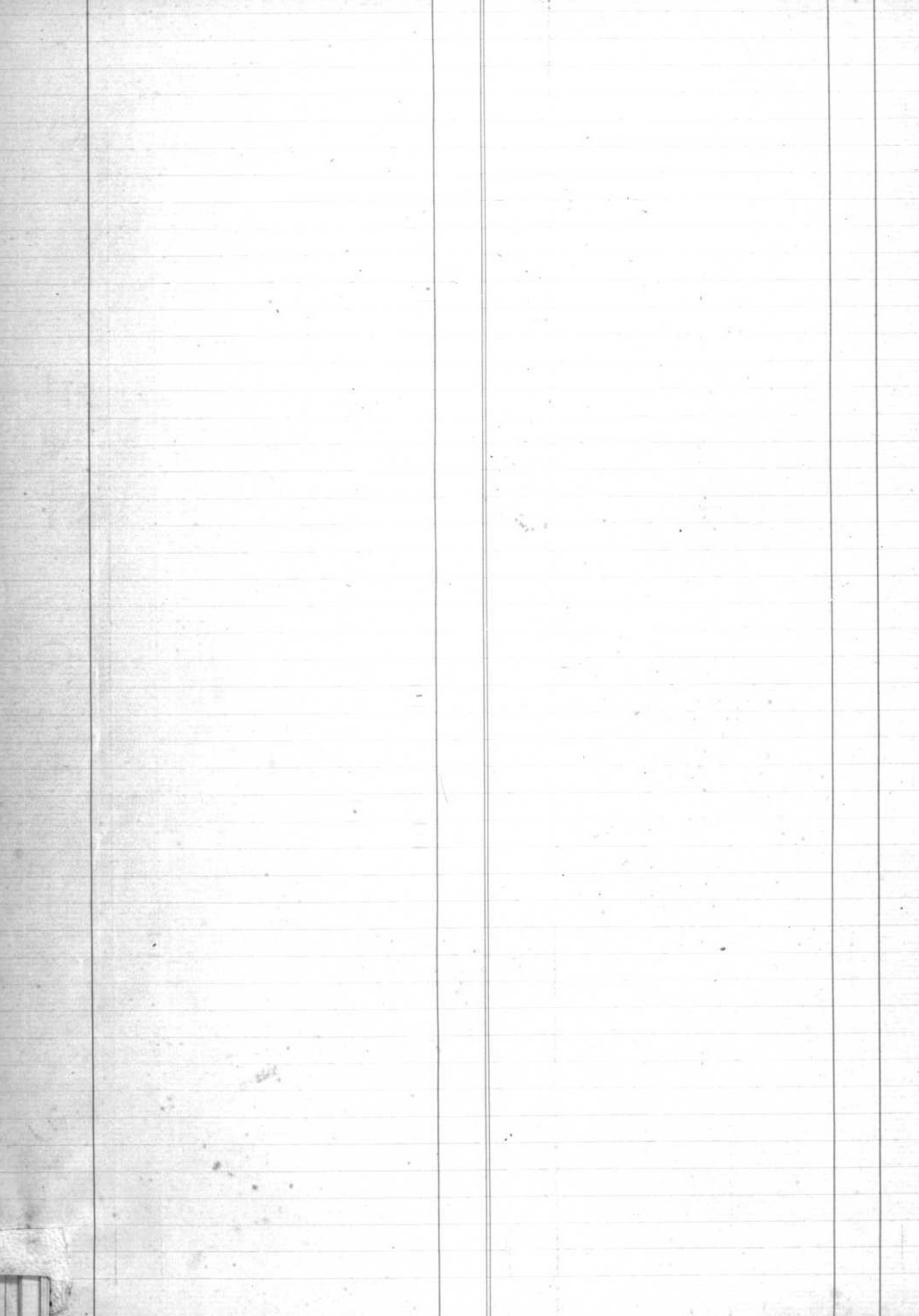


X

Y

Z





Zbinden
~

Elise Marie
Julia

Guggisberg
~

10
173





M. 393. e-o-